

## Guide des indicateurs du PO FEDER-FSE Franche-Comté/Massif du Jura 2014-2020

### SOMMAIRE

- Avant-propos
- **Objet** : pourquoi un guide spécifique aux indicateurs
- Type d'indicateur
- Cadre de performance
- Synergie
- Tableau de synthèse des indicateurs PO FEDER- FSE Franche-Comté et Massif du Jura 2014/2020
- Tableaux des catégories d'intervention
- Liste des indicateurs communs, spécifiques, résultat
- Grille type de qualification
- Volet 1 : fiches détaillées des indicateurs de réalisation par axe
- Volet 2 : fiches détaillées des indicateurs de résultats par axe

### Avant-propos

La période 2014/2020 marque une volonté d'impulser au sein des régions une nouvelle dynamique de développement régional, axée sur la croissance et l'emploi, c'est la Stratégie Europe 2020. Cette stratégie européenne vise une croissance intelligente, durable et inclusive. C'est au travers de l'accord de partenariat que chaque Etat membre définit sa stratégie d'intervention des fonds européens structurels et d'investissement (FESI), sur son territoire. Les FSEI doivent contribuer à atteindre les objectifs de la stratégie Europe 2020, c'est ce qu'on appelle l'approche par les résultats ou encore l'approche par la performance.

Performance des politiques publiques : sur la période de programmation 2014/2020, le principe de performance passe au cœur de tous les programmes européens. Par ailleurs, chaque programme doit désormais produire des résultats tangibles et mesurables. En fait, il doit pouvoir démontrer que grâce à l'action des fonds européens la situation s'est améliorée.

Conditionnalités : La logique d'intervention est soumise à deux vérifications appelées « conditionnalités » :

- la première vérification porte sur les conditions préalables à une utilisation efficace des fonds européens avant même le démarrage du programme. Ce sont les conditions « ex-ante », autrement dit de la bonne application de la législation européenne.
- la seconde vérification porte sur l'atteinte des résultats d'un programme. C'est la « conditionnalité de Performance ».

### Objet : Pourquoi un guide spécifique aux indicateurs

La réglementation européenne, à travers le règlement d'exécution 215/2014 du 7 mars 2014 notamment (article 4 : informations à enregistrer par les organismes chargés de la préparation des programmes), demande aux AG de conserver méthodes et données nécessaires au renseignement des indicateurs. Ce document constitue le guide des indicateurs mobilisés pour le suivi, l'aide au pilotage et l'évaluation du programme opérationnel FEDER-FSE Franche-Comté et Massif du Jura 2014 - 2020.

L'objectif principal du guide est de donner pour chaque indicateur la définition et de préciser les méthodes de calcul. Aussi il a un objectif d'information technique : celui de présenter les valeurs cibles qui sont affectées aux indicateurs et les principes méthodologiques qui ont été mobilisés pour leur calcul.

### Type d'indicateur

Chaque programme doit donc définir des indicateurs, de deux types :

- indicateurs de réalisation rattachés aux types d'action pour observer ce que le programme finance pendant la période : certains sont intégrés dans le cadre de performance du programme. Les réalisations sont les produits directs des programmes et doivent permettre de contribuer aux résultats attendus.
- Indicateurs de résultat des programmes pour observer en quoi le changement attendu est atteint. Le programme ainsi que d'autres facteurs externes contribuent à l'atteinte des résultats.

Ces indicateurs constituent le socle pour le suivi de la mise en œuvre des programmes ainsi que pour leur évaluation.

Afin d'agréger des données au niveau national et européen, les services de la Commission ont défini, conjointement avec les autres institutions et les Etats membres, une liste d'indicateurs dite « communs » pour chaque fonds. Cette agrégation devait permettre à la commission de démontrer au Parlement et au Conseil l'efficacité de la politique de cohésion.

Ces indicateurs communs constituent le socle des indicateurs qui rendront compte des progrès réalisés par les programmes ; des indicateurs spécifiques, définis par chaque autorité de gestion, complètent ce dispositif, lorsque les indicateurs communs ne sont pas pertinents vis-à-vis des types d'actions envisagés.

### Cadre de performance

Le suivi précis des indicateurs est donc requis afin de permettre à chaque autorité de gestion (AG) de savoir si l'avancement du programme permet d'atteindre les objectifs fixés, et donc de bénéficier de la réserve de performance. Ils forment également la base de référence pour l'examen de la performance des programmes. En effet, pour chaque indicateur, des objectifs quantitatifs (cibles) sont fixés en début de programmation, et feront l'objet d'un examen de performance en 2019.

La Commission européenne examinera la performance des programmes au milieu et à la fin de la période, et considèrera ensuite :

- Que le programme est performant et elle peut accorder au programme le déblocage de « la réserve de performance » en 2019, correspondant à 6 % de maquette UE (hors assistance technique).
- Que le programme n'est pas performant et qu'elle peut suspendre le versement des fonds européens

### Synergie

Pour assurer la continuité et la conservation de l'information au sein de l'autorité de gestion pendant toute la durée du programme, tous les indicateurs sont renseignés de façon juste et régulière dans le système d'information. Synergie permettra d'exporter les données consolidées qui seront intégrées au rapport annuel d'exécution adressé à la Commission européenne. Les données pourront également constituer un support de communication pour démontrer les effets du programme sur notre territoire.

### Conclusion

Ce document a un double objectif :

- La mise à disposition d'une grille type de qualification des indicateurs qui soit :
  - Adaptable aux indicateurs sélectionnés dans les programmes,
  - Diffusable aux fins de suivi des indicateurs et de constitution de tableaux de bord par les autorités de gestion, d'accompagnement et la bonne information des services instructeurs et d'information des bénéficiaires.

• La mise à disposition d'un référentiel qui permet d'avoir un document synthétique sur les ind plutôt que donner des chiffres à certaines dates (ESF).

Les congés paternité, arrêt maladie, congés... occupant un emploi doivent être considérés en emploi. Nécessaires à la sécurité, à l'accessibilité et au confort d'attente des voyageurs.

Exemples d'actions possibles :

Investissements en matière de mobilité : aménagement multimodaux des gares et points d'arrêt (connexion avec les transports en commun existants, emplacements privilégiés de l'auto-partage et du vé

<b>AXE 1</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>numéro indicateur commun</b>
<b>OS 1.1 Augmenter les activités de RDI dans les domaines de la RIS 3 par un renforcement des capacités des centres de recherche</b>	Nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	CO24
	Nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	CO25
<b>OS 1.2 Augmenter le nombre de projets collaboratifs dans le cadre de la RIS3</b>	<b>Nombre d'entreprises soutenues</b>	<b>CO01</b>
	Nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	CO26
	Investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	CO27
	Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché	CO28
	Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise	CO29
<b>OS 1.3 Accroître le nombre de créations et de reprises d'entreprises</b>	<b>Nombre d'entreprises soutenues</b>	<b>CO01</b>
	Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	CO03
	Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	CO04
	Nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	CO05
	Investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	CO07
	Augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	CO08
<b>OS 1.4 Soutenir l'investissement matériel et immatériel des entreprises et des filières</b>	<b>Nombre d'entreprises soutenues</b>	<b>CO01</b>
	Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	CO03
	Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	CO04
	Investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	CO07
	Augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	CO08
<b>AXE 2</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>numéro indicateur</b>
<b>OS 2 Accroître la qualité et l'accès aux services grâce au numérique</b>	<b>Nombre de nouveaux élèves utilisant un ENT</b>	<b>IS1</b>
	Nombre de nouvelles collectivités (ou groupements) transmettant leurs actes par voie dématérialisée	IS2
	<b>Nombre de nouveaux services numériques dans le domaine de la santé</b>	<b>IS3</b>
	Nombre de nouveaux services numériques dans le domaine de la culture	IS4
<b>AXE 3</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>numéro indicateur</b>
<b>OS 3.1 - Développer la production d'énergies renouvelables en Franche-Comté en misant sur son potentiel (bois, méthanisation et géothermie)</b>	Capacité supplémentaire de production d'énergies renouvelables	CO30
	Diminution annuelle estimée des émissions de GES	CO34
<b>OS 3.2 - Réduire la consommation énergétique dans le logement social</b>	<b>Nombre de ménages disposant d'un meilleur classement en matière de consommation énergétique</b>	<b>CO31</b>
	Diminution annuelle estimée des émissions de GES	CO34
<b>OS 3.3 - Réduire la consommation énergétique des bâtiments publics de l'enseignement supérieur</b>	Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	CO32
	Diminution annuelle estimée des émissions de GES	CO34
<b>OS 3.4 - Réduire l'utilisation de la voiture dans les déplacements domicile-travail</b>	<b>Nombre d'opérations d'aménagements multimodaux autour des gares et points d'arrêt</b>	<b>IS5</b>
<b>AXE 4</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>numéro indicateur</b>
<b>OS 4.1 - Améliorer les connaissances de base des personnes faiblement qualifiées</b>	<b>Participants (sur la base de CO01+CO03+CO05)</b>	<b>IS7</b>
	Titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1), du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	CO09
<b>OS 4.2 - Augmenter le niveau de qualification des actifs</b>	<b>Participants (sur la base de CO01+CO03+CO05)</b>	<b>IS7</b>
	Titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1), du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	CO09
	Participants de plus de 45 ans (demandeurs d'emploi)	IS8
<b>AXE 5</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>numéro indicateur</b>
<b>OS 5.1- Augmenter la qualité de l'environnement en réhabilitant les espaces dégradés des pôles métropolitains</b>	Population couverte par des stratégies urbaines intégrées	CO37
	<b>Espaces non bâtis créés ou réhabilités dans ces zones urbaines</b>	<b>CO38</b>
<b>OS 5.2 - Augmenter la qualité du cadre de vie dans les quartiers prioritaires</b>	<b>Bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines</b>	<b>CO39</b>
<b>AXE 6</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>numéro indicateur</b>
<b>OS 6.1- Augmenter la qualité de l'offre d'hébergement touristique du massif du Jura</b>	Nombre de lits créés ou réhabilités	IS9
	Nombre de lits créés ou réhabilités	IS9
	augmentation de l'emploi dans les PME bénéficiant d'un soutien	CO08
	augmentation de l'emploi dans les PME bénéficiant d'un soutien	CO08
<b>OS 6.2 - Augmenter l'attractivité du massif</b>	Nombre de campagnes de promotion	IS10
	Nombre de campagnes de promotion	IS10
	<b>nombre de sites aménagés : naturels, culturels et patrimoniaux</b>	<b>IS11</b>
	<b>nombre de sites aménagés : naturels, culturels et patrimoniaux</b>	<b>IS11</b>
	<b>Nombre d'équipements soutenus utilisables pour des activités multi-saisons</b>	<b>IS12</b>
	<b>Nombre d'équipements soutenus utilisables pour des activités multi-saisons</b>	<b>IS12</b>
	Augmentation du nombre escompté de visites aux sites recensés au titre du patrimoine naturel et culturel et aux attractions bénéficiant d'un soutien	CO09
	Augmentation du nombre escompté de visites aux sites recensés au titre du patrimoine naturel et culturel et aux attractions bénéficiant d'un soutien	CO09
<b>AXE 7</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>numéro indicateur</b>
<b>OS 7-1 Garantir une mise en œuvre efficace et de qualité du programme opérationnel FEDER</b>	Nombre de journées de formation	IS13
	Nombre d'actions de communication	IS14
	Nombre d'évaluations thématiques conduites	IS15
	Nombre d'ETP financés	IS16
<b>AXE 8</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>numéro indicateur</b>
<b>OS 8-1 Garantir une mise en œuvre efficace et de qualité du programme opérationnel FSE</b>	Nombre de journées de formation	IS13
	Nombre d'actions de communication	IS14
	Nombre d'évaluations thématiques conduites	IS15
	Nombre d'ETP financés	IS16

Valeurs possibles des Catégories d'interventions par Axe:

Axe - OS Catégories d'intervention	1		2	3	4	5		6		7	8
	1.1 et 1.2	1.3 et 1.4				5.1	5.2	6.1	6.2		
1 <b>Domaine d'intervention</b>	058, 060, 062, 064, 067, 073, 082		078, 079, 080, 081	011, 012, 013, 014, 036	117	055, 072, 089		074, 091		121, 122, 123	121, 122, 123
2 <b>Forme de financement</b>	01, 03, 04, 05		01	01	01	01		01, 04		01	01
3 <b>Type de territoire</b>	07		07	07	07	01		07		07	07
4 <b>Mécanismes d'application territoriaux</b>	07		07	07	07	02		07		07	07
5 <b>Objectifs thématiques (feder et fonds de cohésion)</b>	01	03	02	04	010	06	09	03	06	12	12
6 <b>Thème secondaire du FSE</b>	08		08	08	08	08		08		08	08
7 <b>Activité économique</b>	toute		toute	toute	toute	toute		toute		toute	toute
8 <b>Localisation</b>	001		001	001	001	001		001		001	001

Liste des Indicateurs communs FEDER

Code indicateur	Libellé de l'indicateur
<b>Indicateurs communs de réalisation FEDER</b>	
CO01	<a href="#">Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien</a>
CO03	<a href="#">Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions</a>
CO04	<a href="#">Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier</a>
CO05	<a href="#">Nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien</a>
CO07	<a href="#">Investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)</a>
CO08	<a href="#">Augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien</a>
CO09	<a href="#">Augmentation du nombre escompté de visites aux sites recensés au titre du patrimoine culturel et naturel et aux attractions bénéficiant d'un soutien</a>
CO24	<a href="#">Nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien</a>
CO25	<a href="#">Nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées</a>
CO26	<a href="#">Nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche</a>
CO27	<a href="#">Investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement</a>
CO28	<a href="#">Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché</a>
CO29	<a href="#">Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise</a>
CO30	<a href="#">Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables</a>
CO31	<a href="#">Nombre de ménages disposant d'un meilleur classement en matière de consommation énergétique</a>
CO32	<a href="#">Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics</a>
CO34	<a href="#">Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre</a>
CO37	<a href="#">Population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées</a>
CO38	<a href="#">Espaces non bâtis créés ou réhabilités dans des zones urbaines</a>
CO39	<a href="#">Bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines</a>
<b>Indicateurs spécifiques de réalisation FEDER</b>	
IS1	<a href="#">Nombre de nouveaux élèves utilisant un ENT</a>
IS2	<a href="#">Nombre de nouvelles collectivités (ou groupements) transmettant leurs actes par voie dématérialisée</a>
IS3	<a href="#">Nombre de nouveaux services numériques dans le domaine de la santé</a>
IS4	<a href="#">Nombre de nouveaux services numériques dans le domaine de la culture</a>
IS5	<a href="#">Nombre d'opérations d'aménagements multimodaux autour des gares et points d'arrêt</a>
IS9	<a href="#">Nombre de lits créés ou réhabilités</a>
IS10	<a href="#">Nombre de campagnes de promotion</a>
IS11	<a href="#">Nombre de sites aménagés : naturels culturels et patrimoniaux</a>
IS12	<a href="#">Nombre d'équipements soutenus utilisables pour des activités multi-saisons</a>
IS13	<a href="#">Nombre de journées de formation</a>
IS14	<a href="#">Nombre d'actions de communication</a>
IS15	<a href="#">Nombre d'évaluations thématiques conduites</a>
IS16	<a href="#">Nombre d'ETP financés</a>
<b>Indicateurs de résultat FEDER</b>	
IR 1	<a href="#">Dépense intérieure de recherche des administrations</a>
IR 2	<a href="#">Nombre de brevets</a>
IR 3	<a href="#">Taux de création d'entreprises</a>
IR 4	<a href="#">Taux de valeur ajoutée des PME régionales</a>
IR 5	<a href="#">Nombre d'actes de télé médecine</a>
IR 6	<a href="#">Part des élèves et des étudiants de l'académie utilisant un ENT</a>
IR 7	<a href="#">Part des actes télétransmis par les collectivités</a>
IR 8	<a href="#">Production d'énergie de source renouvelable</a>
IR 9	<a href="#">Part des logements sociaux les plus économes</a>
IR 10	<a href="#">Consommation énergétique des bâtiments publics d'enseignement supérieur</a>
IR 11	<a href="#">Part de la voiture dans les déplacements domicile-travail</a>
IR 13	<a href="#">Superficie d'espaces dégradés des pôles métropolitains</a>
IR 14	<a href="#">Perception d'amélioration du cadre de vie</a>
IR 15	<a href="#">Nombre d'hébergements touristiques (hôtels, campings, villages vacances) ayant le label qualité France</a>
IR 16	<a href="#">Notoriété de la destination touristique "Montagnes du Jura" (intention de séjourner dans les montagnes du Jura)</a>

Date xx/xx/xxxx

Version xx

Code indicateur	Libellé de l'indicateur (Exemple : Nombres d'entreprises bénéficiant d'un soutien)
<b>VOLET GÉNÉRAL : agrégation des données disponibles au niveau européen et national</b>	
<b>Définition (UE pour les indicateurs communs, FR pour les indicateurs spécifiques nationaux, AG pour les indicateurs spécifiques régionaux)</b>	
Précisions méthodologiques (UE pour les indicateurs communs, FR pour les indicateurs spécifiques nationaux, AG pour les indicateurs spécifiques régionaux)	
Définition complémentaire et interprétation (FR pour les indicateurs communs)	
Unité de mesure	Exemples : nombre d'entreprises, de participants, de kilomètres
Fonds	Pour quel fonds cet indicateur est-il utilisé? FEDER, FSE, FEADER
Domaine d'intervention (UE)	Il s'agit d'une classification des indicateurs communs (FEDER et FSE). Exemple : investissement productif (FEDER)/participants (FSE)
Groupe d'indicateurs	Dans SYNERGIE, les groupes d'indicateurs permettent de regrouper les indicateurs des programmes européens par catégories, types, et, pour certains, par fonds
Nature	Qualitatif, quantitatif
Catégorie	Indicateur commun ou spécifique
Type	Indicateur de réalisation, de résultat, d'activité...
Assistance aux participants	Si l'indicateur intervient dans l'assistance aux participants, alors le mode de saisie est automatique
Assistance aux entités	Si l'indicateur intervient dans l'assistance aux entités, alors le mode de saisie est automatique
Lien avec d'autres indicateurs	Idée d'indicateurs liés ou inclus. Exemple : IC27 : lien avec IC 6 et IC 7
Mode de saisie	Information nécessaire pour la configuration du système d'information : indicateur saisie manuelle ou bien issu d'une formule automatique à partir des formulaires participants ou entités
Méthode de calcul pour l'obtention de la valeur de l'indicateur	Méthode de calcul et données nécessaires (libellé, unité de mesure et définition le cas échéant) au calcul de l'indicateur. Donnée saisie ou calculée. Le cas échéant, formule de calcul pour l'obtention de la valeur de l'indicateur et les données nécessaires pour effectuer ce calcul
Valeur possible	Si indicateur qualitatif : liste des valeur.
Besoins pour le système d'information	Quelle est l'information à intégrer dans le SI pour le renseignement de l'indicateur? Exemple : numéro SIRET
Niveau de saisie	Information nécessaire pour la configuration du système d'information : niveau opération pour les indicateurs de réalisation et niveau programme pour les indicateurs de résultat
Stade de saisie de la valeur de l'indicateur (pour info)	A quel(s) stade(s) de la vie de l'opération est-il nécessaire de renseigner l'indicateur? Dépôt <input type="checkbox"/> Conventonnement (suite instruction) <input type="checkbox"/> A chaque demande de paiement l'opération (intermédiaire/solde) <input type="checkbox"/>
Risque de double compte dans le SI	Si pertinent, pour cet indicateur, y a-t-il un risque de double compte ? Par exemple lorsque plusieurs projets concernent la même population. L'objectif de cette information est d'éviter de comptabiliser deux fois la même population. Au moment des extractions des indicateurs, il est nécessaire de supprimer les doubles comptes des populations OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> Si OUI, précisions sur la nature du double compte : exemple : si des actions de prévention des risques sont prévues sur un bassin versant. Il s'agira de renseigner une seule fois cette population pour la première opération soutenue. Cet indicateur ne sera plus renseigné pour les opérations suivantes visant la même population ?

Risque de double zonage dans le SI	<p><i>Si pertinent, pour cet indicateur, y a-t-il un risque de double zonage ?</i></p> <p><i>Par exemple, lorsque plusieurs projets concernent le même territoire (commune, EPCI, etc.). L'objectif de cette information est d'éviter de comptabiliser deux fois le même territoire. Au moment des extractions des indicateurs, il est nécessaire de supprimer les doubles comptes des territoires</i></p> <p>OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/></p> <p><i>Si OUI, précisions sur la nature du double zonage : exemple : si des actions de développement urbain sont prévues sur un quartier précis. Il s'agira de comptabiliser une seule fois ce quartier lors de la première opération soutenue. Cet indicateur ne sera plus renseigné pour les opérations suivantes visant le même quartier</i></p>
Règle d'alerte dans le SI	<p><i>Faut-il prévoir une règle d'alerte lors de la saisie de l'indicateur en cas notamment de double compte, double zonage, données incohérentes, etc ?</i></p> <p>OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/></p> <p><i>Si OUI, précisions sur la nature de l'alerte et libellé du message d'alerte : exemple : lorsque la programmation d'une opération a permis de renseigner l'indicateur x. Cette opération concernait le territoire A. Si une 2nde opération concernant le même territoire A est programmée, un message d'alerte s'affichera informant que le territoire A a déjà été comptabilisé</i></p>
Commentaires	
<b>VOLET PROGRAMME : informations concernant l'indicateur à renseigner par l'autorité de gestion pour chaque programme</b>	
Catégorie de région	<i>Régions plus développées, Régions en transition, Régions moins développées</i>
Niveau de rattachement de l'indicateur dans le programme	<p><i>Il s'agit de préciser à quel niveau du programme l'indicateur concerné est rattaché. Attention, le même indicateur peut être rattaché à plusieurs endroits du programme (cas pour les indicateurs communs FEDER relatifs aux entreprises) :</i></p> <p><i>exemple :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Axe 1 / OS 1.1 / Type d'action 1.1.3</i></li> <li>• <i>Axe 2 / OS 2.3 / Type d'action 1.2.1</i></li> </ul> <p><i>En fonction de ce rattachement, un certain nombre d'informations relatives à l'indicateur doivent être adaptées : ratios de référence, service instructeur, valeurs de référence, valeurs annuelles, etc</i></p>
Justification du choix de l'indicateur	<i>Il s'agit de préciser, le cas échéant, pourquoi cet indicateur a été sélectionné dans le programme et pourquoi à ce niveau de rattachement dans le programme</i>
Indicateur du cadre de performance	<p>OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/></p> <p><i>Justification du choix de l'indicateur pour le CdP : cet indicateur de réalisation représente xx% des dépenses de l'axe. Il a de ce fait été intégré dans le cadre de performance ou bien il n'a pas été intégré dans le cadre de performance. Exemple : pour justifier le pourcentage de dépenses, l'AG a la possibilité de faire référence à la feuille de calcul proposée à cet effet ou à une autre méthode utilisée par l'AG</i></p>
Période d'effet/de fin	<p><i>Dans la plupart des cas les dates sont les suivantes : date d'effet : 01/01/2014 – Date de fin : 31/12/2023</i></p> <p><i>Les dates peuvent varier dans le cas où un indicateur prendrait effet après le démarrage du programme ou bien ne serait plus utilisé à compter d'une certaine date (antérieure à la fin de programme), du fait de la modification de programme.</i></p> <p><i>Cette fiche permet de garder une trace sur les informations à conserver sur les indicateurs du programme par l'AG</i></p>
Etat de l'indicateur	<p><i>Dans la plupart des cas, l'indicateur sera actif. La case « inactif » sera à utiliser dans le cas où un indicateur ne serait plus utilisé à compter d'une certaine date pendant la programmation.</i></p> <p>Actif <input type="checkbox"/> Inactif <input type="checkbox"/></p>
Hypothèse retenue pour la fixation des valeurs	<i>Quelle méthode a été utilisée pour fixer les cibles de l'indicateur et justification de la méthode?</i>
Ratios de référence utilisés	<p><i>Ratios de référence utilisés pour le calcul des cibles des indicateurs par types d'actions.</i></p> <p><i>Source : méthodologie de référence pour le calcul des valeurs intermédiaires et des valeurs cibles des indicateurs. Pour les AG n'ayant pas retenu cette méthode, renseigner cette entrée avec les ratios utilisés</i></p>
Source d'information et données	<p><i>Information permettant de faire un suivi de l'évolution de l'indicateur</i></p> <p><i>Quelle est la source de l'information de l'indicateur ? SYNERGIE, autre système d'information, INSEE, observatoire régional</i></p>
Fréquence d'établissement des rapports	<i>Quelle est la fréquence d'établissement de l'indicateur : à renseigner par l'AG (information inscrite dans le programme)</i>
Service en charge du renseignement	<i>Quel est le service chargé du renseignement de l'indicateur : exemple : Direction Europe / service FEDER (AG) ou bien Direction xx / service yy (service instructeur)</i>

Valorisation	Cet indicateur sera-t-il utilisé à des fins de valorisation ? OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> Si OUI, précisions : exemple : évaluation d'impact mobilisant cet indicateur										
Valeur de référence	0 si indicateur de réalisation										
Année de référence	Année de référence de la valeur de référence										
Pertinence de l'indicateur	Information nécessaire pour la configuration du système d'information : pertinent / non pertinent										
Plage de l'indicateur (minimum et maximum)	Information nécessaire pour la configuration du système d'information : Si <b>pertinent</b> , il s'agit de déterminer les valeurs minimum et maximum pour l'indicateur. En cas d'erreur de saisie et si la valeur de l'indicateur est en dehors de cette fourchette prédéfinie, un message d'alerte s'affichera – Cette fourchette est à adapter par l'AG en fonction du rattachement au PO et des types d'actions concernées.										
Profil d'avancement de l'indicateur *											
Valeurs annuelles (Valeur <b>annuelle</b> pour l'année (du 01/01/20xx au 31/12/20xx) (Information requise pour le RAMO) - Le cas échant : H xx / F xx / Total xx)											
31/12/2014	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2017	<b>31/12/2018</b> Valeur intermédiaire	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022	<b>31/12/2023</b> Valeur cible	31/12/2024	31/12/2025
Valeurs cumulées (Valeur <b>cumulée</b> de l'indicateur au 31/12/20xx selon le profil d'avancement du programme - Le cas échant : H xx / F xx / Total xx)											
31/12/2014	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2017	<b>31/12/2018</b> Valeur intermédiaire	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022	<b>31/12/2023</b> Valeur cible	31/12/2024	31/12/2025
Commentaires											

\* Les valeurs des indicateurs à renseigner ne sont pas identiques selon les fonds :

Le règlement d'exécution sur les RAMO des programmes opérationnels (CTE inclus), 207/2015, décrit les types de valeurs à rendre compte dans le RAMO.

- Pour les indicateurs FSE : les valeurs sont à renseigner en fonction de l'avancement des opérations, même si elles ne sont pas physiquement achevées
- Pour les indicateurs de réalisation communs et spécifiques FEDER (CTE inclus) : les valeurs des indicateurs sont à renseigner :
  - o Pour les opérations programmées
  - o Et pour les opérations physiquement achevées

Par ailleurs, le projet de règlement d'exécution 207/2015 sur le RAMO (hors CTE), sollicite explicitement le renseignement de la valeur « nette » des indicateurs communs FEDER n°1 à 5 (nombre net d'entreprises concernées) au niveau du PO. Ces valeurs seront identifiées, sur la base des numéros SIRET des entreprises, dans le système d'information décisionnel.

Date de dernière mise à jour de l'indicateur	07/07/2015	<a href="#">Retour vers liste</a>
N° de version de l'indicateur	4	
<b>CO01 (FEDER)</b>	<b>Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien</b>	
<b>Indicateur dans le cadre de performance</b>		
<b>VOLET GÉNÉRAL : agrégation des données disponibles au niveau européen et national</b>		
<b>Définition (UE) : Nombre d'entreprises recevant toute forme de soutien des fonds structurels (que ce soutien soit une aide d'Etat ou non). Entreprises : organisation produisant des produits et services pour répondre aux besoins du marché afin de réaliser un bénéfice. La forme juridique de l'entreprise peut être diverse (entrepreneurs individuels, partenariat...).</b>		
Précisions méthodologiques (UE) : Il convient de noter que les indicateurs 1 à 5 mesurent le nombre des entreprises et que le comptage multiple n'est pas autorisé (c'est-à-dire qu'une entreprise bénéficiant de subventions à plusieurs reprises compte pour une seule entreprise). Enregistrer chaque entreprise sous un unique identifiant pour éviter le comptage multiple est une bonne pratique. A noter également que la somme des indicateurs 2, 3, 4 peut être supérieure à l'indicateur 1 si les entreprises reçoivent différents types de soutiens ou un soutien combiné. Cet indicateur doit être utilisé lorsque les indicateurs 28 et 29 sur l'innovation dans les entreprises le sont. Il doit également être utilisé pour des mesures d'efficacité énergétique dans les entreprises.		
Définition complémentaire et interprétation (FR) : Les opérateurs publics sont comptabilisés lorsqu'ils interviennent dans un champ concurrentiel. Les exploitants de transport et les entreprises de formation sont également considérés comme des entreprises.		
Unité de mesure	Entreprises	
Fonds	FEDER	
Domaine d'intervention (UE)	Investissement productif	
Groupe d'indicateurs	COM_REAL_FEDER	Indicateurs de réalisation communs FEDER
Nature	Quantitatif	
Catégorie	Commun	
Type	Réalisation	
Assistance aux participants	Non	
Assistance aux entités	Oui	
Lien avec d'autres indicateurs	Si l'IC 1 est utilisé seul ou si l'IC 1 est utilisé en complément des IC 2,3,4 ou 5. =>Alors aucune agrégation n'est à prévoir car le renseignement de la valeur sera effectuée lors de la saisie. L'unité d'évaluation de la DG Regio requiert l'utilisation de l'IC1 dès lors que les entreprises sont concernées par un soutien quel qu'il soit. L'IC 1 est toujours utilisé, lorsque les IC 2, 3, 4, 5, 8, 28 et 29, sont sélectionnés dans le PO.	
Mode de saisie	Automatique	
Méthode de calcul pour l'obtention de la valeur de l'indicateur	Cet indicateur dénombre toutes les entreprises concernées par les opérations quelque soit le type de soutien. -Lorsque l'IC 1 est utilisé en complément des IC 2,3,4,5,28 et 29, il est proposé d'utiliser la même valeur pour l'IC 1 que pour les autres IC. Exemple : si IC 2 : xx entreprises bénéficiant de subventions, IC 1 : xx entreprises bénéficiant de soutien. -Lorsque l'IC 1 est utilisé seul, il convient de comptabiliser les entreprises concernées par l'opération. Si l'IC 1 est utilisé seul, la même entreprise ne peut être comptabilisée deux fois. Si l'IC 1 est utilisé avec un autre IC "entreprise" (2,3,4,5,28 et 29), le double compte des mêmes entreprises est possible. Si l'IC 1 est utilisé dans le CdP (voir commentaires), il convient de comptabiliser également toutes les entreprises ayant bénéficié d'un soutien quel qu'il soit. Deux valeurs sont alors à agréger : une avec double compte et une sans double compte. Les données sont calculées dans le SI via l'écran entités.	
Valeur possible	Sans objet	
Besoins pour le système d'information	Intégration du numéro SIRET dans le SI. Lors de la saisie des numéros de SIRET des bénéficiaires, le SI doit permettre de vérifier que le numéro SIRET renseigné correspond à la bonne structure (par le biais d'une vérification à travers le nom de la structure, le code APE, l'adresse en lien avec le n° SIRET saisi. L'écran entités devra s'afficher et être renseigné pour le calcul automatique de cet indicateur.	
Niveau de saisie	Niveau opération	
Stade de saisie de la valeur de l'indicateur (pour info)	Dépôt - (conventionnement et suivi)- réalisation (instruction -solde)	
Risque de double compte dans le SI	Non, si l'IC 1 est utilisé en complément des IC 2,3,4 et 5. Dans ce cas, la vérification du double compte s'effectue au niveau des IC 2,3,4 et 5. Oui, si l'IC 1 est utilisé seul. Dans ce cas, sur la base du numéro SIRET, prévoir la vérification et la suppression	
Risque de double zonage dans le SI	Non	
Règle d'alerte dans le SI	SYNERGIE Cœur de Métier (CDM) ne prévoit pas de règle d'unicité au niveau de l'opération. Le système d'information décisionnel (SID) est capable d'effectuer le dédoublement en cas de double comptage car il dispose via SYNERGIE CDM du numéro SIRET.	
Ratios de référence utilisés <i>(Informations nationales à adapter en fonction de l'indicateur/du programme et à renvoyer dans le volet "programme")</i>	Source : Guide de définition des valeurs cibles des indicateurs FEDER et FSE des PO 2014-2020 (CGET-juin 2014) : Voir ratios des IC 2 à 5 selon le type de soutien apporté et sa nature	
Commentaires	Attention - double compte et double zonage en relation avec les valeurs du cadre de performance : Pour les indicateurs sélectionnés dans le cadre de performance, il convient de prévoir deux comptabilisations différentes : -Une comptabilisation avec le double compte ou le double zonage pour le renseignement de l'indicateur. -Une comptabilisation sans le double compte ou le double zonage pour le renseignement de l'indicateur. En effet, au moment de la fixation des cibles, l'AG ne peut anticiper que les mêmes bénéficiaires vont solliciter plusieurs fois le programme pour le même objet.	
Méthode de calcul de la valeur cible	Cf. tableau synthèse indicateurs réalisations	
décalage de comptabilisation	Dès la programmation de la demande de cofinancement	
pièces	Si plusieurs entreprises : Intégration du numéro SIRET dans le SI. Si une seule entreprise (le bénéficiaire du cofinancement) : convention attributive	



Date de dernière mise à jour de l'indicateur	07/07/2015	<a href="#">Retour vers liste</a>
N° de version de l'indicateur	4	
<b>CO03 (FEDER)</b>	<b>Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions</b>	
<b>VOLET GÉNÉRAL : agrégation des données disponibles au niveau européen et national</b>		
<b>Définition (UE) : Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions, sous forme de prêt, de bonification d'intérêts, de garantie de crédit, de capital-risque ou d'autres instruments financiers.</b>		
Précisions méthodologiques (UE) : Sous-catégorie de « nombre d'entreprises soutenues ».		
Définition complémentaire et interprétation (FR) : Sans objet		
Unité de mesure	Entreprises	
Fonds	FEDER	
Domaine d'intervention (UE)	Investissement productif	
Groupe d'indicateurs	COM_REAL_FEDER	Indicateurs de réalisation communs FEDER
Nature	Quantitatif	
Catégorie	Commun	
Type	Réalisation	
Assistance aux participants	Non	
Assistance aux entités	Oui	
Lien avec d'autres indicateurs	Lien avec l'IC 1 – nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien Lien avec l'IC7 - la Commission requiert la sélection de l'IC7 lorsque l'IC3 est retenu par l'AG	
Mode de saisie	Automatique	
Méthode de calcul pour l'obtention de la valeur de l'indicateur	La valeur de l'indicateur est le résultat de la somme des numéros SIRET des bénéficiaires pour ce type d'aides (pour cet IC, un prêt, bonification d'intérêts, une garantie de crédit, de capital-risque ou d'autres instruments financiers). Les données sont calculées dans le SI via l'écran entités.	
Valeur possible	Sans objet	
Besoins pour le système d'information	Intégration du numéro SIRET dans le SI. Lors de la saisie des numéros de SIRET des bénéficiaires, le SI doit permettre de vérifier que le numéro SIRET renseigné correspond à la bonne structure (par le biais d'une vérification à travers le nom de la structure, le code APE, l'adresse en lien avec le n° SIRET saisi. Le SI doit également intégrer la nomenclature du type d'aide (voir tableau 2 – codes pour la dimension relative aux modes de financement du Règlement d'exécution N°215/2014 du 7 mars 2014 de la COM). Le SI doit permettre l'historisation des changements de formes juridiques et de dénomination. L'écran entités devra s'afficher et être renseigné pour le calcul automatique de cet indicateur.	
Niveau de saisie	Niveau opération	
Stade de saisie de la valeur de l'indicateur (pour info)	Dépôt - (conventionnement et suivi)- réalisation (instruction -solde)	
Risque de double compte dans le SI	Oui Une même entreprise ne peut être comptabilisée plusieurs fois pour cet IC.	
Risque de double zonage dans le SI	Non	
Règle d'alerte dans le SI	SYNERGIE Cœur de Métier (CDM) ne prévoit pas de règle d'unicité au niveau de l'opération. Le système d'information décisionnel (SID) est capable d'effectuer le dédoublement en cas de double comptage car il dispose via SYNERGIE CDM du numéro SIRET. En outre, possibilité d'une alerte si la valeur de l'IC3 est supérieure à la valeur de l'IC1.	
Ratios de référence utilisés (Informations nationales à adapter en fonction de l'indicateur/du programme et à renvoyer dans le volet "programme")	Source : Guide de définition des valeurs cibles des indicateurs FEDER et FSE des PO 2014-2020 (CGET-juin 2014) : 1) Amortage : Fonds propres/capital risque : [150 k€ - 500 k€] Avances remboursables, prêts, etc... : [10 k€ - 20 k€] Garanties : [50k€ - 100 k€]*10% 2) Création : Fonds propres/capital risque : [500 k€-1 500 k€] Avances remboursables, prêts, etc... : [20 k€ - 50 k€] Garanties : [60 k€ - 1 000 k€]*10% 3) Développement/transmission : Fonds propres/capital risque : [1 000 k€ - 2 500 k€] Avances remboursables, prêts, etc... : [60 k€-1 000 k€] (fourchette basse : transmission ; fourchette haute : développement) Garanties : [100 k€ - 200 k€]*10% (fourchette basse : développement ; fourchette haute : transmission)	
Commentaires	Attention - double compte et double zonage en relation avec les valeurs du cadre de performance : Pour les indicateurs sélectionnés dans le cadre de performance, il convient de prévoir deux comptabilisations différentes : -Une comptabilisation avec le double compte ou le double zonage pour le renseignement de l'indicateur. -Une comptabilisation sans le double compte ou le double zonage pour le renseignement de l'indicateur. En effet, au moment de la fixation des cibles, l'AG ne peut anticiper que les mêmes bénéficiaires vont solliciter plusieurs fois le programme pour le même objet.	
Méthode de calcul de la valeur cible	20 dossiers par an	
délai de comptabilisation	Dès la programmation, en cours de réalisation si comptabilisation possible ou fin d'opération	
pièces probantes	liste entreprises avec SIRET pour comptabilisation dans le SI	

Date de dernière mise à jour de l'indicateur	19/11/2015	<a href="#">Retour vers liste</a>
N° de version de l'indicateur	4	
<b>CO04 (FEDER)</b>	<b>Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier</b>	
<b>VOLET GÉNÉRAL : agrégation des données disponibles au niveau européen et national</b>		
<b>Définition (UE) : Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien n'impliquant pas un transfert financier direct (conseils, services de consultance, incubateurs d'entreprises, etc...). Le capital-risque est considéré comme une aide financière.</b>		
Précisions méthodologiques (UE) : Sous-catégorie de « nombre d'entreprises soutenues ».		
Définition complémentaire et interprétation (FR) : Sont concernées les entreprises bénéficiant d'un service commun ou d'une action collective ne donnant pas lieu à l'attribution d'un transfert financier direct. Des entreprises uniquement sollicitées dans le cadre d'une enquête ne sont pas considérées comme bénéficiant d'un soutien. Il faut une phase d'accompagnement suite aux réponses par exemple		
Unité de mesure	Entreprises	
Fonds	FEDER	
Domaine d'intervention (UE)	Investissement productif	
Groupe d'indicateurs	COM_REAL_FEDER	Indicateurs de réalisation communs FEDER
Nature	Quantitatif	
Catégorie	Commun	
Type	Réalisation	
Assistance aux participants	Non	
Assistance aux entités	Oui	
Lien avec d'autres indicateurs	Lien avec l'IC 1 – nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	
Mode de saisie	Automatique	
Méthode de calcul pour l'obtention de la valeur de l'indicateur	La valeur de l'indicateur est le résultat de la somme des numéros SIRET des bénéficiaires pour ce type d'aides (pour cet IC, soutien n'impliquant pas un transfert financier direct). S'agissant potentiellement d'actions collectives. L'agrégation des bénéficiaires permet d'obtenir le nombre d'entreprises bénéficiant de ce soutien non financier. Les données sont calculées dans le SI via l'écran entités.	
Valeur possible	Sans objet	
Besoins pour le système d'information	Intégration du numéro SIRET dans le SI. Lors de la saisie des numéros de SIRET des bénéficiaires, le SI doit permettre de vérifier que le numéro SIRET renseigné correspond à la bonne structure (par le biais d'une vérification à travers le nom de la structure, le code APE, l'adresse en lien avec le n° SIRET saisi). Le SI doit permettre de lister les entreprises bénéficiaires de opérations relevant de l'IC4 et doit permettre l'historisation des changements de formes juridiques et de dénomination. L'écran entités devra s'afficher et être renseigné pour le calcul automatique de cet indicateur.	
Niveau de saisie	Niveau opération	
Stade de saisie de la valeur de l'indicateur (pour info)	Dépôt - (conventionnement et suivi)- réalisation (instruction -solde)	
Risque de double compte dans le SI	Oui Une même entreprise ne peut être comptabilisée plusieurs fois pour cet IC.	
Risque de double zonage dans le SI	Non	
Règle d'alerte dans le SI	SYNERGIE Cœur de Métier (CDM) ne prévoit pas de règle d'unicité au niveau de l'opération. Le système d'information décisionnel (SID) est capable d'effectuer le dédoublement en cas de double comptage car il dispose via SYNERGIE CDM du numéro SIRET. En outre, possibilité d'une alerte si la valeur de l'IC4 est supérieure à la valeur de l'IC1	
Ratios de référence utilisés <i>(Informations nationales à adapter en fonction de l'indicateur/du programme et à renvoyer dans le volet "programme")</i>	Source : Guide de définition des valeurs cibles des indicateurs FEDER et FSE des PO 2014-2020 (CGET-juin 2014) : 1) Actions collectives : [3 000 – 7 000] € par entreprise 2) Services communs : [12 000 – 16 000] € par entreprise 3) Accompagnements individuels : [1 500 – 15 000] € par entreprise	
Commentaires	Attention - double compte et double zonage en relation avec les valeurs du cadre de performance: Pour les indicateurs sélectionnés dans le cadre de performance, il convient de prévoir deux comptabilisations différentes : -Une comptabilisation avec le double compte ou le double zonage pour le renseignement de l'indicateur. -Une comptabilisation sans le double compte ou le double zonage pour le renseignement de l'indicateur. En effet, au moment de la fixation des cibles, l'AG ne peut anticiper que les mêmes bénéficiaires vont solliciter plusieurs fois le programme pour le même objet.	
Méthode de calcul de la valeur cible		
délaï de comptabilisation	Dès la programmation ou en cours du projet (si connu) ou fin de l'opération	
pièces probantes	liste des entreprises avec SIRET pour import dans le SI	

Date de dernière mise à jour de l'indicateur	07/07/2015
N° de version de l'indicateur	3

[Retour vers liste](#)

CO05 (FEDER)		Nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	
<b>VOLET GÉNÉRAL : agrégation des données disponibles au niveau européen et national</b>			
<b>Définition (UE) : Nombre d'entreprises créées recevant une aide financière ou une assistance (conseils, service de consultation, etc.) provenant des Fonds structurels ou d'infrastructures financées par les Fonds structurels. L'entreprise créée n'existait pas trois ans avant le début du projet mais ce délai peut être inférieur par décision de l'autorité de gestion ou du fait de la législation nationale. Une entreprise ne peut être considérée comme "nouvelle" si seule sa forme juridique varie.</b>			
<b>Précisions méthodologiques (UE) :</b> Cet indicateur doit être utilisé pour les mesures de développement des entreprises et pour les mesures d'innovation si le but est de créer ou soutenir de nouvelles entreprises (par exemples, start ups technologiques, entreprises issues des institutions de recherche). Sous-catégorie de "nombre d'entreprises soutenues".			
<b>Définition complémentaire et interprétation (FR) :</b> L'indicateur commun ne porte pas sur les entreprises ayant bénéficié d'une aide dans le cadre de la reprise et de la transmission d'entreprises. Le seul changement de numéro SIRET d'une entreprise ne permet pas de qualifier celle-ci comme étant nouvelle.			
Unité de mesure	Entreprises		
Fonds	FEDER		
Domaine d'intervention (UE)	Investissement productif		
Groupe d'indicateurs	COM_REAL_FEDER	Indicateurs de réalisation communs FEDER	
Nature	Quantitatif		
Catégorie	Commun		
Type	Réalisation		
Assistance aux participants	Non		
Assistance aux entités	Oui		
Lien avec d'autres indicateurs	Lien avec l'IC 1 – nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien		
Mode de saisie	Automatique		
Méthode de calcul pour l'obtention de la valeur de l'indicateur	La valeur de l'indicateur est le résultat de la somme des numéros SIRET des bénéficiaires pour ce type d'aides (tout type de soutien) avec la qualification de « nouvelle entreprise ». Les données sont calculées dans le SI via l'écran entités.		
Valeur possible	Sans objet		
Besoins pour le système d'information	Intégration du numéro SIRET dans le SI. Lors de la saisie des numéros de SIRET des bénéficiaires, le SI doit permettre de vérifier que le numéro SIRET renseigné correspond à la bonne structure (par le biais d'une vérification à travers le nom de la structure, le code APE, l'adresse en lien avec le n° SIRET saisi. Le SI doit permettre l'historisation des changements de formes juridiques et de dénomination. L'écran entités devra s'afficher et être renseigné pour le calcul automatique de cet indicateur.		
Niveau de saisie	Niveau opération		
Stade de saisie de la valeur de l'indicateur (pour info)	Dépôt - (conventionnement et suivi)- réalisation (instruction -solde)		
Risque de double compte dans le SI	Oui Une même entreprise ne peut être comptabilisée plusieurs fois pour cet IC.		
Risque de double zonage dans le SI	Non		
Règle d'alerte dans le SI	SYNERGIE Cœur de Métier (CDM) ne prévoit pas de règle d'unicité au niveau de l'opération. Le système d'information décisionnel (SID) est capable d'effectuer le dédoublement en cas de double comptage car il dispose via SYNERGIE CDM du numéro SIRET.		
Ratios de référence utilisés <i>(Informations nationales à adapter en fonction de l'indicateur/du programme et à renvoyer dans le volet "programme")</i>	Source : Guide de définition des valeurs cibles des indicateurs FEDER et FSE des PO 2014-2020 (CGET-juin 2014) : 1) Subvention : [50 000 – 300 000] € par projet 2) Ingénierie financière : [10 000 – 1 000 000] € par projet (voir IC 3) 3) Soutien non financier : [2 000 – 10 000] € par projet		
Commentaires	Attention - double compte et double zonage en relation avec les valeurs du cadre de performance : Pour les indicateurs sélectionnés dans le cadre de performance, il convient de prévoir deux comptabilisations différentes : -Une comptabilisation avec le double compte ou le double zonage pour le renseignement de l'indicateur. -Une comptabilisation sans le double compte ou le double zonage pour le renseignement de l'indicateur. En effet, au moment de la fixation des cibles, l'AG ne peut anticiper que les mêmes bénéficiaires vont solliciter plusieurs fois le programme pour le même objet. <b>Attention, seules les entreprises seront comptabilisées.</b> Ne sont pas comptabilisées les personnes participant à des actions de création et de reprise d'entreprises car, à ce stade, pas de création effective d'entreprises et pas de numéro SIRET. Le numéro SIRET est composé de deux parties : le SIRAN (9 caractères) et le NIC ou localisation (5 caractères). Le numéro SIRET va changer quand 1, le SIRAN change du fait du changement de statut juridique change, 2, quand le NIC (ou la localisation) change, 3, quand l'un et l'autre change.		
Méthode de calcul de la valeur cible			
délai de comptabilisation	Dès la programmation ou en cours du projet (si connu) ou fin de l'opération		
pièces probantes	liste des entreprises avec SIRET pour import dans le SI		

Date de dernière mise à jour de l'indicateur	07/07/2015	<a href="#">Retour vers liste</a>
N° de version de l'indicateur	5	
<b>CO07 (FEDER)</b>	<b>Investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)</b>	
<b>VOLET GÉNÉRAL : agrégation des données disponibles au niveau européen et national</b>		
<b>Définition (UE) : Valeur totale de la contribution privée au soutien apporté pouvant être considéré comme une aide d'État, lorsque celui-ci revêt une forme autre qu'une subvention (voir <b>indicateurs communs 3 « Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions »</b>) c omprenant la part non éligible du projet.</b>		
Précisions méthodologiques (UE) : -		
Définition complémentaire et interprétation (FR) : Cet indicateur ne vise pas uniquement les PME, mais aussi les entreprises. <b>L'autofinancement est comptabilisé dans cet indicateur</b> . Il s'agit d'une participation privée à un projet soutenu quand est appliqué un régime d'aide d'Etat.		
Unité de mesure	Euros	
Fonds	FEDER	
Domaine d'intervention (UE)	Investissement productif	
Groupe d'indicateurs	COM_REAL_FEDER	Indicateurs de réalisation communs FEDER
Nature	Quantitatif	
Catégorie	Commun	
Type	Réalisation	
Assistance aux participants	Non	
Assistance aux entités	Non	
Lien avec d'autres indicateurs	Indicateur lié à l'IC 27 « Investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement » Lien avec l'IC3 - <b>la Commission requiert la sélection de l'IC3 lorsque l'IC7 est retenu par l'AG</b>	
Mode de saisie	Manuelle	
Méthode de calcul pour l'obtention de la valeur de l'indicateur	La valeur de l'indicateur résulte de la somme du montant des contributions privées dans l'ensemble des soutiens apportés (auxquels sont appliqués un régime d'aide d'Etat et sous une autre forme qu'une subvention) aux entreprises. Obligation d'identification du montant de la contribution privée par le porteur de projet ayant bénéficié d'un financement FEDER. Le budget de l'opération distingue les assiettes globale et supplémentaire du projet (coûts inéligibles) avec à chaque fois la part de la contribution privée. Si plusieurs contributions privées pour les mêmes projets sont prévues, il convient d'en faire la somme.	
Valeur possible	Sans objet	
Besoins pour le système d'information	Montant des contributions privées en euros.	
Niveau de saisie	Niveau opération	
Stade de saisie <b>de la valeur de l'indicateur (pour info)</b>	Dépôt - (conventionnement et suivi)- réalisation (instruction -solde)	
Risque de double compte dans le SI	Non	
Risque de double zonage dans le SI	Non	
Règle d'alerte dans le SI	Non	
Ratios de référence utilisés <i>(Informations nationales à adapter en fonction de l'indicateur/du programme et à renvoyer dans le volet "programme")</i>	<i>Source : Guide de définition des valeurs cibles des indicateurs FEDER et FSE des PO 2014-2020 (CGET-juin 2014) :</i> <b>1) Ingénierie financière:</b> [1M – 6M] € d'investissements privés/1 M€ d'investissements publics	
Commentaires	Le soutien à comptabiliser concerne les dépenses éligibles et non éligibles du projet.	
Méthode de calcul de la valeur cible		
délai de comptabilisation	Début opération - dès disponibilité de la donnée	
pièces probantes	des contrats de prêts bancaires signés ou de crédit-bail (en général au moment du conventionnement de l'aide càd après le comité de programmation, dans le temps)	

Date de dernière mise à jour de l'indicateur	07/07/2015	<a href="#">Retour vers liste</a>
N° de version de l'indicateur	3	

CO08 (FEDER)		Augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	
VOLET GÉNÉRAL : agrégation des données disponibles au niveau européen et national			
<b>Définition (UE) :</b> Emplois directs bruts nouveaux dans les PME, en équivalents temps plein (ETP). Indicateur essentiellement "avant-après": il capture la part de l'augmentation de l'emploi qui est la conséquence directe de l'achèvement du projet (les travailleurs employés pour sa réalisation ne sont pas comptés). Les postes doivent être pourvus (les postes vacants ne sont pas comptés) et augmenter le nombre total d'emplois dans l'entreprise. Si l'emploi total de l'entreprise n'augmente pas, la valeur est zéro - il s'agit d'un ajustement au sein de l'entreprise et non d'une augmentation. Les postes maintenus etc. ne sont pas comptés.			
<b>Précisions méthodologiques (UE) :</b>			
<b>Brut :</b> indépendamment de l'origine de l'employé, tant qu'il contribue directement à l'augmentation du nombre total d'emplois dans l'organisation. L'indicateur devrait être utilisé si l'augmentation de l'emploi peut être attribuée au soutien de façon plausible.			
<b>Équivalent temps plein :</b> les emplois peuvent être à temps plein ou à temps partiel. Les emplois à temps partiel doivent être convertis en ETP en utilisant les normes de l'OIT/statistiques/autres.			
<b>Durabilité :</b> les emplois doivent être permanents, c'est-à-dire perdurer pendant une période relativement étendue, en fonction des caractéristiques industrielles et technologiques. Les données des entreprises qui ont fait faillite sont comptées comme une augmentation nulle de l'emploi.			
<b>Collecte des données :</b> les données sont recueillies avant le début du projet et après son achèvement; les autorités de gestion sont libres de préciser les moments exacts. Il est préférable d'utiliser les chiffres de l'emploi moyen sur 6 mois ou 1 an, plutôt que donner des chiffres à certaines dates.			
<b>Définition complémentaire et interprétation (FR) :</b> Sans objet			
Unité de mesure	Équivalents temps plein		
Fonds	FEDER		
Domaine d'intervention (UE)	Investissement productif		
Groupe d'indicateurs	COM_REAL_FEDER	Indicateurs de réalisation communs FEDER	
Nature	Quantitatif		
Catégorie	Commun		
Type	Réalisation		
Assistance aux participants	Non		
Assistance aux entités	Non		
Lien avec d'autres indicateurs	L'IC 8 peut être sélectionné avec l'IC 1, ce qui permet de comptabiliser le nombre d'entreprises concernées par cette augmentation d'emploi		
Mode de saisie	Manuelle		
Méthode de calcul pour l'obtention de la valeur de l'indicateur	La valeur de l'indicateur est le résultat de la différence entre le nombre d'emplois dans l'entreprise à l'achèvement du projet financé et l'emploi « à l'état 0 » (nombre d'emplois initial). En cas de différence négative (si nombre d'emplois état 0 > nombre d'emplois final), la valeur de l'indicateur est 0. Les emplois comptabilisés doivent être permanents. L'augmentation de l'emploi doit être attribuée au soutien de façon plausible. Indicateur renseigné une première fois au moment du dépôt du dossier à partir de la donnée sur l'emploi (= état 0) fournie par le porteur de projet. Puis, renseignement en conventionné si modification de la valeur prévisionnelle entre la demande du bénéficiaire et le conventionnement de l'opération. Enfin, renseignement en réalisé à partir des données sur l'emploi fournies par le porteur de projet, au moment du solde de la subvention.		
Valeur possible	Sans objet		
Besoins pour le système d'information	Pas de besoin spécifique pour cet IC : nombre d'emploi		
Niveau de saisie	Niveau opération		
Stade de saisie de la valeur de l'indicateur (pour info)	Dépôt - (conventionnement et suivi)- réalisation (instruction -solde)		
Risque de double compte dans le SI	Non		
Risque de double zonage dans le SI	Non		
Règle d'alerte dans le SI	Non		
Ratios de référence utilisés <i>(Informations nationales à adapter en fonction de l'indicateur/du programme et à renvoyer dans le volet "programme")</i>	Source : Guide de définition des valeurs cibles des indicateurs FEDER et FSE des PO 2014-2020 (CGET-juin 2014) : 1) OT 1b et OT 3 : [150 000 – 250 000] € / par emploi 2) OT 2b et 2c : [250 000 – 500 000] € / par emploi		
Commentaires	Indicateur non ventilé par genre. IC proche d'un IC de résultat. Nécessaire d'identifier à quels types d'actions se rattache cet indicateur.		
Méthode de calcul de la valeur cible			
décalage de comptabilisation	Début opération pour comparaison à l'achèvement		
pièces probantes	déclaration annuelle de données sociales (DADS) ou la déclaration sociale nominative (DSN) ou Contrats de travail		

Date de dernière mise à jour de l'indicateur	07/07/2015
N° de version de l'indicateur	3

[Retour vers liste](#)

<b>CO09 (FEDER)</b>	<b>Augmentation du nombre escompté de visites aux sites recensés au titre du patrimoine culturel et naturel et aux attractions bénéficiant d'un soutien</b>	
<b>VOLET GÉNÉRAL : agrégation des données disponibles au niveau européen et national</b>		
<b>Définition (UE) :</b> Estimation ex ante de l'augmentation du nombre de visites d'un site l'année suivant l'achèvement du projet. Valable pour des améliorations de sites qui accueillent des visiteurs pour du tourisme durable. Comprend les sites qui accueillent ou non des activités touristiques avant le soutien (par exemple, des parcs naturels ou des bâtiments convertis en musée). Un visiteur peut effectuer des visites multiples, pour un groupe de visiteurs, le nombre de visites comptabilisées correspond au nombre de membres constituant le groupe.		
Précisions méthodologiques (UE) : L'autorité de gestion établit la méthodologie pour estimer le nombre attendu de touristes, ce qui peut être fait sur la base du nombre d'une analyse de la demande.		
Définition complémentaire et interprétation (FR) : Sans objet		
Unité de mesure	Visites/an	
Fonds	FEDER	
Domaine d'intervention (UE)	Tourisme durable	
Groupe d'indicateurs	COM_REAL_FEDER	Indicateurs de réalisation communs FEDER
Nature	Quantitatif	
Catégorie	Commun	
Type	Réalisation	
Assistance aux participants	Non	
Assistance aux entités	Non	
Lien avec d'autres indicateurs	Sans objet	
Mode de saisie	Manuelle	
Méthode de calcul pour l'obtention de la valeur de l'indicateur	<p>Une méthode de calcul pertinente de l'indicateur serait la différence entre le nombre de visites finales et le nombre de visites à l'état zéro. Le nombre de visites à l'état zéro d'un site soutenu est renseigné avec le formulaire de demande d'aide. La demande de paiement permet de déterminer le nombre de visites à l'état final.</p> <p>Cependant, la définition de l'indicateur dispose qu'il est calculé par une estimation ex ante de l'augmentation du nombre de visites d'un site l'année suivant l'achèvement du projet.</p> <p>Estimation de l'augmentation du nombre de visites du site (un an après l'achèvement du projet) par le porteur de projet à intégrer dans le formulaire de demande d'aide.</p>	
Valeur possible	Sans objet	
Besoins pour le système d'information	Pas de besoin spécifique pour cet IC : nombre de visites	
Niveau de saisie	Niveau opération	
Stade de saisie de la valeur de l'indicateur (pour info)	Dépôt - (conventionnement et suivi)- réalisation (instruction -solde)	
Risque de double compte dans le SI	Non	
Risque de double zonage dans le SI	Non	
Règle d'alerte dans le SI	Non	
Ratios de référence utilisés <i>(Informations nationales à adapter en fonction de l'indicateur/du programme et à renvoyer dans le volet "programme")</i>	Source : Guide de définition des valeurs cibles des indicateurs FEDER et FSE des PO 2014-2020 (CGET-juin 2014) : Utilisation de ratio non pertinent	
Commentaires	<p>L'IC 9 n'est pas sous contrôle direct des actions. Deux difficultés majeures pour la mesure de cet indicateur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Les mesures de fréquentation n'existent pas sur certains événements ou sites sans billetterie (sites naturels par exemple).</li> <li>-Difficultés de comptage : fréquentation mesurée l'année après le solde de l'opération (incompatible avec le système français de suivi à l'opération tel que structuré actuellement).</li> </ul>	
Méthode de calcul de la valeur cible		
délai de comptabilisation	Dès possibilité de comptabilisation / achèvement des travaux	
pièces probantes	PV fin de travaux / Rendus techniques	

Date de dernière mise à jour de l'indicateur	07/07/2015
N° de version de l'indicateur	3

[Retour vers liste](#)

CO24 (FEDER)		Nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	
<b>VOLET GÉNÉRAL : agrégation des données disponibles au niveau européen et national</b>			
<b>Définition (UE) : Nombre brut de nouveaux postes de chercheur (qui n'existaient pas auparavant) créés pour entreprendre directement les activités de R&amp;D, en équivalent temps plein (ETP). Le poste doit être dû à la mise en œuvre du projet ou son achèvement, occupé (les postes vacants ne sont pas comptés), et doit augmenter le nombre total d'emploi de chercheurs dans l'organisation. Les personnels de soutien à la R&amp;D (c'est-à-dire les emplois non directement impliqués dans les activités de recherche) ne sont pas comptés. L'indicateur porte sur le personnel employé: l'entité soutenue peut être nouvelle ou déjà exister.</b>			
Précisions méthodologiques (UE) : Brut: indépendamment de l'origine de l'employé, tant qu'il contribue directement à l'augmentation du nombre total d'emplois dans l'organisation. Équivalent temps plein: les emplois peuvent être à temps plein, à temps partiel ou saisonniers. Les emplois saisonniers et à temps partiel doivent être convertis en ETP en utilisant les normes de l'OIT/statistiques/autres. Dans le domaine de la recherche, la durée des emplois tend à être plus courte (le temps d'un projet). Les emplois créés pour différents projets doivent être additionnés (si tous ces projets sont soutenus): cela n'est pas considéré comme du comptage multiple.			
Définition complémentaire et interprétation (FR) : Un chercheur est une personne qui mène une activité de recherche. Le personnel de soutien à la R&D (exemples : assistant ingénieur, technicien, secrétaire...) n'est pas comptabilisé dans cet indicateur.			
Unité de mesure	Équivalents temps plein		
Fonds	FEDER		
Domaine d'intervention (UE)	Recherche et innovation		
Groupe d'indicateurs	COM_REAL_FEDER	Indicateurs de réalisation communs FEDER	
Nature	Quantitatif		
Catégorie	Commun		
Type	Réalisation		
Assistance aux participants	Non		
Assistance aux entités	Non		
Lien avec d'autres indicateurs	Les indicateurs 24 et 25 n'ont pas vocation à être cumulés. Ils serviront à deux types d'analyses : la première sur les nouveaux chercheurs (IC 24) et la seconde sur l'importance de l'amélioration des infrastructures (IC 25). Cependant, l'IC 24 est inclus dans l'IC 25		
Mode de saisie	Manuelle		
Méthode de calcul pour l'obtention de la valeur de l'indicateur	soutenues. Pour être comptabilisé, le poste occupé doit être lié à la mise en œuvre/l'achèvement du projet et doit augmenter le nombre total de postes de chercheurs dans l'organisation (voir définition). <b>Le calcul se base sur la somme des effectifs affectés au projets sur la période (en ETP) divisé par le nombres d'années du projets.</b>		
Valeur possible	Sans objet		
Besoins pour le système d'information	Pas de besoin spécifique pour cet IC (hors contrôle du double compte) : nombre de personnes		
Niveau de saisie	Niveau opération		
Stade de saisie <b>de la valeur de l'indicateur (pour info)</b>	Dépôt - (conventionnement et suivi)- réalisation (instruction -solde)		
Risque de double compte dans le SI	Oui Risque qu'une structure demande deux subventions différentes pour le même projet global		
Risque de double zonage dans le SI	Non		
Règle d'alerte dans le SI	Hors SYNERGIE : Risque de double compte à vérifier dans le cadre de l'instruction des demandes de subvention.		
Ratios de référence utilisés <i>(Informations nationales à adapter en fonction de l'indicateur/du programme et à renvoyer dans le volet "programme")</i>	Source : Guide de définition des valeurs cibles des indicateurs FEDER et FSE des PO 2014-2020 (CGET-juin 2014) : Post doctorants/thésards : [85 000 – 100 000] € nouveau chercheur Chercheurs de haut niveau : [300 000 – 600 000] € nouveau chercheur		
Commentaires	Sans objet		
Méthode de calcul de la valeur cible	d'après l'expérience du programme 2007-2013, un peu moins de 10 chercheurs par an		
délai de recrutement	Dès les recrutements		
pièces probantes	Contrat de travail/ fiches de paies		

Date de dernière mise à jour de l'indicateur	07/07/2015	<a href="#">Retour vers liste</a>
N° de version de l'indicateur	3	
<b>CO25 (FEDER)</b>	<b>Nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées</b>	
<b>VOLET GÉNÉRAL : agrégation des données disponibles au niveau européen et national</b>		
<b>Définition (UE) : Postes de travail existant dans les infrastructures de recherche (1) qui sont directement impliqués dans des activités de R&amp;D (2) sont directement concernés par le projet. Les postes doivent être occupés (les postes vacants ne sont pas comptés). Le personnel de soutien à la R&amp;D (c'est-à-dire les emplois non directement impliqués dans les activités R&amp;D) n'est pas compté.</b>		
Précisions méthodologiques (UE) : Si davantage de chercheurs est employé dans les infrastructures à la suite du projet, le nombre de postes de chercheurs augmentera, les nouveaux postes sont inclus (voir aussi « nombre de nouveaux chercheurs travaillant dans les infrastructures de recherche soutenues »). Les infrastructures peuvent être publiques ou privées. Le projet doit améliorer les infrastructures et la qualité de l'équipement: la maintenance ou le remplacement sans augmentation de qualité est exclu de cet indicateur. Équivalent temps plein: les emplois peuvent être à temps plein, à temps partiel ou saisonniers. Les emplois saisonniers et à temps partiel doivent être convertis en ETP en utilisant les normes de l'OIT/statistiques/autres. Le terme "infrastructures de recherche" désigne un groupe très hétérogène de biens tangibles et intangibles ce qui ne permet pas d'utiliser un nombre limité d'indicateurs physiques. L'approche choisie ici est de se concentrer sur une dimension non financière de l'investissement (l'emploi) pouvant cependant traduire l'importance de l'intervention.		
Définition complémentaire et interprétation (FR) : Ce sont les infrastructures qui sont visées et non les dépenses de fonctionnement ou de salaire. La Commission souhaite recenser l'ensemble des chercheurs ; pas uniquement ceux dont les projets ont été soutenus par le FEDER, mais ceux des infrastructures. Ne seront comptabilisés que le nombre d'ETP pour les structures ayant bénéficié d'un financement pour des projets portant exclusivement pour des infrastructures et des équipements (et non pas pour des projets de recherche qui pourraient comprendre le financement d'un petit équipement). Les chercheurs comptabilisés sont ceux qui bénéficient du nouvel équipement ou de la nouvelle infrastructure. Par exemple, si un laboratoire reçoit un nouvel équipement, tous les chercheurs de ce laboratoire sont comptés. Si un centre de recherche est rénové pour améliorer la qualité de la recherche, tous les chercheurs du centre sont comptés. Si la structure de recherche bénéficie de plusieurs projets d'équipements au cours de la période de programmation, les chercheurs affectés par ces projets pourront être comptés plusieurs fois, l'objectif de l'indicateur étant de mesurer l'importance des investissements en équipement et infrastructures (et non la création de poste de chercheurs, mesurée par l'indicateur commun 24).		
Unité de mesure	Équivalents temps plein	
Fonds	FEDER	
Domaine d'intervention (UE)	Recherche et innovation	
Groupe d'indicateurs	COM_REAL_FEDER	Indicateurs de réalisation communs FEDER
Nature	Quantitatif	
Catégorie	Commun	
Type	Réalisation	
Assistance aux participants	Non	
Assistance aux entités	Non	
Lien avec d'autres indicateurs	Les indicateurs 24 et 25 n'ont pas vocation à être cumulés. Ils serviront à deux types d'analyses : la première sur les nouveaux chercheurs (IC 24) et la seconde sur l'importance de l'amélioration des infrastructures (IC 25). Cependant, l'IC 24 est inclus dans l'IC 25	
Mode de saisie	Manuelle	
Méthode de calcul pour l'obtention de la valeur de l'indicateur	Ne seront comptabilisés que le nombre d'ETP pour les structures ayant bénéficié d'un financement pour des projets portant exclusivement sur des infrastructures et des équipements. La valeur de l'indicateur est le résultat de la somme des chercheurs (en ETP) impliqués dans des activités de R&D bénéficiant d'un équipement ou d'une infrastructure directement améliorés par les opérations financées. <b>Le périmètre considéré pour le calcul de l'indicateur est croissant et alternatif si le périmètre précédent n'est pas identifiable : l'équipe projet, la plate-forme, le laboratoire...</b>	
Valeur possible	Sans objet	
Besoins pour le système d'information	Pas de besoin spécifique pour cet IC (hors contrôle du double compte) : nombre de personnes	
Niveau de saisie	Niveau opération	
Stade de saisie de la valeur de l'indicateur (pour info)	Dépôt - (conventionnement et suivi)- réalisation (instruction -solde)	
Risque de double compte dans le SI	Oui Risque qu'une structure demande deux subventions différentes pour le même projet.	
Risque de double zonage dans le SI	Non	
Règle d'alerte dans le SI	Hors SYNERGIE : Risque de double compte à vérifier dans le cadre de l'instruction des demandes de subvention.	
Ratios de référence utilisés (Informations nationales à adapter en fonction de l'indicateur/du programme et à renvoyer dans le volet "programme")	Source : Guide de définition des valeurs cibles des indicateurs FEDER et FSE des PO 2014-2020 (CGET-juin 2014) : Infrastructures de RDT : entre 90 000 et 200 000€ par chercheur	
Commentaires	Attention - double compte et double zonage en relation avec les valeurs du cadre de performance: Pour les indicateurs sélectionnés dans le cadre de performance, il convient de prévoir deux comptabilisations différentes : -Une comptabilisation avec le double compte ou le double zonage pour le renseignement de l'indicateur. -Une comptabilisation sans le double compte ou le double zonage pour le renseignement de l'indicateur. En effet, au moment de la fixation des cibles, l'AG ne peut anticiper que les mêmes bénéficiaires vont solliciter plusieurs fois le programme pour le même objet.	
Méthode de calcul de la valeur cible	entre 2 et 3 structures seront aidées, chacune comprenant environ en moyenne 10 chercheurs	
délai de comptabilisation	Dès les recrutements	
pièces probantes	Bilan technique faisant état du nombre de chercheurs de la structure / contrat de travail	



Date de dernière mise à jour de l'indicateur	07/07/2015	<a href="#">Retour vers liste</a>
N° de version de l'indicateur	4	
<b>CO27 (FEDER)</b>	<b>Investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement</b>	
<b>VOLET GÉNÉRAL : agrégation des données disponibles au niveau européen et national</b>		
<b>Définition (UE) : Valeur totale de la contribution privée au soutien apporté aux projets d'innovation ou de R&amp;D, comprenant la part non éligible du projet</b>		
Précisions méthodologiques (UE) : -		
Définition complémentaire et interprétation (FR) : Sans objet		
Unité de mesure	Euros	
Fonds	FEDER	
Domaine d'intervention (UE)	Recherche et innovation	
Groupe d'indicateurs	COM_REAL_FEDER	Indicateurs de réalisation communs FEDER
Nature	Quantitatif	
Catégorie	Commun	
Type	Réalisation	
Assistance aux participants	Non	
Assistance aux entités	Non	
Lien avec d'autres indicateurs	Lien avec les IC 6 et 7 mais fléchage sur les domaines du projet et non sur les bénéficiaires /Lien avec l'IC 26	
Mode de saisie	Manuelle	
Méthode de calcul pour l'obtention de la valeur de l'indicateur	La valeur de l'indicateur est le résultat de la somme des montants d'investissements privés complétant un soutien public aux projets et dans les domaines de l'innovation/de la R&D.	
Valeur possible	Sans objet	
Besoins pour le système d'information	Pas de besoin spécifique pour le SI : montant en euros	
Niveau de saisie	Niveau opération	
Stade de saisie <b>de la valeur de l'indicateur (pour info)</b>	Dépôt - (conventionnement et suivi)- réalisation (instruction -solde)	
Risque de double compte dans le SI	Non	
Risque de double zonage dans le SI	Non	
Règle d'alerte dans le SI	Non	
Ratios de référence utilisés <i>(Informations nationales à adapter en fonction de l'indicateur/du programme et à renvoyer dans le volet "programme")</i>	<p>Source : <i>Guide de définition des valeurs cibles des indicateurs FEDER et FSE des PO 2014-2020 (CGET-juin 2014)</i> :</p> <p>1) <u>Activités de RDT dans les centres de recherche</u> : [1 500 000 – 2 500 000] € financements privés/ 1 M€ financements publics</p> <p>2) <u>Soutien à la RDT et à l'innovation dans les entreprises</u> :</p> <p>Ingénierie financière : [1 M – 6 M] € d'investissements privés/1 M€ d'investissements publics</p> <p>Subvention : [1 500 000 – 2 500 000] € financements privés/1 M€ financements publics</p>	
Commentaires	Sans objet	
Mode de calcul de la valeur cible		
Délai de comptabilisation	Fin d'opération	
pièces probantes	des contrats de prêts bancaires signés ou de crédit-bail (en général au moment du conventionnement de l'aide càd après le comité de programmation)	

Date de dernière mise à jour de l'indicateur	07/07/2015
N° de version de l'indicateur	6

[Retour vers liste](#)

CO26 (FEDER)		Nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	
VOLET GÉNÉRAL : agrégation des données disponibles au niveau européen et national			
<b>Définition (UE) : Nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche lors de projets de R&amp;D. Au moins une entreprise et un organisme de recherche participent au projet. Un ou plusieurs des partenaires (institut de recherche ou entreprise) peut recevoir le soutien mais ce dernier doit être destiné à la coopération. La coopération peut être nouvelle ou déjà exister. La coopération doit être effective pendant la durée du projet, au minimum. Entreprise: organisation produisant des produits ou des services pour répondre aux besoins du marché afin de réaliser un bénéfice. L'origine de l'entreprise (à l'intérieur ou en dehors de l'Union) n'importe pas. Au cas où une entreprise est le contractant principal et les autres sous-contractantes mais cependant interagissent avec l'organisme de recherche, toutes les entreprises doivent être comptées. Les entreprises coopérant dans différents projets doivent être additionnées (si tous les projets reçoivent un soutien): ce n'est pas considéré comme du comptage multiple</b>			
Précisions méthodologiques (UE) : organisme de recherche: organisation dont la R&D est la principale activité. La coopération peut être comptée sur la base des opérations ou des participants. Cet indicateur cible les entreprises en tant que participants			
<b>Définition complémentaire et interprétation (FR) :</b> Il est possible que des PME participent aux projets sans financement FEDER (mais en financement régional seulement). Ces entreprises peuvent aussi être comptabilisées. De même pour des entreprises hors du territoire qui ne bénéficieraient pas d'un soutien financier direct.			
Unité de mesure	Entreprises		
Fonds	FEDER		
Domaine d'intervention (UE)	Recherche et innovation		
Groupe d'indicateurs	COM_REAL_FEDER	Indicateurs de réalisation communs FEDER	
Nature	Quantitatif		
Catégorie	Commun		
Type	Réalisation		
Assistance aux participants	Non		
Assistance aux entités	Oui		
Lien avec d'autres indicateurs	Lorsque l'IC26 est sélectionné, <b>pas d'</b> obligation de sélectionner l'IC 1, <b>ni</b> les autres IC 2 à 8.		
Mode de saisie	<a href="#">Manuel</a>		
Méthode de calcul pour l'obtention de la valeur de l'indicateur	La valeur de l'indicateur est le résultat de la somme des entreprises coopérant avec des organismes de recherche dans le cadre des opérations soutenues. Les entreprises sont décomptées uniquement si l'ensemble des conditions suivantes sont réunies : Au moins une entreprise et un organisme de recherche participent au projet soutenu. Le soutien est destiné à la coopération. La coopération est effective et au minimum pendant la durée du projet soutenu. Les données sont calculées dans le SI via l'écran entités.		
Valeur possible	Sans objet		
Besoins pour le système d'information	Intégration du numéro SIRET dans le SI. Lors de la saisie des numéros de SIRET des bénéficiaires des subventions (ou des actions soutenues), le SI doit permettre de vérifier que le numéro SIRET renseigné correspond à la bonne structure (par le biais d'une vérification à travers le nom de la structure, le code APE, l'adresse en lien avec le n° SIRET saisi. Le SI doit permettre l'historisation des changements de formes juridiques et de dénomination. L'écran entités devra s'afficher et être renseigné pour le calcul automatique de cet indicateur.		
Niveau de saisie	Niveau opération		
Stade de saisie <b>de la valeur de l'indicateur (pour info)</b>	Dépôt - (conventionnement et suivi)- réalisation (instruction -solde)		
Risque de double compte dans le SI	Non		
Risque de double zonage dans le SI	Non		
Règle d'alerte dans le SI	Non		
Ratios de référence utilisés <i>(Informations nationales à adapter en fonction de l'indicateur/du programme et à renvoyer dans le volet "programme")</i>	Source : <i>Guide de définition des valeurs cibles des indicateurs FEDER et FSE des PO 2014-2020 (CGET-juin 2014) :</i> Projets de R&D : [80 000 – 800 000] € par entreprise soutenue (en fonction des thématiques de recherche et de la taille des projets/des entreprises visées)		
Commentaires	Sans objet		
Méthode de calcul de la valeur cible	5 entreprises aidées par an soit 35 entreprises		
délai de comptabilisation	en cours d'opération si possible de comptabilisation (paiements intermédiaires) ou Fin d'opération		
pièces probantes	Accord de consortium + liste des entreprises avec SIRET pour comptabilisation dans le SI		

Date de dernière mise à jour de l'indicateur	07/07/2015	<a href="#">Retour vers liste</a>
N° de version de l'indicateur	4	
<b>CO28 (FEDER)</b>	<b>Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché</b>	
VOLET GÉNÉRAL : agrégation des données disponibles au niveau européen et national		
<p><b>Définition (UE) :</b> Cet indicateur mesure si l'entreprise est soutenue pour développer un produit "nouveau pour le marché" grâce au soutien, quels que soient ses marchés. Il couvre les innovations de procédé si ce procédé contribue au développement du produit. Les projets dont le but réel n'est pas de développer un produit sont exclus. Si une entreprise développe plusieurs produits ou reçoit un soutien pour plusieurs projets, elle est comptée comme une seule entreprise. En cas de projet de coopération, l'indicateur mesure toutes les entreprises participantes. Un produit est nouveau pour le marché s'il n'existe pas d'autre produit sur ce marché offrant les mêmes fonctionnalités ou si la technologie utilisée par ce produit diffère fondamentalement de la technologie de produits existants. Les produits peuvent être matériels ou immatériels (et comprennent les services). Les projets soutenus dont l'objectif était d'introduire un nouveau produit qui ont échoué sont comptés.</p> <p>Si un produit est nouveau pour le marché et pour l'entreprise, cette entreprise devrait être comptée sous les deux indicateurs pertinents (voir l'indicateur 29 "Nombre d'entreprises soutenues pour lancer des produits nouveaux pour l'entreprise")</p>		
<p>Précisions méthodologiques (UE) : Les limites du marché (géographiques, autres ...) sont déterminées par l'autorité de gestion sur la base de l'activité de l'entreprise recevant le soutien. L'indicateur 1 doit également être utilisé lorsque cet indicateur est employé.</p> <p>Merci de noter le lien avec l'indicateur 29 "nombre d'entreprises soutenues pour lancer des produits nouveaux pour l'entreprise". Alors que la plupart des innovations classiques produisent des produits à la fois nouveaux pour le marché et l'entreprise, il est possible que le produit soit nouveau pour le marché mais non pour l'entreprise, par exemple dans le cas de l'adaptation d'un produit existant à un nouveau marché sans en changer les fonctionnalités.</p>		
<b>Définition complémentaire et interprétation (FR) : Innovation de marché</b>		
Unité de mesure	Entreprises	
Fonds	FEDER	
Domaine d'intervention (UE)	Recherche et innovation	
Groupe d'indicateurs	COM_REAL_FEDER Indicateurs de réalisation communs FEDER	
Nature	Quantitatif	
Catégorie	Commun	
Type	Réalisation	
Assistance aux participants	Non	
Assistance aux entités	Oui	
Lien avec d'autres indicateurs	<p>Lorsque l'IC28 est sélectionné, obligation de sélectionner l'IC 1, mais pas les suivants.</p> <p>Pas de double compte avec l'IC 29 : si un produit est nouveau pour le marché et pour l'entreprise, cette entreprise est comptée dans les deux indicateurs</p>	
Mode de saisie	Automatique	
Méthode de calcul pour l'obtention de la valeur de l'indicateur	La valeur de l'indicateur est le résultat du nombre de numéros SIRET renseignés. Les données sont calculées dans le SI via l'écran entités.	
Valeur possible	Sans objet	
Besoins pour le système d'information	Intégration du numéro SIRET dans le SI. Lors de la saisie des numéros de SIRET des bénéficiaires des subventions (ou des actions soutenues), le SI doit permettre de vérifier que le numéro SIRET renseigné correspond à la bonne structure (par le biais d'une vérification à travers le nom de la structure, le code APE, l'adresse en lien avec le n° SIRET saisi, informations qui proviendraient d'une copie de la base SIRENE) =>ce besoin est en lien avec l'INSEE L'écran entités devra s'afficher et être renseigné pour le calcul automatique de cet indicateur.	
Niveau de saisie	Niveau opération	
Stade de saisie de la valeur de l'indicateur (pour info)	Dépôt - (conventionnement et suivi)- réalisation (instruction -solde)	
Risque de double compte dans le SI	Oui	
Risque de double zonage dans le SI	Non	
Règle d'alerte dans le SI	<p>SYNERGIE Cœur de Métier (CDM) ne prévoit pas de règle d'unicité au niveau de l'opération.</p> <p>Le système d'information décisionnel (SID) est capable d'effectuer le dédoublement en cas de double comptage car il dispose via SYNERGIE CDM du numéro SIRET.</p>	
Ratios de référence utilisés (Informations nationales à adapter en fonction de l'indicateur/du programme et à renvoyer dans le volet "programme")	<p>Source : Guide de définition des valeurs cibles des indicateurs FEDER et FSE des PO 2014-2020 (CGET-juin 2014) :</p> <p>[10 – 15] % des entreprises ayant reçu une subvention</p>	
Commentaires	<p>Attention - double compte et double zonage en relation avec les valeurs du cadre de performance:</p> <p>Pour les indicateurs sélectionnés dans le cadre de performance, il convient de prévoir deux comptabilisations différentes :</p> <p>-Une comptabilisation avec le double compte ou le double zonage pour le renseignement de l'indicateur.</p> <p>-Une comptabilisation sans le double compte ou le double zonage pour le renseignement de l'indicateur.</p> <p>En effet, au moment de la fixation des cibles, l'AG ne peut anticiper que les mêmes bénéficiaires vont solliciter plusieurs fois le programme pour le même objet.</p>	
Méthode de calcul de la valeur cible	5 entreprises aidées par an soit 35 entreprises	
délaï de comptabilisation	Début opération	
pièces probantes	Accord de consortium + liste des entreprises avec SIRET pour comptabilisation dans le SI	

Date de dernière mise à jour de l'indicateur	07/07/2015	<a href="#">Retour vers liste</a>
N° de version de l'indicateur	5	
<b>CO29 (FEDER)</b>	<b>Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise</b>	
<b>VOLET GÉNÉRAL : agrégation des données disponibles au niveau européen et national</b>		
<p><b>Définition (UE) :</b> Cet indicateur mesure si l'entreprise est soutenue pour développer un produit "nouveau pour l'entreprise" grâce au soutien. Il couvre les innovations de procédé si ce procédé contribue au développement du produit. Les projets dont le but réel n'est pas de développer un produit sont exclus. Si une entreprise développe plusieurs produits ou reçoit un soutien pour plusieurs projets, elle est comptée comme une seule entreprise. En cas de projet de coopération, l'indicateur mesure toutes les entreprises participantes pour lesquelles le produit est nouveau. Un produit est nouveau pour l'entreprise si celle-ci n'a jamais fabriqué de produit offrant les mêmes fonctionnalités ou si la technologie de production utilisée diffère fondamentalement de la technologie de produits déjà fabriqués par l'entreprise. Les produits peuvent être matériels ou immatériels (ils comprennent les services). Les projets soutenus dont l'objectif était d'introduire un nouveau produit qui ont échoué sont comptés</p>		
<p><b>Précisions méthodologiques (UE) :</b> Si un produit est nouveau pour le marché et pour l'entreprise, cette entreprise devrait être comptée sous les deux indicateurs pertinents (voir l'indicateur 28 "Nombre d'entreprises soutenues pour lancer des produits nouveaux pour le marché".) L'indicateur 1 doit également être utilisé lorsque cet indicateur est employé. Merci de noter le lien avec l'indicateur 28 "nombre d'entreprises soutenues pour lancer des produits nouveaux pour le marché". Alors que la plupart des innovations classiques produisent des produits à la fois nouveaux pour le marché et l'entreprise, il est possible que le produit soit nouveau pour l'entreprise et non pour le marché mais non, par exemple dans le cas de certains transferts de technologie</p>		
<b>Définition complémentaire et interprétation (FR) : Innovation de procédé</b>		
Unité de mesure	Entreprises	
Fonds	FEDER	
Domaine d'intervention (UE)	Recherche et innovation	
Groupe d'indicateurs	COM_REAL_FEDER	Indicateurs de réalisation communs FEDER
Nature	Quantitatif	
Catégorie	Commun	
Type	Réalisation	
Assistance aux participants	Non	
Assistance aux entités	Oui	
Lien avec d'autres indicateurs	<p><b>Lorsque l'IC29 est sélectionné, obligation de sélectionner l'IC 1, mais pas les suivants.</b> Pas de double compte avec l'IC 28 : si un produit est nouveau pour le marché et pour l'entreprise, cette entreprise est comptée dans les deux indicateurs.</p>	
Mode de saisie	Automatique	
Méthode de calcul pour l'obtention de la valeur de l'indicateur	La valeur de l'indicateur est le résultat du nombre de numéros SIRET renseignés. Les données sont calculées dans le SI via l'écran entités.	
Valeur possible	Sans objet	
Besoins pour le système d'information	<p>Intégration du numéro SIRET dans le SI. Lors de la saisie des numéros de SIRET des bénéficiaires des subventions (ou des actions soutenues), le SI doit permettre de vérifier que le numéro SIRET renseigné correspond à la bonne structure (par le biais d'une vérification à travers le nom de la structure, le code APE, l'adresse en lien avec le n° SIRET saisi, informations qui proviendraient d'une copie de la base SIRENE) =&gt;ce besoin est en lien avec l'INSEE L'écran entités devra s'afficher et être renseigné pour le calcul automatique de cet indicateur.</p>	
Niveau de saisie	Niveau opération	
Stade de saisie <b>de la valeur de l'indicateur (pour info)</b>	Dépôt - (conventionnement et suivi)- réalisation (instruction -solde)	
Risque de double compte dans le SI	Oui	
Risque de double zonage dans le SI	Non	
Règle d'alerte dans le SI	<p><b>SYNERGIE Cœur de Métier (CDM) ne prévoit pas de règle d'unicité au niveau de l'opération.</b> <b>Le système d'information décisionnel (SID) est capable d'effectuer le dédoublement en cas de double comptage car il dispose via SYNERGIE CDM du numéro SIRET.</b></p>	
Ratios de référence utilisés <i>(Informations nationales à adapter en fonction de l'indicateur/du programme et à renvoyer dans le volet "programme")</i>	<p><i>Source : Guide de définition des valeurs cibles des indicateurs FEDER et FSE des PO 2014-2020 (CGET-juin 2014) :</i> [40 – 60] % des entreprises ayant reçu une subvention</p>	
Commentaires	<p><b>Attention - double compte et double zonage en relation avec les valeurs du cadre de performance:</b> Pour les indicateurs sélectionnés dans le cadre de performance, il convient de prévoir <u>deux</u> comptabilisations différentes : -Une comptabilisation <u>avec</u> le double compte ou le double zonage pour le renseignement de l'indicateur. -Une comptabilisation <u>sans</u> le double compte ou le double zonage pour le renseignement de l'indicateur. En effet, au moment de la fixation des cibles, l'AG ne peut anticiper que les mêmes bénéficiaires vont solliciter plusieurs fois le programme pour le même objet.</p>	
Méthode de calcul de la valeur cible	5 entreprises aidées par an soit 35 entreprises	
décali de comptabilisation	Début opération	
pièces probantes	Accord de consortium + liste des entreprises avec SIRET pour comptabilisation dans le SI	

Date de dernière mise à jour de l'indicateur	07/07/2015	<a href="#">Retour vers liste</a>
N° de version de l'indicateur	5	
<b>CO30 (FEDER)</b>	<b>Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables</b>	
<b>VOLET GÉNÉRAL : agrégation des données disponibles au niveau européen et national</b>		
<b>Définition (UE) : Augmentation de la capacité de production d'énergie des infrastructures utilisant des ressources d'énergie renouvelable, construites/équipées dans le cadre du projet. Sont incluses l'électricité et l'énergie thermique</b>		
Précisions méthodologiques (UE) : Ressource d'énergie renouvelable : toute source d'énergie non fossile ou nucléaire. Se référer au Règlement 2009/29, art. 2(a)		
Définition complémentaire et interprétation (FR) : Pour les installations électriques, il s'agit de la puissance électrique équivalente installée. Pour les installations thermiques, il s'agit de la puissance thermique équivalente installée. Pour les installations mixtes (type cogénération), il s'agit de la somme de la puissance électrique et de la puissance thermique équivalentes installées		
Unité de mesure	MégaWatt (MW)	
Fonds	FEDER	
Domaine d'intervention (UE)	Énergie et changements climatiques	
Groupe d'indicateurs	COM_REAL_FEDER	Indicateurs de réalisation communs FEDER
Nature	Quantitatif	
Catégorie	Commun	
Type	Réalisation	
Assistance aux participants	Non	
Assistance aux entités	Non	
Lien avec d'autres indicateurs	Lorsque l'IC 30 est retenu, il convient de sélectionner également l'IC 34	
Mode de saisie	Manuelle	
Méthode de calcul pour l'obtention de la valeur de l'indicateur	<p>Pour l'électricité comme pour la chaleur, la capacité de production correspondra au produit de la puissance nominale installée et du facteur de charge de l'énergie en question. Le facteur de charge est le résultat du rapport entre la quantité d'énergie primaire effectivement produite à partir des infrastructures soutenues depuis leur installation et l'énergie qu'auraient produit ces infrastructures durant la même période si elles avaient fonctionné à leur puissance nominale. A défaut de ces données, il pourra s'appuyer sur une base déclarative à l'installation</p> <p>Sources : Pour les puissances installées (ex : chaudières) =&gt;ADEME</p> <p>Les données nécessaires au calcul de l'indicateur sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-La puissance nominale de l'installation nouvelle (exemple : 1 MW).</li> <li>-Le facteur de charge connu par le bénéficiaire (exemple : 23% pour une éolienne).</li> </ul> <div style="text-align: center;"> <div style="display: inline-block; border: 1px solid black; padding: 5px;">Energie produite par les infrastructures</div> <span style="font-size: 2em; margin: 0 10px;">×</span> <div style="display: inline-block; border: 1px solid black; padding: 5px;">Facteur de charge</div> <span style="font-size: 2em; margin: 0 10px;">=</span> <div style="display: inline-block; border: 1px solid black; padding: 5px;">Valeur de l'indicateur</div> </div>	
Valeur possible	Sans objet	
Besoins pour le système d'information	Mécanisme assurant la cohérence des unités et des valeurs (voir système d'alerte dans le SI). La valeur de l'indicateur en MW est renseignée par le service instructeur ou le bénéficiaire à partir de la formule de calcul proposée.	
Niveau de saisie	Niveau opération	
Stade de saisie de la valeur de l'indicateur (pour info)	Dépôt - (conventionnement et suivi)- réalisation (instruction -solde)	
Risque de double compte dans le SI	Non	
Risque de double zonage dans le SI	Non	
Règle d'alerte dans le SI	Système de cohérence dans Synergie : risque d'erreur de saisie (unité de mesure complexe ; cf. « Plage de l'indicateur – volet programme »). Règle de gestion : Alerte si la valeur saisie est en dehors de la plage de l'indicateur fixée au moment du paramétrage de l'indicateur, le cas échéant.	

<p style="text-align: center;">Ratios de référence utilisés <i>(Informations nationales à adapter en fonction de l'indicateur/du programme et à renvoyer dans le volet "programme")</i></p>	<p>Source : <i>Guide de définition des valeurs cibles des indicateurs FEDER et FSE des PO 2014-2020 (CGET-juin 2014)</i> :</p> <p>1) <u>Photovoltaïque</u> : [2 – 4] M €/1 MW installé</p> <p>2) <u>Bois/biomasse</u> : [0,9 – 1,5] M €/1 MW valorisation électrique [0,15 – 0,25] M €/1 MW valorisation thermique</p> <p>3) <u>Hydraulique (basse chute)</u> : [1,5 – 2,5] M €/1 MW</p> <p>4) <u>Eolien (terrestre)</u> : [0,8 – 1] M €/1 MW</p> <p>5) <u>Biogaz/méthanisation</u> : [6-8] M €/1 MW électrique [2-3,5] M €/1 MW thermique/inj. méthane</p> <p>6) <u>Géothermie</u> : [2-5] M €/1 MW électrique [300 000 – 600 000] M €/1 MW thermique</p> <p>Autres sources : Pour le coût des EnR, <a href="http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/cout-ref-synthese2008.pdf">http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/cout-ref-synthese2008.pdf</a> Ressource d'énergie renouvelable: toute source d'énergie non fossile ou nucléaire. Se référer au Règlement 2009/29, art. 2(a). Références ENR : fonds chaleur : <a href="http://www.developpement-durable.gouv.fr/Le-bilan-du-Fonds-chaleur.html">http://www.developpement-durable.gouv.fr/Le-bilan-du-Fonds-chaleur.html</a> Références ENR : tarifs d'achat : <a href="http://www.developpement-durable.gouv.fr/Les-tarifs-d-achat-de-l-12195.html">http://www.developpement-durable.gouv.fr/Les-tarifs-d-achat-de-l-12195.html</a> Références ENR : publiés régulièrement sur le site Internet de la DGEC. Les derniers datent de 2008 : <a href="http://www.developpement-durable.gouv.fr/Les-couts-de-reference-de-la.html">http://www.developpement-durable.gouv.fr/Les-couts-de-reference-de-la.html</a> Références ENR particuliers : rapport Observ'ER : <a href="http://www.energies-renouvelables.org/observ-er/html/energie_renouvelable_france/BaroElec2013_Integral.pdf">http://www.energies-renouvelables.org/observ-er/html/energie_renouvelable_france/BaroElec2013_Integral.pdf</a></p>
<p style="text-align: center;">Commentaires</p>	<p>La volonté sous-jacente de simplification est compréhensible, la non-distinction entre les filières pose question. <b>Aucun indicateur de réalisation spécifique national sur l'énergie thermique n'est envisagé.</b></p>
<p style="text-align: center;">Méthode de calcul de la valeur cible</p>	<p>Les valeurs cibles ont été estimées en fonction des enveloppes financières disponibles (FEDER et autres cofinanceurs)</p>
<p style="text-align: center;">délai de comptabilisation</p>	<p style="text-align: center;">achèvement de l'opération</p>
<p style="text-align: center;">pièces probantes</p>	<p style="text-align: center;">PV de travaux / avis technique de la DTE (basé sur l'étude thermiquement)</p>

Date de dernière mise à jour de l'indicateur	07/07/2015
N° de version de l'indicateur	4

[Retour vers liste](#)

<b>CO31 (FEDER)</b>	<b>Nombre de ménages disposant d'un meilleur classement en matière de consommation énergétique</b>
<b>Indicateur dans le cadre de performance</b>	
<b>VOLET GÉNÉRAL : agrégation des données disponibles au niveau européen et national</b>	
<b>Définition (UE) : Nombre de ménages dont le classement du logement en termes d'efficacité énergétique s'est amélioré (voir directive 2010/31/UE). L'amélioration du classement doit directement résulter de l'achèvement du projet</b>	
Précisions méthodologiques (UE) : Le système de classement est gouverné par la directive 2010/31/EU, qui comporte une date limite pour l'élaboration de règles plus détaillées fixées au 30 juin 2011 et une date limite pour sa transposition au plus tard mi-2013	
Définition complémentaire et interprétation (FR) : Pour cet indicateur, il convient de comptabiliser le nombre de logements	
Unité de mesure	Ménages
Fonds	FEDER
Domaine d'intervention (UE)	Énergie et changements climatiques
Groupe d'indicateurs	COM_REAL_FEDER Indicateurs de réalisation communs FEDER
Nature	Quantitatif
Catégorie	Commun
Type	Réalisation
Assistance aux participants	Non
Assistance aux entités	Non
Lien avec d'autres indicateurs	Lorsque l'IC 31 est retenu, il convient de sélectionner également l'IC 34
Mode de saisie	Manuelle
Méthode de calcul pour l'obtention de la valeur de l'indicateur	Le nombre de logements disposant d'un meilleur classement en matière de consommation énergétique se calcule par la somme des logements soutenus par des opérations visant à l'amélioration de l'efficacité énergétique Source : Diagnostic de Performance énergétique (DPE) des logements soutenus Renseignement en réalisé lors du solde de la subvention (informations fournies par le bénéficiaire)
Valeur possible	Sans objet
Besoins pour le système d'information	Pas de besoin spécifique pour cet IC : nombre de logements
Niveau de saisie	Niveau opération
Stade de saisie <b>de la valeur de l'indicateur (pour info)</b>	Dépôt - (conventionnement et suivi)- réalisation (instruction -solde)
Risque de double compte dans le SI	Non
Risque de double zonage dans le SI	Non
Règle d'alerte dans le SI	Non
Ratios de référence utilisés <i>(Informations nationales à adapter en fonction de l'indicateur/du programme et à renvoyer dans le volet "programme")</i>	Source : <i>Guide de définition des valeurs cibles des indicateurs FEDER et FSE des PO 2014-2020 (CGET-juin 2014)</i> : [10 000 – 20 000] € par logement (assiette éligible)
Commentaires	Les logements vacants doivent être comptabilisés afin de ne pas compliquer le renseignement de l'indicateur. L'argument étant que la vacance des logements réhabilités est de faible durée en raison des forts besoins constatés en France. Par ailleurs, la vacance est parfois un périmètre indispensable pour permettre la réalisation de certaines opérations qui nécessitent des travaux en milieu non occupé.
Méthode de calcul de la valeur cible	6300 logements calculés en fonction de l'enveloppe financière (900 logements par an)
délai de comptabilisation	comptabilisation partielle avant achèvement des travaux si possible ou fin d'opération
pièces probantes	PV de travaux / avis technique de la DTE (basé sur l'étude thermiquement)

Date de dernière mise à jour de l'indicateur	07/07/2015
N° de version de l'indicateur	4

[Retour vers liste](#)

## CO2 (FEDER)

## Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics

### VOLET GÉNÉRAL : agrégation des données disponibles au niveau européen et national

**Définition (UE) :** Les calculs sont basés sur les certificats de performance énergétique des bâtiments (voir article 12, paragraphe 1, point b) de la directive 2010/31/UE. Conformément aux délais fixés dans la directive, l'indicateur doit s'appliquer à tous les bâtiments publics d'une superficie utile totale de plus de 500 m2 et réhabilités/rénovés grâce à une aide provenant des Fonds structurels. Si les travaux débutent après le 9 juillet 2015, le seuil pour les bâtiments publics est abaissé à une surface utile totale de 250 m2. L'Autorité de Gestion peut inclure dans le calcul des bâtiments d'une surface intérieure de 250 m2 (ou 500 m2 avant le 09/07/2015)

#### Précisions méthodologiques (UE) :

La valeur sera calculée à partir des certificats énergétiques délivrés avant et après la reconstruction. L'indicateur montrera la diminution totale de la consommation annuelle, et non pas le total de la consommation épargnée

**Définition complémentaire (FR) :** Pour cet indicateur, on entend par reconstruction : rénovation et/ou réhabilitation.

**La directive 2010/31/UE pose que :** « (24) Les bâtiments occupés par des autorités publiques et les bâtiments très fréquentés par le public devraient montrer l'exemple en montrant que les préoccupations d'ordre environnemental et énergétique sont prises en compte et, par conséquent, ces bâtiments devraient être soumis régulièrement à un processus de certification en matière de performance énergétique. Les certificats de performance énergétique devraient être affichés de manière visible afin que le public soit mieux informé de ce sujet, en particulier dans les bâtiments d'une certaine taille occupés par des autorités publiques ou très fréquentés par le public, tels que les magasins et les centres commerciaux, les supermarchés, les restaurants, les théâtres, les banques et les hôtels. »

La transcription en droit français repose sur l'article 3 de l'arrêté du 7 décembre 2007 relatif à l'affichage du diagnostic de performance énergétique dans les bâtiments publics en France métropolitaine [bâtiment de plus de 1 000 m2] et le décret 2013-695 du 30 juillet 2013 relatif à la réalisation et à l'affichage du diagnostic de performance énergétique dans les bâtiments accueillant des établissements recevant du public de la 1re à la 4e catégorie [qui a étendu l'obligation aux bâtiments de plus de 500 m2].

Les articles concernant le diagnostic de performance énergétique (DPE), transcription française du « *energy certificate of buildings* » (ou en traduction littérale « certificats de performance énergétique des bâtiments » de la définition de l'indicateur 32) sont les articles L134-1 à L134-5 et R134-1 à R134-5-6 du code de la construction et de l'habitation (CCH).

La Règlementation Thermique de 2012 (RT 2012) dispose que **1 KW/h électrique = 2,58 KW/h d'énergie primaire**. Pour tous les autres types d'énergies, **1 KW/h final = 1 KW/h primaire**.

Attention : Il est à noter que des normes et textes sur le sujet de l'efficacité énergétique seront, au cours de sept années de programmation des fonds européens, en amélioration constante

Unité de mesure	KiloWatt-heure/an (KWh/an) (en énergie primaire)	
Fonds	FEDER	
Domaine d'intervention (UE)	Énergie et changements climatiques	
Groupe d'indicateurs	COM_REAL_FEDER	Indicateurs de réalisation communs FEDER
Nature	Quantitatif	
Catégorie	Commun	
Type	Réalisation	
Assistance aux participants	Non	
Assistance aux entités	Non	
Lien avec d'autres indicateurs	Lorsque l'IC 32 est retenu, il convient de sélectionner également l'IC 34	
Mode de saisie	Manuelle	



Méthode de calcul pour l'obtention de la valeur de l'indicateur	<p>Les calculs sont basés, selon la réglementation en vigueur et la possibilité de disposer des éléments pour renseigner l'indicateur dans les délais demandés par les autorités de gestion :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-soit, chaque fois que cela est possible, sur des diagnostics de performance énergétique (DPE) délivrés avant et après la réhabilitation ou rénovation ;</li> <li>-soit sur la base d'une étude thermique ou d'un audit énergétique réalisé par un professionnel titulaire de qualification ou certification appropriée, la méthodologie utilisée devant respecter les textes et normes en vigueur ou respecter, dans l'attente d'une réglementation ou normalisation précise, les bonnes pratiques professionnelles.</li> </ul> <p>L'indicateur montrera la diminution totale de la consommation annuelle entre avant et après les travaux. Les bâtiments publics soutenus auront une superficie minimum (voir définition UE)</p> <p>Nota : sont considérés comme des bâtiments publics les bâtiments occupés par les services de l'Etat, d'une collectivité publique ou d'un établissement public, et accueillant un établissement recevant du public au sens de l'article R. 123-19 du code de la construction et de l'habitation.</p> <p>Source de l'information pour le bénéficiaire : Diagnostic de Performance énergétique (DPE)/étude thermique/audit énergétique du bâtiment soutenu</p> <p>Renseignement en réalisé lors du solde de la subvention (informations fournies par le bénéficiaire)</p>
Valeur possible	Sans objet
Besoins pour le système d'information	Pas de besoin spécifique pour cet IC : nombre de KWh/an
Niveau de saisie	Niveau opération
Stade de saisie <b>de la valeur de l'indicateur (pour info)</b>	Dépôt - (conventionnement et suivi)- réalisation (instruction -solde)
Risque de double compte dans le SI	Non
Risque de double zonage dans le SI	Non
Règle d'alerte dans le SI	<p>Système de cohérence dans Synergie : risque d'erreur de saisie (unité de mesure complexe ; cf. « Plage de l'indicateur – volet programme »).</p> <p><b>Règle de gestion : Alerte si la valeur saisie est en dehors de la plage de l'indicateur fixée au moment du paramétrage de l'indicateur, le cas échéant.</b></p>
Ratios de référence utilisés <i>(Informations nationales à adapter en fonction de l'indicateur/du programme et à renvoyer dans le volet "programme")</i>	<p>Source : <i>Guide de définition des valeurs cibles des indicateurs FEDER et FSE des PO 2014-2020 (CGET-juin 2014)</i> :</p> <p>[3 – 6] €/Kwh/an</p>
Commentaires	Sans objet
Méthode de calcul de la valeur cible	estimation de surface à rénover : 22 000 m <sup>2</sup> * 300 kwh/m <sup>2</sup> /an soit 6 600000 kwh/an (performance actuelle des bâtiments > 350 kwh/m <sup>2</sup> /an)
délai de comptabilisation	achèvement de l'opération
pièces probantes	PV de travaux / avis technique de la DTE (basé sur l'étude thermique)

Date de dernière mise à jour de l'indicateur	07/07/2015
N° de version de l'indicateur	4

[Retour vers liste](#)

## CO34 (FEDER)

## Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre

VOLET GÉNÉRAL : agrégation des données disponibles au niveau européen et national

**Définition (UE) :** L'indicateur est calculé pour les interventions qui visent directement à augmenter la production d'énergie renouvelable (voir IC 30) ou à réduire la consommation énergétique à travers des mesures d'économie énergétique (voir IC 31 et 32)

**Précisions méthodologiques (UE) :** Dès lors, son utilisation est obligatoire seulement lorsque ces indicateurs sont pertinents. Son usage pour d'autres interventions ayant un possible impact sur l'émission de gaz à effet de serre est facultatif et sera basé sur une méthodologie développée par l'Autorité de Gestion. L'indicateur montrera l'estimation de la diminution totale annuelle à la fin de la période, et non pas la diminution totale durant la période. Dans le cas de la production d'énergies renouvelables, l'estimation est basée sur la quantité d'énergie primaire produite à partir des infrastructures soutenues dans une année donnée (soit une année après l'achèvement d'un projet, ou l'année civile suivant l'achèvement du projet). L'énergie renouvelable est supposée être neutre sur le plan des émissions de gaz à effet de serre et remplacer la production d'énergie non renouvelable. L'impact sur les gaz à effet de serre des énergies non renouvelables est estimé à travers la quantité totale d'émission des gaz à effet de serre de l'Etat membre par unité d'énergie non renouvelable produite. Dans le cas de mesures d'économie d'énergie, l'estimation se base sur la quantité d'énergie primaire économisée dans une année donnée grâce aux interventions soutenues (soit une année après l'achèvement d'un projet, ou l'année civile suivant l'achèvement du projet). L'énergie économisée est supposée remplacer la production d'énergies non-renouvelables. L'impact des gaz à effet de serre des énergies non-renouvelables est estimé à travers la quantité totale d'émission de gaz à effet de serre produite par l'Etat membre par unité d'énergie non-renouvelables produite, sur le territoire national ou non, et consommée par l'Etat-membre.

Usage de cet indicateur : Cet IC ne peut être utilisé comme indicateur de résultat (refus de la Commission Européenne. L'impact des gaz à effet de serre des énergies non-renouvelables est estimé à travers la quantité totale d'émission de gaz à effet de serre produite par l'Etat membre par unité d'énergie non-renouvelables produite, sur le territoire national ou non, et consommée par l'Etat membre.

**Définition complémentaire et interprétation (FR) :**

Cf guide national. Méthode non retenue en FC.

Définition complémentaire AG :

Sur accord CGET, la méthode de calcul de l'indicateur pour la réduction des émissions dans la rénovation énergétique est la suivante:

La méthode utilisée n'est pas la simplification du mix énergétique français. C'est-à-dire que chaque énergie/combustible va avoir une valeur d'émission de CO2 propre à elle-même.

Voici les différentes valeurs :

Combustible Emissions de Co2 par kWh d'énergie finale (gCo2/kWh<sub>ef</sub>)

Fioul domestique 300

Fioul lourd 320

Gaz naturel 234

Gaz propane ou butane 274

Charbon 384

Bois 13

Réseau de chaleur 20 à 373

Electricité (chauffage) 180

Electricité (eau chaude sanitaire, climatisation et auxiliaires) 40

Electricité (éclairage) 100

Exemple :

Dans le cadre de la réhabilitation d'un bâtiment et d'un gain de 20 000 kW/h par an. Avec une répartition de 10 000 kWh pour le chauffage (Gaz naturel), 5 000 kWh pour l'ECS (Gaz naturel), 2 500 kWh pour l'éclairage (Electricité éclairage), 2 500 kWh pour les auxiliaires (Electricité auxiliaires) l'indicateur est égale à :

$(10\,000 / 1 \text{ (coef énergie finale-énergie primaire)}) * 234 \text{ g} = 2\,340\,000 \text{ g} = 2.34 \text{ TqCO}_2$

Unité de mesure

Tonnes équivalent CO2

Fonds	FEDER
Domaine d'intervention (UE)	Énergie et changements climatiques
Groupe d'indicateurs	COM_REAL_FEDER Indicateurs de réalisation communs FEDER
Nature	Quantitatif
Catégorie	Commun
Type	Réalisation
Assistance aux participants	Non
Assistance aux entités	Non
Lien avec d'autres indicateurs	Indicateur non-obligatoire si les IC 30, 31 et 32 ne sont pas pertinents Indicateur obligatoirement choisi dans le PO si les IC 30, 31 ou 32 sont retenus
Mode de saisie	Manuelle
Méthode de calcul pour l'obtention de la valeur de l'indicateur	<p>Sur le principe de calcul, on compte tous les gaz comme du CO2 avec une pondération particulière par gaz. En lien avec les précisions précédentes, la méthode calcul de la COM pour l'IC 34 n'est pas pertinente : les données n'ont pas de sens en France dans la mesure où l'énergie renouvelable ne vient pas en substitution de ce qui est réellement consommé.</p> <p>Sources : Données du Commissariat Général au Développement Durable (pour le recueil de la quantité de g.e.s produite par l'Etat membre par unité d'énergie non-renouvelable produite).</p> <p>Si l'on reste sur l'hypothèse de la consommation d'énergie primaire, les données à utiliser sont celles du SOeS (<a href="http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Rep_-_chiffres_energie.pdf">http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Rep_-_chiffres_energie.pdf</a>)</p> <p>Chiffres sur l'énergie française : <a href="http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Rep_-_chiffres_energie.pdf">http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Rep_-_chiffres_energie.pdf</a></p> <p>L'indicateur est calculé par les porteurs de projet ENR ou efficacité énergétique à partir des définitions françaises (voir les valeurs déterminées dans la définition complémentaire).</p> <p>Exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Une éolienne de 1 MW produit par an 230 KW/h d'énergie. Cette énergie se substitue à 230 KW/h d'énergie électrique non renouvelable. Donc l'indicateur est égal à : <math>230 \times 28g = 6440 g = 6,44kg = 0,00644</math> Tonnes équivalent CO2</li> <li>-Dans le cadre de la réhabilitation d'un bâtiment et d'un gain de 20 000 KW/h par an, l'indicateur est égal à : <math>20\ 000 \times 126 g = 2\ 520\ 000 g = 2,52</math> Tonnes équivalent CO2</li> </ul>
Valeur possible	Sans objet
Besoins pour le système d'information	Synergie devra intégrer les coefficients retenus pour le calcul du soutien aux objectifs liés au changement climatique (voir règlement d'exécution COM 215/2014).
Niveau de saisie	Niveau opération
Stade de saisie <b>de la valeur de l'indicateur (pour info)</b>	Dépôt - (conventionnement et suivi)- réalisation (instruction -solde)
Risque de double compte dans le SI	Non
Risque de double zonage dans le SI	Non
Règle d'alerte dans le SI	Système de cohérence dans Synergie : risque d'erreur de saisie (unité de mesure complexe ; cf. « Plage de l'indicateur – volet programme »). <b>Règle de gestion : Alerte si la valeur saisie est en dehors de la plage de l'indicateur fixée au moment du paramétrage de l'indicateur, le cas échéant.</b>

<p style="text-align: center;">Ratios de référence utilisés <i>(Informations nationales à adapter en fonction de l'indicateur/du programme et à renvoyer dans le volet "programme")</i></p>	<p>Source : <i>Guide de définition des valeurs cibles des indicateurs FEDER et FSE des PO 2014-2020 (CGET-juin 2014)</i> :</p> <p><b>1) Actions visant à augmenter la production d'énergies renouvelables:</b>  Energie solaire : 5 000 – 10 000 €/teq CO2 économisées  Energie biomasse :  -Electricité : 2 000 - 4 000 €/ teq CO2 économisées  -Thermique : 200 - 600 € / teq CO2 économisées  Energie hydroélectrique : 2 000 - 3 000 € / teq CO2 économisées  Energie Biogaz :  -Electrique : 1 800 – 2 500 € / teq CO2 économisés  -Thermique : 200 – 500 € / teq CO2 économisés</p> <p><b>2) Actions visant à réduire la consommation énergétique à travers des mesures d'économie d'énergie:</b> [5 000 – 15 000] € / teq CO2 économisés (coût très variable en fonction du type de rénovation et type de bâtiment)</p>
<p style="text-align: center;">Commentaires</p>	<p>Il est préférable de ne pas intégrer cet indicateur au cadre de performance.</p>
<p style="text-align: center;">Méthode de calcul de la valeur cible</p>	
<p style="text-align: center;">délai de comptabilisation</p>	<p style="text-align: center;">Dès transmission possible ou Achèvement de l'opération</p>
<p style="text-align: center;">pièces probantes</p>	<p style="text-align: center;">PV de travaux / fiche technique de la DTE (basé sur l'étude thermique)</p>

Date de dernière mise à jour de l'indicateur	07/07/2015	<a href="#">Retour vers liste</a>
N° de version de l'indicateur	5	
<b>CO37 (FEDER)</b>	<b>Population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées</b>	
<b>VOLET GÉNÉRAL : agrégation des données disponibles au niveau européen et national</b>		
<b>Définition (UE) : Population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées conformément à l'article 7 du règlement 1301/2013 FEDER</b>		
Précisions méthodologiques (UE) : Indicateur à n'utiliser qu'une seule fois pour chaque zone (afin d'éviter de compter plusieurs fois la même population)		
Définition complémentaire et interprétation (FR) : Les mesures adoptées pour le développement urbain doivent utiliser les indicateurs communs 'standards' quand ils sont pertinents. Les indicateurs ci-dessous doivent mesurer des interventions particulières de développement urbain		
Unité de mesure	Personnes	
Fonds	FEDER	
Domaine d'intervention (UE)	Indicateurs propres au développement urbain	
Groupe d'indicateurs	COM_REAL_FEDER	Indicateurs de réalisation communs FEDER
Nature	Quantitatif	
Catégorie	Commun	
Type	Réalisation	
Assistance aux participants	Non	
Assistance aux entités	Non	
Lien avec d'autres indicateurs	A définir par l'AG en fonction de sa stratégie	
Mode de saisie	Manuelle	
Méthode de calcul pour l'obtention de la valeur de l'indicateur	Calcul standard : estimation de la population potentiellement visée par les ITI et ajustement en fonction des projections démographiques A compléter par l'AG en fonction de sa stratégie	
Valeur possible	Sans objet	
Besoins pour le système d'information	Pas de besoin spécifique pour cet IC (hors contrôle du double zonage) : nombre de personnes	
Niveau de saisie	Niveau opération	
Stade de saisie de la valeur de l'indicateur (pour info)	Dépôt - (conventionnement et suivi) - réalisation (instruction -solde)	
Risque de double compte dans le SI	Non	
Risque de double zonage dans le SI	Oui Double comptage possible pour deux opérations se déroulant sur la même localisation :	
Règle d'alerte dans le SI	Possibilité système d'information : utiliser les zones géographiques personnalisées pour identifier des territoires pré-identifiés concernés par la politique lors de l'instruction de l'opération. Puis au niveau du SID, vérification du double compte des opérations en fonction des zones utilisées. Autre possibilité : hors SYNERGIE : double zonage à vérifier dans le cadre de l'instruction des demandes de subvention.	
Ratios de référence utilisés <i>(Informations nationales à adapter en fonction de l'indicateur/du programme et à renvoyer dans le volet "programme")</i>	Source : Guide de définition des valeurs cibles des indicateurs FEDER et FSE des PO 2014-2020 (CGET-juin 2014) : Ratios non pertinents	
Commentaires	<p>La valeur cible de l'IC 37 ne pourra être fixée que lorsque les AG auront sélectionné les agglomérations urbaines qui participeront à dispositif. Il convient d'appliquer la condition ex ante et préciser dans le PO (plan d'action).</p> <p>L'unité évaluation de la DG Regio (Commission européenne) n'acceptera pas la sélection de cet indicateur dans le cadre de performance car il n'est pas représentatif des réalisations</p> <p><b>Rappel sur le contenu de l'article 7 du règlement 1301/2013 FEDER :</b></p> <p>1-« Le FEDER soutient, dans le cadre de programmes opérationnels, le développement urbain durable au moyen de stratégies qui prévoient des actions intégrées » [...]</p> <p>3-« Chaque Etat membre établit, dans son accord de partenariat et en tenant compte de sa situation territoriale spécifique, les principes de sélection des zones urbaines dans lesquelles il convient de mettre en œuvre des actions intégrées en faveur du développement urbain durable, ainsi que le montant indicatif alloué à chacune de ces actions au niveau national ».</p> <p>4-« Au moins 5% des ressources du FEDER attribuées au niveau national [...] sont allouées aux actions intégrées en faveur du développement urbain durable ». [...]</p> <p><b>Attention - Dans le cas où cet IC est sélectionné dans le Cdp, même si cela n'est pas conseillé, il convient de faire attention au double compte et au double zonage :</b></p> <p>Pour les indicateurs sélectionnés dans le cadre de performance, il convient de prévoir deux comptabilisations différentes :</p> <p>-Une comptabilisation <u>avec</u> le double compte ou le double zonage pour le renseignement de l'indicateur.</p> <p>-Une comptabilisation <u>sans</u> le double compte ou le double zonage pour le renseignement de l'indicateur.</p> <p>En effet, au moment de la fixation des cibles, l'AG ne peut anticiper que les mêmes bénéficiaires vont solliciter plusieurs fois le programme pour le même objet.</p>	
Méthode de calcul de la valeur cible		
délaï de comptabilisation		
pièces probantes		
délaï de comptabilisation	Dès programmation de l'opération	
pièces probantes	Convention attributive / population du pôle concerné (INSEE)	

Date de dernière mise à jour de l'indicateur	07/07/2015
N° de version de l'indicateur	3

[Retour vers liste](#)

<b>CO38 (FEDER)</b>		<b>Espaces non bâtis créés ou réhabilités dans des zones urbaines</b>	
<b>Indicateur dans le cadre de performance</b>			
<b>VOLET GÉNÉRAL : agrégation des données disponibles au niveau européen et national</b>			
<b>Définition (UE) : Superficie d'espaces ouverts publiquement accessibles rénovés / nouvellement créés. Ceci n'inclut pas les réalisations couvertes par d'autres indicateurs communs 'standard' (e.g. routes, sols réhabilités, cours de récréation, etc.)</b>			
Précisions méthodologiques (UE) : -			
Définition complémentaire et interprétation (FR) : Cet IC doit être utilisé s'il est pertinent et pas uniquement dans le cadre des stratégies urbaines (IC 37)			
Définition complémentaire et interprétation (AG) : Sur la base des premiers dossiers programmés la méthode de calcul suivante est retenue : Sont exclus : les bâtiments (existants et projetés ) et les parkings, les espaces privés Sont inclus dans le calcul : les espaces verts publics, la voirie et les aires de jeux			
Unité de mesure	Mètres carrés		
Fonds	FEDER		
Domaine d'intervention (UE)	Indicateurs propres au développement urbain		
Groupe d'indicateurs	COM_REAL_FEDER	Indicateurs de réalisation communs FEDER	
Nature	Quantitatif		
Catégorie	Commun		
Type	Réalisation		
Assistance aux participants	Non		
Assistance aux entités	Non		
Lien avec d'autres indicateurs	Sans objet		
Mode de saisie	Manuelle		
Méthode de calcul pour l'obtention de la valeur de l'indicateur	La valeur de l'indicateur est le résultat de la somme des superficies d'espaces ouverts publiquement accessibles rénovés / nouvellement créés grâce aux opérations financées		
Valeur possible	Sans objet		
Besoins pour le système d'information	Nombre de mètres carrés. Prévoir l'intégration de cet IC à la nomenclature « Codes pour la dimension territoriale » (tableau 3 – type de territoire) du règlement d'exécution de la COM N°215/2014 du 7 mars 2014 . Cette nomenclature catégorise les types de territoire et permettra d'identifier une opération en zone urbaine		
Niveau de saisie	Niveau opération		
Stade de saisie <b>de la valeur de l'indicateur (pour info)</b>	Dépôt - (conventionnement et suivi)- réalisation (instruction -solde)		
Risque de double compte dans le SI	Non		
Risque de double zonage dans le SI	Non		
Règle d'alerte dans le SI	Système de cohérence dans Synergie : risque d'erreur de saisie (unité de mesure complexe ; cf. « Plage de l'indicateur – volet programme »). <b>Règle de gestion : Alerte si la valeur saisie est en dehors de la plage de l'indicateur fixée au moment du paramétrage de l'indicateur, le cas échéant.</b>		
Ratios de référence utilisés (Informations nationales à adapter en fonction de l'indicateur/du programme et à renvoyer dans le volet "programme")	Source : Guide de définition des valeurs cibles des indicateurs FEDER et FSE des PO 2014-2020 (CGET-juin 2014) : 1) Parcs/Jardins : [20-150] € le m2 2) Places, boulevards, espaces de jeux : [150-600] € le m2		
Commentaires	Sans objet		
Méthode de calcul de la valeur cible	5000 m² par dossier, 20 dossiers		
délai de comptabilisation pièces probantes	Dès achèvement des travaux permettant de définir l'espace créé ou réhabilité PV de travaux / fiche technique		

Date de dernière mise à jour de l'indicateur	07/07/2015	<a href="#">Retour vers liste</a>
N° de version de l'indicateur	3	
<b>CO39 (FEDER)</b>	<b>Bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines</b>	
<b>Indicateur dans le cadre de performance</b>		
<b>VOLET GÉNÉRAL : agrégation des données disponibles au niveau européen et national</b>		
<b>Définition (UE) : Superficie de l'espace public et commercial réhabilité / rénové / nouvellement créé</b>		
Précisions méthodologiques (UE) : -		
Définition complémentaire et interprétation (FR) : Cet IC doit être utilisé s'il est pertinent et pas uniquement dans le cadre des stratégies urbaines (IC 37). Cet indicateur comptabilise l'unité de calcul de la Surface de plancher des constructions (SPC). La SPC est définie dans l'Article R. 112-2 du code de l'urbanisme, dans sa rédaction du décret n°2011-2054 du 29 décembre 2011. Pour les rénovations, on comptabilise uniquement les surfaces directement concernées par des travaux d'amélioration		
Unité de mesure	Mètres carrés	
Fonds	FEDER	
Domaine d'intervention (UE)	Indicateurs propres au développement urbain	
Groupe d'indicateurs	COM_REAL_FEDER	Indicateurs de réalisation communs FEDER
Nature	Quantitatif	
Catégorie	Commun	
Type	Réalisation	
Assistance aux participants	Non	
Assistance aux entités	Non	
Lien avec d'autres indicateurs	Sans objet	
Mode de saisie	Manuelle	
Méthode de calcul pour l'obtention de la valeur de l'indicateur	La valeur de l'indicateur est le résultat de la somme des superficies des bâtiments publics ou commerciaux construits, réhabilités ou rénovés en zone urbaine grâce aux opérations financées.	
Valeur possible	Sans objet	
Besoins pour le système d'information	Nombre de mètres carrés Prévoir l'intégration de cet IC à la nomenclature « Codes pour la dimension territoriale » (tableau 3 – type de territoire) du règlement d'exécution de la COM N°215/2014 du 7 mars 2014 . Cette nomenclature catégorise les types de territoire et permettra d'identifier une opération en zone urbaine	
Niveau de saisie	Niveau opération	
Stade de saisie <b>de la valeur de l'indicateur (pour info)</b>	Dépôt - (conventionnement et suivi)- réalisation (instruction -solde)	
Risque de double compte dans le SI	Non	
Risque de double zonage dans le SI	Non	
Règle d'alerte dans le SI	Système de cohérence dans Synergie : risque d'erreur de saisie (unité de mesure complexe ; cf. « Plage de l'indicateur – volet programme »). <b>Règle de gestion : Alerte si la valeur saisie est en dehors de la plage de l'indicateur fixée au moment du paramétrage de l'indicateur, le cas échéant.</b>	
Ratios de référence utilisés <i>(Informations nationales à adapter en fonction de l'indicateur/du programme et à renvoyer dans le volet "programme")</i>	Source : Guide de définition des valeurs cibles des indicateurs FEDER et FSE des PO 2014-2020 (CGET-juin 2014) : 1) Bâtiments commerciaux : [150 – 300] € par m2 2) Bâtiments publics : [600 - 2 000] € par m2	
Commentaires	Sans objet	
Méthode de calcul de la valeur cible	50 m <sup>2</sup> par dossier, 20 dossiers	
délai de comptabilisation	Dès possibilité de comptabilisation / achèvement des travaux	
pièces probantes	PV de travaux / fiche technique	

Date de dernière mise à jour de l'indicateur	
<b>IS1 (FEDER)</b>	<b>« Nombre de nouveaux services numériques éducatifs » (IS1)</b>
<b>Indicateur dans le cadre de performance</b>	
<p><b>Définition (AG) :</b> Définition (AG) : Nombre de nouveaux services numériques éducatifs</p> <p>Les projets entrant dans le périmètre de cet indicateur devront remplir cumulativement les trois conditions énoncées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• être nouveaux, soit dans leur conception, soit dans leur mise en œuvre au sein de la structure du porteur de projet</li> <li>• le caractère numérique sera apprécié par le chargé de projets au moment de l'instruction, en lien avec les orientations du PO.</li> <li>• Seront considérés comme éducatifs les projets concourant à l'éducation, à la formation initiale, à la formation continue ou à l'apprentissage de nouvelles compétences.</li> </ul> <p><b>Comptabilisation :</b></p> <p>Par principe un service sera comptabilisé par opérations, néanmoins, si plusieurs nouveaux services peuvent être identifiés et définis comme tel dans un projet, ils pourront faire l'objet d'une comptabilisation multiple.</p>	
Unité de mesure	Services
Fonds	FEDER
Rattachement à la stratégie du PO	Axe 2/ OS 2
Intitulé de l'Axe	Promouvoir l'utilisation intelligente des TIC en faveur de la société
Intitulé de l'OS	Accroître la qualité et l'accès aux services grâce au numérique
Groupe d'indicateurs	IS_REAL_FEDER Indicateurs de réalisation spécifiques FEDER
Nature	Quantitatif
Catégorie	spécifique
Type	Réalisation
Lien avec d'autres indicateurs	Aucun
Mode de saisie	Manuel
Méthode de calcul pour l'obtention de la valeur de l'indicateur	Pour chaque projet : identifier les services remplissant les critères de la définition
Valeur possible	Sans objet
Besoins pour le système d'information	Nombre de nouveaux élèves et étudiants
Niveau de saisie	Niveau opération
Stade de saisie de la valeur de l'indicateur (pour info)	Dépôt - (conventionnement et suivi)- réalisation (instruction -solde)
Risque de double compte dans le SI	Oui, si deux opérations FEDER dans un même établissement
Risque de double zonage dans le SI	Non
Règle d'alerte dans le SI	Non
Ratios de référence utilisés <i>(Informations nationales à adapter en fonction de l'indicateur/du programme et à renvoyer dans le volet "programme")</i>	Aucun
Commentaires	comptabiliser les projets d'investissement
Méthode de calcul de la valeur cible	Sur la base des projets identifiés en début de programmation
délai de comptabilisation	Dès la création des nouveaux services ou Achèvement de l'opération
pièces probantes	PV de travaux / fiche technique détaillée permettant de justifier de l'existence du service



Date de dernière mise à jour de l'indicateur	
<b>IS2 (FEDER)</b>	<b>Nombre de nouvelles collectivités (ou groupements) transmettant leurs actes par voie dématérialisée</b>
<p><b>Définition (AG) :</b> Nombre de nouvelles collectivités (ou groupements) transmettant leurs actes par voie dématérialisée. La mise en place de solutions de dématérialisation permettra à de nouvelles collectivités de dématérialiser la transmission de leurs actes au contrôle de légalité.</p> <p>Une collectivité : structure administrative française, distincte de l'administration de l'Etat qui doit prendre en charge les intérêts de la population d'un territoire précis, à savoir : Commune, EPCI, Département, Région.</p> <p>Un acte : acte juridique fait dans le cadre de l'administration et dans un but d'intérêt général.</p> <p>Par voie dématérialisée : gestion entièrement électronique des données en format numérique ou numérisés.</p>	
<p><b>Précisions méthodologiques (AG) :</b> Il convient d'enregistrer chaque structure sous un unique identifiant pour éviter le comptage multiple est une bonne pratique.</p>	
Unité de mesure	Collectivités (ou groupements)
Fonds	FEDER
Rattachement à la stratégie du PO	Axe 2/ OS 2
Intitulé de l'Axe	Promouvoir l'utilisation intelligente des TIC en faveur de la société
Intitulé de l'OS	Accroître la qualité et l'accès aux services grâce au numérique
Groupe d'indicateurs	IS_REAL_FEDER Indicateurs de réalisation spécifiques FEDER
Nature	Quantitatif
Catégorie	spécifique
Type	Réalisation
Lien avec d'autres indicateurs	Aucun
Mode de saisie	Manuel
Méthode de calcul pour l'obtention de la valeur de l'indicateur	Pour chaque projet : faire la différence entre les collectivités/ groupements transmettant leurs actes par voie dématérialisée avant et après le projet FEDER.
Valeur possible	Sans objet
Besoins pour le système d'information	Non
Niveau de saisie	Niveau opération
Stade de saisie de la valeur de l'indicateur (pour info)	Dépôt - (conventionnement et suivi)- réalisation (instruction -solde)
Risque de double compte dans le SI	Oui, si deux opérations FEDER dans une même structure
Risque de double zonage dans le SI	Non
Règle d'alerte dans le SI	Non
Ratios de référence utilisés <i>(Informations nationales à adapter en fonction de l'indicateur/du programme et à renvoyer dans le volet "programme")</i>	Aucun
Commentaires	Les actions de soutien porteront à la fois sur le volet accompagnement et sur le volet investissement
Méthode de calcul de la valeur cible	60 % des 1785 communes en Franche-Comté
délai de comptabilisation	Dès transmission possible des actes par voie dématérialisée ou Achèvement de l'opération
pièces probantes	PV de travaux / fiche technique détaillée permettant de justifier de l'existence du service

Date de dernière mise à jour de l'indicateur	
<b>IS3 (FEDER)</b>	<b>Nombre de nouveaux services numériques dans le domaine de la santé</b>
<b>Indicateur dans le cadre de performance</b>	
<p><b>Définition (AG) :</b> Nombre de nouveaux services numériques dans le domaine de la santé, et notamment le nombre de téléconsultations.          La prise en charge à distance de nouvelles maladies chroniques permettra d'augmenter le nombre de téléconsultations médicales.          La santé numérique (ou e-santé) fait référence à "l'application des technologies de l'information et de la communication (TIC) à l'ensemble des activités en rapport avec la santé".          Exemples d'actions possibles :          Appui à la prise en charge d'affection à distance (maladies chroniques...) et alternatives à l'hospitalisation          Amélioration des systèmes de communication, modernisation des systèmes d'information et dématérialisation des documents          Mutualisation des outils communs (annuaires patients et professionnels de santé...)</p>	
Précisions méthodologiques (AG) :	
Unité de mesure	Services
Fonds	FEDER
Rattachement à la stratégie du PO	Axe 2 / OS 2
Intitulé de l'Axe	Promouvoir l'utilisation intelligente des TIC en faveur de la société
Intitulé de l'OS	Accroître la qualité et l'accès aux services grâce au numérique
Groupe d'indicateurs	IS_REAL_FEDER Indicateurs de réalisation spécifiques FEDER
Nature	Quantitatif
Catégorie	spécifique
Type	Réalisation
Lien avec d'autres indicateurs	Aucun
Mode de saisie	Manuel
Méthode de calcul pour l'obtention de la valeur de l'indicateur	Annuellement : comptabiliser le nombre de nouveaux services numériques
Valeur possible	Sans objet
Besoins pour le système d'information	Non
Niveau de saisie	Niveau opération
Stade de saisie de la valeur de l'indicateur (pour info)	Dépôt - (conventionnement et suivi)- réalisation (instruction -solde)
Risque de double compte dans le SI	Non
Risque de double zonage dans le SI	Non
Règle d'alerte dans le SI	Non
Ratios de référence utilisés <i>(Informations nationales à adapter en fonction de l'indicateur/du programme et à renvoyer dans le volet "programme")</i>	Aucun
Commentaires	
Méthode de calcul de la valeur cible	Sur la base d'un nouveau service par an
délai de comptabilisation	Dès transmission possible des actes par voie dématérialisée ou Achèvement de l'opération
pièces probantes	PV de travaux / fiche technique détaillée permettant de justifier de l'existence du service

Date de dernière mise à jour de l'indicateur	
--	--

### IS4 (FEDER)

### Nombre de nouveaux services numériques dans le domaine de la culture

**Définition (AG) :** Nombre de nouveaux services numériques dans le domaine de la culture.

Exemples d'actions possibles :

Appui à la numérisation du patrimoine

Aide au développement d'outil de médiation culturelle

Appui à la création numérique culturelle

Soutien à la création de services facilitant les usages culturels (applications pour matériels mobiles, portails de diffusion...)

Aide à l'équipement de conservation pérenne des fichiers numériques

#### Précisions méthodologiques (AG) :

Unité de mesure	Services
Fonds	FEDER
Rattachement à la stratégie du PO	Axe 2/ OS 2
Intitulé de l'Axe	Promouvoir l'utilisation intelligente des TIC en faveur de la société
Intitulé de l'OS	Accroître la qualité et l'accès aux services grâce au numérique
Groupe d'indicateurs	IS_REAL_FEDER Indicateurs de réalisation spécifiques FEDER
Nature	Quantitatif
Catégorie	Spécifique
Type	Réalisation
Lien avec d'autres indicateurs	Aucun
Mode de saisie	Manuel
Méthode de calcul pour l'obtention de la valeur de l'indicateur	Annuellement : comptabiliser le nombre de nouveaux services numériques
Valeur possible	Sans objet
Besoins pour le système d'information	Non
Niveau de saisie	Niveau opération
Stade de saisie <b>de la valeur de l'indicateur (pour info)</b>	Dépôt - (conventionnement et suivi)- réalisation (instruction -solde)
Risque de double compte dans le SI	Non
Risque de double zonage dans le SI	Non
Règle d'alerte dans le SI	Non
Ratios de référence utilisés <i>(Informations nationales à adapter en fonction de l'indicateur/du programme et à renvoyer dans le volet "programme")</i>	Aucun
Commentaires	
Méthode de calcul de la valeur cible	Sur la base d'un peu moins d'un nouveau service par an
délai de comptabilisation	Dès transmission possible des actes par voie dématérialisée ou Achèvement de l'opération
pièces probantes	PV de travaux / fiche technique détaillée permettant de justifier de l'existence du service

Date de dernière mise à jour de l'indicateur	
<b>ISS (FEDER)</b>	<b>Nombre d'opérations d'aménagements multimodaux autour des gares et points d'arrêt</b>
<b>Indicateur dans le cadre de performance</b>	
<p><b>Définition (AG) :</b> Nombre d'opérations d'aménagements multimodaux autour des gares et points d'arrêt.</p> <p>La multimodalité désigne la présence d'un pôle d'échanges, c'est à dire un lieu ou espace d'articulation des réseaux qui vise à faciliter les pratiques intermodales entre différents modes de transport de voyageurs sur un même lieu : marche à pied, vélo, bus, tramway, métro, train, voire avion...</p> <p>La multimodalité permet d'envisager simultanément des chaînes de transport différentes. C'est dans ce sens que la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire prévoit des schémas multimodaux de services collectifs de transport de voyageurs. Dans le domaine du transport de personnes on utilise la notion de multimodalité pour désigner le comportement des usagers qui comparent les modes de transport de différents points de vue (commodité, coût, rapidité, sécurité et de plus en plus fréquemment effets sur l'environnement) et choisissent en conséquence.</p> <p>Les points d'arrêt sont des aménagements de voirie essentiels dans les déplacements quotidiens des voyageurs. Ils doivent être aménagés avec la volonté de les doter de tous les éléments nécessaires à la sécurité, à l'accessibilité et au confort d'attente des voyageurs.</p> <p>Exemples d'actions possibles : Investissements en matière de mobilité : aménagement multimodaux des gares et points d'arrêt (connexion avec les transports en commun existants, emplacements privilégiés de l'auto-partage et du vélo-partage, stationnement pour les voitures et vélos...)</p> <p><b>Précisions méthodologiques (AG) :</b> le FEDER interviendra sur les investissements en milieu urbain (défini sur la base de la définition INSEE de l'aire urbaine : 40 % des actifs qui se déplacent dans la zone pour les trajets domicile/ travail). Les études seront éligibles au FEDER et pourront couvrir tout le périmètre régional.</p>	
Unité de mesure	Opérations
Fonds	FEDER
Rattachement à la stratégie du PO	Axe 3/ OS 3,4
Intitulé de l'Axe	Assurer un développement durable de la Franche-Comté en limitant sa consommation énergétique
Intitulé de l'OS	Réduire l'utilisation de la voiture dans les déplacements domicile travail
Groupe d'indicateurs	IS_REAL_FEDER Indicateurs de réalisation spécifiques FEDER
Nature	Quantitatif
Catégorie	Spécifique
Type	Réalisation
Lien avec d'autres indicateurs	Aucun
Mode de saisie	Manuel
Méthode de calcul pour l'obtention de la valeur de l'indicateur	Annuellement : comptabiliser le nombre de projets
Valeur possible	Sans objet
Besoins pour le système d'information	Non
Niveau de saisie	Niveau opération
Stade de saisie de la valeur de l'indicateur (pour info)	Dépôt - (conventionnement et suivi)- réalisation (instruction -solde)
Risque de double compte dans le SI	Non
Risque de double zonage dans le SI	Non
Règle d'alerte dans le SI	Non
Ratios de référence utilisés <i>(Informations nationales à adapter en fonction de l'indicateur/du programme et à renvoyer dans le volet "programme")</i>	Aucun
Commentaires	Les investissements réalisés permettront de réduire le nombre d'usagers de la voiture personnelle et de les inciter à utiliser un mode de déplacement alternatif ce qui aura pour conséquence de diminuer les émissions de gaz à effet de serre liées aux déplacements
Méthode de calcul de la valeur cible	Cf. DATEE
délai de comptabilisation	Achèvement de l'opération
pièces probantes	PV de travaux

Date de dernière mise à jour de l'indicateur	
<b>IS9 (FEDER)</b>	<b>Nombre de lits créés ou réhabilités</b>
<p><b>Définition (AG) :</b> Nombre de lits créés ou réhabilités pour augmenter la qualité de l'offre d'hébergement touristique du massif du Jura. Ce dernier s'étend sur quatre départements (Ain, Jura, Doubs et Territoire de Belfort) couvrant deux régions : La Franche-Comté, région en transition et Rhône Alpes, région développée. La valeur de l'indicateur est le résultat de la somme des lits créés ou réhabilités grâce à un soutien financier du FEDER.</p> <p>Type d'hébergement touristique pris en compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- hôtels</li> <li>- camping (3 lits par emplacement)</li> <li>- gîtes d'étape</li> <li>- résidences de tourisme</li> <li>- villages et centres de vacances</li> </ul>	
<p>Précisions méthodologiques (AG) : On calcule l'indicateur selon la clé de répartition, à savoir 23 % Rhône Alpes et 77 % Franche-comté. Le recalcul de l'indicateur sera effectué selon la localisation des projets. Par ailleurs, les porteurs de projets doivent s'engager à intégrer un volet "préservation de l'environnement" dans leur projet.</p>	
Unité de mesure	Lits
Fonds	FEDER
Rattachement à la stratégie du PO	Axe 6/ OS 6.1
Intitulé de l'Axe	Promouvoir un développement touristique durable du massif du Jura
Intitulé de l'OS	Augmenter la qualité de l'offre d'hébergement touristique du massif du Jura
Groupe d'indicateurs	IS_REAL_FEDER Indicateurs de réalisation spécifiques FEDER
Nature	Quantitatif
Catégorie	Spécifique
Type	Réalisation
Lien avec d'autres indicateurs	Aucun
Mode de saisie	Manuel
Méthode de calcul pour l'obtention de la valeur de l'indicateur	Annuellement : comptabiliser la somme des lits créés ou réhabilités
Valeur possible	Sans objet
Besoins pour le système d'information	Non
Niveau de saisie	Niveau opération
Stade de saisie <b>de la valeur de l'indicateur (pour info)</b>	Dépôt - (conventionnement et suivi)- réalisation (instruction -solde)
Risque de double compte dans le SI	Non
Risque de double zonage dans le SI	Non
Règle d'alerte dans le SI	Non
Ratios de référence utilisés <i>(Informations nationales à adapter en fonction de l'indicateur/du programme et à renvoyer dans le volet "programme")</i>	Aucun
Commentaires	
Méthode de calcul de la valeur cible	Nombre de lits créés ou réhabilités en augmentation par rapport à la base de 2007-2013 en prenant en compte les capacités de cofinancements
délai de comptabilisation	Dès possibilité de comptabilisation / achèvement des travaux
pièces probantes	PV de travaux / fiche technique / photos (éléments permettant de justifier de l'existence de l'action)

Date de dernière mise à jour de l'indicateur	
<b>IS10 (FEDER)</b>	<b>Nombre de campagnes de promotion</b>
<p><b>Définition (AG) :</b> Nombre de campagnes de promotion permettant d'augmenter l'attractivité du massif du Jura.  Ce dernier s'étend sur quatre départements (Ain, Jura, Doubs et Territoire de Belfort) couvrant deux régions : La Franche-Comté, région en transition et Rhône Alpes, région développée.  Actions de promotion et de communication externe et interne de la destination "Montagnes du Jura".  Par campagne de promotion, il faut entendre toute action de communication qui utiliserait un support commercial ou, a fortiori, une combinaison de supports commerciaux.  Une campagne de promotion est un ensemble cohérent d'actions de communication (supports et média) entreprises sur une même période et visant à promouvoir le même service.  La valeur de l'indicateur est le résultat de la somme des campagnes de promotion.</p>	
<p><b>Précisions méthodologiques (AG) :</b> On calcule l'indicateur selon la clé de répartition, à savoir 23 % Rhône Alpes et 77 % Franche-comté. Le recalcul de l'indicateur sera effectué selon la localisation des projets. Il convient de noter que les campagnes de promotion ne seront mises en place que par des porteurs localisés dans la région Franche-Comté.  La campagne de promotion peut avoir lieu hors périmètre du Massif du Jura et région Franche-Comté.</p>	
Unité de mesure	Campagnes de promotion
Fonds	FEDER
Rattachement à la stratégie du PO	Axe 6/ OS 6.2
Intitulé de l'Axe	Promouvoir un développement touristique durable du massif du Jura
Intitulé de l'OS	Augmenter l'attractivité du massif du Jura
Groupe d'indicateurs	IS_REAL_FEDER Indicateurs de réalisation spécifiques FEDER
Nature	Quantitatif
Catégorie	Spécifique
Type	Réalisation
Lien avec d'autres indicateurs	Aucun
Mode de saisie	Manuel
Méthode de calcul pour l'obtention de la valeur de l'indicateur	Annuellement : comptabiliser le nombre de campagnes
Valeur possible	Sans objet
Besoins pour le système d'information	Non
Niveau de saisie	Niveau opération
Stade de saisie de la valeur de l'indicateur (pour info)	Dépôt - (conventionnement et suivi)- réalisation (instruction -solde)
Risque de double compte dans le SI	Non
Risque de double zonage dans le SI	Non
Règle d'alerte dans le SI	Non
Ratios de référence utilisés <i>(Informations nationales à adapter en fonction de l'indicateur/du programme et à renvoyer dans le volet "programme")</i>	Aucun
Commentaires	L'objectif est de rendre la destination plus attractive en valorisant son image et sa notoriété pour développer sa clientèle
Méthode de calcul de la valeur cible	Cf. le commissariat de massif du Jura : Nombre de campagnes de promotion par rapport à la base de 2007/2013
délai de comptabilisation	Dès possibilité de comptabilisation / achèvement des travaux
pièces probantes	fiche technique / Rendus / Livrables / photos (éléments permettant de justifier de l'existence de l'action)

Date de dernière mise à jour de l'indicateur	
<b>IS11 (FEDER)</b>	<b>Nombre de sites aménagés : naturels, culturels et patrimoniaux</b>
<b>Indicateur dans le cadre de performance</b>	
<p><b>Définition (AG) :</b> Nombre de sites aménagés (naturels, culturels et patrimoniaux) dans le massif du Jura. Ce dernier s'étend sur quatre départements (Ain, Jura, Doubs et Territoire de Belfort) couvrant deux régions : La Franche-Comté, région en transition et Rhône Alpes, région développée. La valeur de l'indicateur est le résultat de la somme des projets aidés par le FEDER.</p> <p>Exemples d'actions possibles : actions de préservation et de mise en valeur des espèces emblématiques du massif, actions visant à la suppression de pollutions visuelles...</p>	
<p><b>Précisions méthodologiques (AG) :</b> On calcule l'indicateur selon la clé de répartition, à savoir 23 % Rhône Alpes et 77 % Franche-Comté. Le recalcul de l'indicateur sera effectué selon la localisation des projets.</p>	
Unité de mesure	Projets
Fonds	FEDER
Rattachement à la stratégie du PO	Axe 6/ OS 6.2
Intitulé de l'Axe	Promouvoir un développement touristique durable du massif du Jura
Intitulé de l'OS	Augmenter l'attractivité du massif
Groupe d'indicateurs	IS_REAL_FEDER Indicateurs de réalisation spécifiques FEDER
Nature	Quantitatif
Catégorie	Spécifique
Type	Réalisation
Lien avec d'autres indicateurs	Aucun
Mode de saisie	Manuel
Méthode de calcul pour l'obtention de la valeur de l'indicateur	Annuellement : comptabiliser le nombre de sites aménagés
Valeur possible	Sans objet
Besoins pour le système d'information	Non
Niveau de saisie	Niveau opération
Stade de saisie <b>de la valeur de l'indicateur (pour info)</b>	Dépôt - (conventionnement et suivi)- réalisation (instruction -solde)
Risque de double compte dans le SI	Non
Risque de double zonage dans le SI	Non
Règle d'alerte dans le SI	Non
Ratios de référence utilisés <i>(Informations nationales à adapter en fonction de l'indicateur/du programme et à renvoyer dans le volet "programme")</i>	Aucun
Commentaires	
Méthode de calcul de la valeur cible	Répartition entre les catégories de région sur la base du nombre de communes (210 dans l'Ain sur 902 au total = 23,3 % pour région Rhône Alpes)
délaï de comptabilisation	Dès transmission possible des actes par voie dématérialisée ou Achèvement de l'opération
pièces probantes	PV de travaux / rendu technique

Date de dernière mise à jour de l'indicateur	
<b>IS12 (FEDER)</b>	<b>Nombre d'équipements soutenus utilisables pour des activités multi-saisons</b>
<b>Indicateur dans le cadre de performance</b>	
<p><b>Définition (AG)</b> : Le résultat de l'indicateur est le résultat de la somme des équipements soutenus utilisables pour des activités multi-saisons dans le massif du Jura. Ce dernier s'étend sur quatre départements (Ain, Jura, Doubs et Territoire de Belfort) couvrant deux régions : La Franche-Comté, région en transition et Rhône Alpes, région développée.</p> <p>Exemples d'actions possibles : Aménagement et équipements des stations, des pôles touristiques, développement des sites : sports de pleine nature (escalade, randonnée, VTT, équitation, activités nautiques, activités nordiques...</p>	
<p><b>Précisions méthodologiques (AG)</b> : On calcule l'indicateur selon la clé de répartition, à savoir 23 % Rhône Alpes et 77 % Franche-Comté. Le recalcul de l'indicateur sera effectué selon la localisation des projets.</p>	
Unité de mesure	Nombre
Fonds	FEDER
Rattachement à la stratégie du PO	Axe 6/ OS 6.2
Intitulé de l'Axe	Promouvoir un développement touristique durable du massif du Jura
Intitulé de l'OS	Augmenter l'attractivité du massif du Jura
Groupe d'indicateurs	IS_REAL_FEDER Indicateurs de réalisation spécifiques FEDER
Nature	Quantitatif
Catégorie	Spécifique
Type	Réalisation
Lien avec d'autres indicateurs	Aucun
Mode de saisie	Manuel
Méthode de calcul pour l'obtention de la valeur de l'indicateur	Annuellement : comptabiliser le nombre d'équipements
Valeur possible	Sans objet
Besoins pour le système d'information	Non
Niveau de saisie	Niveau opération
Stade de saisie de la valeur de l'indicateur (pour info)	Dépôt - (conventionnement et suivi)- réalisation (instruction -solde)
Risque de double compte dans le SI	Non
Risque de double zonage dans le SI	Non
Règle d'alerte dans le SI	Non
Ratios de référence utilisés <i>(Informations nationales à adapter en fonction de l'indicateur/du programme et à renvoyer dans le volet "programme")</i>	Aucun
Commentaires	
Méthode de calcul de la valeur cible	Répartition entre les catégories de région sur la base du nombre de communes (210 dans l'Ain sur 902 au total = 23,3 % pour région Rhône Alpes)
délai de comptabilisation	Dès transmission possible des actes par voie dématérialisée ou Achèvement de l'opération
pièces probantes	PV de travaux / rendu technique



Date de dernière mise à jour de l'indicateur	
<b>IS13 (FEDER)</b>	<b>Nombre de journées de formation</b>
<b>Définition (AG) :</b> Nombre de journées de formation. La valeur de l'indicateur est le résultat de la somme des journées de formation-information à destination des agents en charge du FEDER.	
<b>Précisions méthodologiques (AG) :</b> La direction des ressources humaines nous communique le nombre de journées de formation pour tous les agents en charge des fonds UE.	
Unité de mesure	Nombre
Fonds	FEDER
Rattachement à la stratégie du PO	Axe 7/ OS 7.1
Intitulé de l'Axe	Assistance technique FEDER
Intitulé de l'OS	Garantir une mise en œuvre efficace et de qualité du programme opérationnel FEDER
Groupe d'indicateurs	IS_REAL_FEDER Indicateurs de réalisation spécifiques FEDER
Nature	Quantitatif
Catégorie	Spécifique
Type	Réalisation
Lien avec d'autres indicateurs	Aucun
Mode de saisie	Manuel
Méthode de calcul pour l'obtention de la valeur de l'indicateur	Annuellement : comptabiliser le nombre de jours de formation
Valeur possible	Sans objet
Besoins pour le système d'information	Non
Niveau de saisie	Niveau opération
Stade de saisie <b>de la valeur de l'indicateur (pour info)</b>	Dépôt - (conventionnement et suivi)- réalisation (instruction -solde)
Risque de double compte dans le SI	Non
Risque de double zonage dans le SI	Non
Règle d'alerte dans le SI	Non
Ratios de référence utilisés <i>(Informations nationales à adapter en fonction de l'indicateur/du programme et à renvoyer dans le volet "programme")</i>	Aucun
Commentaires	
Méthode de calcul de la valeur cible	Basé sur l'expérience de l'Autorité de gestion 2007/2013
délai de comptabilisation	
pièces probantes	

Date de dernière mise à jour de l'indicateur	
<b>IS14 (FEDER)</b>	<b>Nombre d'actions de communication</b>
<p><b>Définition (AG) :</b> Nombre d'actions de communication. La valeur de l'indicateur est le résultat de la somme des actions de communication à destination des agents en charge du FEDER.</p> <p>Exemples d'actions possibles :</p> <p>Animation, information et communication sur les potentialités offertes par le Programme Opérationnel</p> <p>Stratégie de communication, élaboration de plan de communication</p> <p>Outils et actions de communication</p> <p>Organisation de séminaires.</p>	
<p><b>Précisions méthodologiques (AG) :</b> Le nombre d'actions de communication et d'animation est communiqué respectivement par la chargée de mission communication et la chargée de mission animation.</p>	
Unité de mesure	Nombre
Fonds	FEDER
Rattachement à la stratégie du PO	Axe 7/ OS 7.1
Intitulé de l'Axe	Assistance technique FEDER
Intitulé de l'OS	Garantir une mise en œuvre efficace et de qualité du programme opérationnel FEDER
Groupe d'indicateurs	IS_REAL_FEDER Indicateurs de réalisation spécifiques FEDER
Nature	Quantitatif
Catégorie	Spécifique
Type	Réalisation
Lien avec d'autres indicateurs	Aucun
Mode de saisie	Manuel
Méthode de calcul pour l'obtention de la valeur de l'indicateur	Annuellement : comptabiliser le nombre d'actions de communication
Valeur possible	Sans objet
Besoins pour le système d'information	Non
Niveau de saisie	Niveau opération
Stade de saisie de la valeur de l'indicateur (pour info)	Dépôt - (conventionnement et suivi)- réalisation (instruction -solde)
Risque de double compte dans le SI	Non
Risque de double zonage dans le SI	Non
Règle d'alerte dans le SI	Non
Ratios de référence utilisés <i>(Informations nationales à adapter en fonction de l'indicateur/du programme et à renvoyer dans le volet "programme")</i>	Aucun
Commentaires	
Méthode de calcul de la valeur cible	Basé sur l'expérience de l'Autorité de gestion en 2007/2013
délai de comptabilisation pièces probantes	

Date de dernière mise à jour de l'indicateur	
<b>IS15 (FEDER)</b>	<b>Nombre d'évaluations thématiques conduites</b>
<b>Définition (AG) :</b> Nombre d'évaluations thématiques conduites. Il s'agit des dépenses liées au suivi et à l'évaluation du programme comprenant notamment le recours à des prestataires externes...	
Précisions méthodologiques (AG) : Le nombre d'évaluations thématiques conduites est communiqué par les chargés de mission évaluation.	
Unité de mesure	Nombre
Fonds	FEDER
Rattachement à la stratégie du PO	Axe 7/ OS 7.1
Intitulé de l'Axe	Assistance technique FEDER
Intitulé de l'OS	Garantir une mise en œuvre efficace et de qualité du programme opérationnel FEDER
Groupe d'indicateurs	IS_REAL_FEDER Indicateurs de réalisation spécifiques FEDER
Nature	Quantitatif
Catégorie	Spécifique
Type	Réalisation
Lien avec d'autres indicateurs	Aucun
Mode de saisie	Manuel
Méthode de calcul pour l'obtention de la valeur de l'indicateur	Annuellement : comptabiliser le nombre d'évaluations thématiques conduites
Valeur possible	Sans objet
Besoins pour le système d'information	Non
Niveau de saisie	Niveau opération
Stade de saisie <b>de la valeur de l'indicateur (pour info)</b>	Dépôt - (conventionnement et suivi)- réalisation (instruction -solde)
Risque de double compte dans le SI	Non
Risque de double zonage dans le SI	Non
Règle d'alerte dans le SI	Non
Ratios de référence utilisés <i>(Informations nationales à adapter en fonction de l'indicateur/du programme et à renvoyer dans le volet "programme")</i>	Aucun
Commentaires	
Méthode de calcul de la valeur cible	Basé sur l'expérience de l'Autorité de gestion en 2007/2013
délai de comptabilisation	
pièces probantes	

Date de dernière mise à jour de l'indicateur	
<b>IS16 (FEDER)</b>	<b>Nombre d'ETP financés</b>
<p><b>Définition (AG)</b> : L'ETP c'est l'Equivalent Temps Plein, qui est proportionnel à l'activité du salarié.  Exemple :  1 salarié à temps plein présent toute l'année correspond à 1 ETP  1 salarié à temps partiel (80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETP</p>	
<p><b>Précisions méthodologiques (AG)</b> : La valeur n'est pas cumulative, il convient de l'exprimer annuellement.  Le nombre d'ETP financés nous est communiqué par le chargé de mission assistance technique et financier.</p>	
Unité de mesure	ETP
Fonds	FEDER
Rattachement à la stratégie du PO	Axe 7/ OS 7.1
Intitulé de l'Axe	Assistance technique FEDER
Intitulé de l'OS	Garantir une mise en œuvre efficace et de qualité du programme opérationnel FEDER
Groupe d'indicateurs	IS_REAL_FEDER Indicateurs de réalisation spécifiques FEDER
Nature	Quantitatif
Catégorie	Spécifique
Type	Réalisation
Lien avec d'autres indicateurs	Aucun
Mode de saisie	Manuel
Méthode de calcul pour l'obtention de la valeur de l'indicateur	Annuellement : comptabiliser le nombre d'ETP financés
Valeur possible	Sans objet
Besoins pour le système d'information	Non
Niveau de saisie	Niveau opération
Stade de saisie <b>de la valeur de l'indicateur (pour info)</b>	Dépôt - (conventionnement et suivi)- réalisation (instruction -solde)
Risque de double compte dans le SI	Non
Risque de double zonage dans le SI	Non
Règle d'alerte dans le SI	Non
Ratios de référence utilisés <i>(Informations nationales à adapter en fonction de l'indicateur/du programme et à renvoyer dans le volet "programme")</i>	Aucun
Commentaires	
Méthode de calcul de la valeur cible	Basé sur l'expérience de l'Autorité de gestion en 2007/2013
délai de comptabilisation	
pièces probantes	

IR 1	Intitulé et numéro de l'indicateur
AXE 1 – OS 1.1	Assurer le développement et la pérennité de l'économie franc-comtoise en soutenant l'innovation, la recherche et la compétitivité des secteurs de production et de services
INDICATEUR DE RESULTAT	En quoi consiste précisément l'OS ? Quel est (quels sont) le(s) résultat(s) visé(s) ? Décrire le <b><u>changement attendu</u></b> .
	Valeur de référence (2011)
	Valeur cible (2023)
	Contextualisation de la donnée
	Sources et origines des données

	Périodicité d'actualisation
	Organisation des données (collecte, stockage,...)

---

**Dépense intérieure de recherche des administrations (DIRDA) (IR1)**

---

Augmenter les activités de RDI dans les domaines de la RIS 3 par un renforcement des capacités des centres de recherche

---

Il est attendu une émergence des projets dans le cadre de la RIS 3 et ceci grâce à l'amélioration des capacités des centres de recherche : moyens humains, équipement, plateformes.

Une des manifestations concrètes des résultats de la recherche sont les montants financiers qui y sont affectés.

---

108 550 000 euros

---

130 000 000 euros

La cible a été fixée en prenant en compte une augmentation annuelle de 3% par an en Franche-Comté.

---

L'augmentation constatée entre l'année 2005 (72 millions) et l'année 2011 (108,55 millions) est de 36,55 millions soit environ 34 % en 6 ans.

---

Observatoire des territoires - -INSEE

[http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/#i=rech\\_dev.part\\_dirda;l=fr;sly=f\\_reg\\_e\\_DR;sid=15;y=map9](http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/#i=rech_dev.part_dirda;l=fr;sly=f_reg_e_DR;sid=15;y=map9)

---

Données disponibles annuellement. Elles seront actualisées par l'autorité de gestion quatre fois sur la période

observatoire CGET



IR 2	Intitulé et numéro de l'indicateur
AXE 1 -OS1.2	Assurer le développement et la pérennité de l'économie franc-comtoise en soutenant l'innovation, la recherche et la compétitivité des secteurs de production et de services
INDICATEUR DE RESULTAT	En quoi consiste précisément l'OS ? Quel est (quels sont) le(s) résultat(s) visé(s) ? Décrire le <b><u>changement attendu</u></b> .
	Valeur de référence (2012)
	Valeur cible (2023)
	Contextualisation de la donnée
	Sources et origines des données
	Périodicité d'actualisation

	Organisation des données (collecte, stockage,...)
	Commentaires

## **NOMBRE DE BREVETS (IR 2)**

Augmenter le nombre de projets collaboratifs dans le cadre de la RIS3

Il est attendu une émergence des projets dans le cadre de la RIS 3 et ceci grâce à l'amélioration des capacités des centres de recherche : moyens humains, équipement, plateformes.

Une des manifestations concrètes des résultats la recherche est le dépôt de brevets. Dans le cadre de projets collaboratifs, l'entreprise ou le centre de recherche déposent un brevet, l'objectif sera atteint.

319

400

La cible a été fixée en prenant en compte une augmentation annuelle de 3% par an en Franche-Comté.

En 2007 la Franche-Comté compte 304 brevets déposés, en 2008 elle en compte 341, 327 en 2009; 304 en 2012, 359 en 2011 et 319 en 2012.

Institut national de la propriété intellectuelle (INPI) - INSEE

Données disponibles annuellement. Elles seront actualisées par l'autorité de gestion quatre fois sur la période

[Le chargé d'évaluation de la Direction Europe du Conseil régional de Franche-Comté collecte la donnée sur le site de l'INPI en Franche-Comté.](http://www.inpi.fr/fr/l-inpi/decouvrir-l-inpi/ou-nous-trouver/l-inpi-en-region/franche-comte.html)  
<http://www.inpi.fr/fr/l-inpi/decouvrir-l-inpi/ou-nous-trouver/l-inpi-en-region/franche-comte.html>

Observatoire du CGET

IR 3	Intitulé et numéro de l'indicateur
AXE 1 – OS 1.3	Assurer le développement et la pérennité de l'économie franc-comtoise en soutenant l'innovation, la recherche et la compétitivité des secteurs de production et de services
	En quoi consiste précisément l'OS ? Quel est (quels sont) le(s) résultat(s) visé(s) ? Décrire le <b><u>changement attendu</u></b> .

INDICATEUR DE RESULTAT

Définition de l'indicateur (si pas suffisamment compréhensible dans l'intitulé)

Valeur de référence (2013)

Valeur cible (2023)

Contextualisation de la donnée

Sources et origines des données

Périodicité d'actualisation

Organisation des données (collecte, stockage,...)

### Taux de création d'entreprises (IR 3)

Accroître le nombre de créations et de transmissions/reprises d'entreprises

- Augmenter la création d'entreprises, en lien avec les objectifs de la SRDE, et notamment l'entrepreneuriat féminin ;
- Faciliter la transmission d'entreprises, dans un contexte de nombreux départs de dirigeants.
- Améliorer la pérennité de ces nouvelles entreprises et par conséquent les emplois

Certaines transmissions donnent lieu à des créations donc le soutien à la transmission est également suivi en partie via cet indicateur. Sur la globalité de l'OS, l'indicateur est donc représentatif.

Le taux de création d'entreprises comprend les autoentrepreneurs. Il est impossible de calculer le taux de création sans les autoentrepreneurs car on ne peut pas les identifier dans les stocks. Les bases présentes dans le produit « Dénombrement des entreprises » issu de la source SIRENE, ne permettent pas de compter le nombre d'autoentrepreneurs. En effet, le caractère « autoentrepreneur » est enregistré comme une caractéristique statistique de l'entreprise non diffusable au niveau individuel.

13,9 %

14,50%

En 2013, le nombre de créations d'entreprises s'élevait à 7 235 entreprises.

Au 1<sup>er</sup> Janvier 2013, la Franche-Comté totalisait un stock d'entreprises de 51 991 entreprises.

Au 1<sup>er</sup> Janvier 2012, le taux de création d'entreprises pour la France était de 15,26 %. La valeur cible à 2023 illustre la volonté de la Franche-Comté de réduire son écart par rapport au niveau du taux national.

SIRENE (données 2013), traitement INSEE.

Trois fois sur la période

Observatoire CGET



IR 4	Intitulé et numéro de l'indicateur
AXE 1 – OS 1.4	Assurer le développement et la pérennité de l'économie franc-comtoise en soutenant l'innovation, la recherche et la compétitivité des secteurs de production et de services
INDICATEUR DE RESULTAT	<p>En quoi consiste précisément l'OS ?          Quel est (quels sont) le(s) résultat(s) visé(s) ? Décrire le <b><u>changement attendu</u></b>.</p>
	<p>Définition de l'indicateur (si pas suffisamment compréhensible dans l'intitulé)</p>

	Valeur de référence (2011)
	Valeur cible (2023)
	Contextualisation de la donnée
	Sources et origines des données
	Périodicité d'actualisation
	Organisation des données (collecte, stockage,...)

## **Taux de valeur ajoutée des PME régionales (VA/CA) (IR 4)**

Soutenir l'investissement matériel et immatériel des entreprises et des filières

Les résultats attendus sont d'améliorer la compétitivité des entreprises franc-comtoises grâce :

- à une appropriation des résultats de la recherche, en lien avec la démarche de spécialisation intelligente, leur permettant d'innover et de se diversifier ;
- à une appropriation des usages numériques dans l'entreprise ;
- à une meilleure structuration des filières ;
- à un renforcement des activités artisanales, commerciales et de services.

Le taux de valeur ajoutée des entreprises mesure la richesse produite et également la solidité de l'entreprise. Il illustre donc la capacité des entreprises à investir et à se développer sur le marché. .

La catégorie des petites et moyennes entreprises (PME) est constituée des entreprises qui :

. d'une part, occupent moins de 250 personnes,

. d'autre part ont un chiffre d'affaires annuel inférieur à 50 millions d'euros ou un total de bilan

n'excédant pas 43 millions d'euros.

La catégorie des PME inclut donc celle des microentreprises.

On entend par « régionales » les entreprises dont plus de 80% des salariés sont dans la région (entreprise mono régionale ou quasi mono régionale).

32,8 %

35 %, soit une augmentation de 0,31% sur 7 ans.

En 2011, la Franche-Comté comptait 42 900 micro-entreprises et 2 164 petites et moyennes entreprises (hors micro-entreprises), soit 45 064 PME.

En 2011 également, la valeur ajoutée hors taxe des PME régionales s'élevait à 6,6 millions d'euros et le chiffre d'affaires à 20,1 millions d'euros.

Champ : secteurs marchands hors agriculture et activités financières et d'assurance.

Sources : INSEE, enquête sur les liaisons financières (Lifi), Elaboration des statistiques annuelles d'entreprises (ESANE) 2011

Trois fois sur la période

Observatoire du CGET

IR 5	Intitulé et numéro de l'indicateur
AXE 2 - OS 2	Promouvoir l'utilisation intelligente des TIC en faveur de la société du numérique
	En quoi consiste précisément l'OS ? Quel est (quels sont) le(s) résultat(s) visé(s) ? Décrire le <b><u>changement attendu</u></b> .

INDICATEUR DE RESULTAT

Définition de l'indicateur (si pas suffisamment compréhensible dans l'intitulé)

Valeur de référence (2012)

	Valeur cible (2023)
	Contextualisation de la donnée
	Sources et origines des données
	Périodicité d'actualisation
	Organisation des données (collecte, stockage,...)

## Nombre d'actes de télémédecine (IR5)

Améliorer la qualité et l'accès aux services grâce au numérique en Franche-Comté

- Développement de l'usage du numérique dans le domaine de la santé

Les téléconsultations médicales permettent de mesurer l'appropriation de ces nouveaux outils par les professionnels de la santé et les patients. Il permet donc d'illustrer l'évolution des usages.

Cinq actes de télémédecine ont été définis par le code de la santé publique (l'article R6316-1) :

La téléconsultation : c'est une consultation médicale à distance réalisée en présence du patient. Le patient, acteur à part entière, peut dialoguer avec le médecin requérant ou le médecin téléconsultant. Un professionnel de santé (un médecin, une infirmière, un kinésithérapeute, un manipulateur radiologue...) peut assister le professionnel médical au cours de la téléconsultation.

La téléexpertise : c'est une aide à la décision médicale apportée à un médecin par un autre médecin

situé à distance. Elle peut se réaliser en dehors de la présence du patient. C'est un échange entre deux

ou plusieurs médecins qui arrêtent ensemble, en fonction de leur spécialité, un diagnostic et/ou une

thérapie sur la base de données cliniques, radiologiques ou biologiques qui figurent dans le dossier médical.



La télésurveillance : c'est un acte médical qui permet de surveiller à distance un patient. Il découle de la transmission de données

nécessaires au suivi médical d'un patient, permettant au médecin qui

interprète ces données de prendre les décisions diagnostiques et/ou thérapeutiques adaptées.

Ces données sont recueillies par un professionnel de santé qui peut être un paramédical qui agit sous la responsabilité

d'un médecin. Ces données peuvent être transmises par le patient lui-même.

La téléassistance : un médecin assiste à distance un autre médecin ou un professionnel de santé qui réalise un acte

de soins ou d'imagerie. Le médecin peut également assister un autre professionnel de santé qui réalise un

acte de soins ou d'imagerie, voire dans le cadre de l'urgence, assister à distance un

secouriste ou toute personne portant assistance à personne en danger en attendant l'arrivée d'un médecin.

La réponse médicale, apportée dans le cadre de la régulation médicale peut reprendre les 4 typologies évoquées. En Franche-Comté, elle prend communément la forme d'une téléconsultation. Le

patient compose le 15 ou le 3966. Il est alors orienté par le médecin régulateur qui a établi le diagnostic

de gravité. Ensuite, une téléconsultation peut-être réalisée avec, dans certains cas, la transmission d'une

ordonnance à la pharmacie de proximité (protocole établi par la HAS)

Le remboursement par la sécurité sociale de ces téléconsultations (alors que ce n'est pas le cas aujourd'hui), l'équipement des professionnels de la santé pour recourir à la télémédecine, et l'appropriation des usages permettent d'estimer la valeur cible indiquée ci-dessus.

La Franche-Comté est une région marquée par la ruralité avec un fort besoin de désenclavement ; elle est par ailleurs une région à forte technologie de pointe (pôle d'excellence des microtechniques, nanotechnologies).

La combinaison de ces différentes caractéristiques présente un fort potentiel de développement pour la télémédecine et conduit à estimer une forte hausse du recours à la télémédecine.

ARS

3 fois sur la période

Le chargé d'évaluation de la Direction Europe du Conseil régional de Franche-Comté collecte la donnée auprès de l'ARS.

IR 6	Intitulé et numéro de l'indicateur
IR 6	Définition de l'indicateur (si pas suffisamment compréhensible dans l'intitulé)
AXE 2 - OS 2	Promouvoir l'utilisation intelligente des TIC en faveur de la société du numérique
Indicateur de RESULTAT	En quoi consiste précisément l'OS ? Quel est (quels sont) le(s) résultat(s) visé(s) ? Décrire le <b>changement attendu</b> .
	Valeur de référence (2016)
	Valeur cible (2023)
	Sources et origines des données

SOURCES ET ORIGINES DES DONNÉES	
	Périodicité d'actualisation
	Organisation des données (collecte, stockage,...)

[\[1\] Certificat informatique et internet –enseignant, niveau 1](#)

\*Hypothèse basée sur une progression linéaire (+ 0.3%/an)

Néanmoins, considérant l'ambition du programme et des di  
 valeur cible à 48%, misant sur la capacité de l'intervention  
 projets financées. Une augmentation de l'offre de services f

2014	2015	2016	2017	2018
38,4	38,7	40	40,3	40,6

**« Taux d'usage pédagogique numérique des enseignants du second degré » (IR6)**

Cet indicateur est une moyenne pondérée calculée à partir des réponses à l'enquête réalisée auprès des enseignants aux questions portant sur la mesure de l'usage du cahier de textes, de la messagerie, du service de

En se basant sur une enquête bisannuelle conduite par le Rectorat de Besançon auprès de 7000 enseignants des lycées, établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA) et collèges publics de Franche-Comté (taux de réponse de 45% des enseignants interrogés)

Améliorer la qualité et l'accès aux services grâce au numérique en Franche-Comté

Axe, OT et OS concernés :

- Axe prioritaire 2 : Promouvoir l'utilisation intelligente des TIC en faveur de la société
- Objectif spécifique 2 : Améliorer la qualité et l'accès aux services grâce au numérique en Franche-Comté

Les résultats attendus sont :

- le développement de l'écosystème numérique éducatif ;
- l'élargissement de l'offre culturelle numérique et les services permettant d'y accéder ;
- l'amélioration de la qualité et la proximité de l'action publique et ses relations avec l'usager ;  
le développement de l'usage du numérique dans le domaine de la santé, notamment le nombre de téléconsultations médicales.

40%

48%\*

Enquete conduite par le Rectorat.

Le périmètre complet de l'indicateur est le suivant :

- Usage des ordinateurs pour un travail des élèves en classe (un ou deux par poste) systématiquement à chaque séance ou régulièrement",
- Usage par les élèves de l'outil numérique pour réaliser des travaux en dehors de la classe systématiquement à chaque séance ou régulièrement",
- Usage du Cahier de textes en dehors de la classe", "l'usage évolué du Cahier de textes (documents et liens joints, parcours différenciés)",
- Usage en continu du service de notation",

- Usage du service de distribution et de collecte de documents (gestion des devoirs, espace de classe, ENT...) de temps en temps ou souvent",
- Usage de la messagerie avec les élèves ou les parents",
- Usages avancés (espace collaboratif avec les élèves, service de construction de parcours pédagogique ou de cours en ligne, baladodiffusion)",
- Usage de ressources numériques",
- [la Certification C2I2E\[1\]](#),
- la formation suivie à l'usage du numérique durant les trois années précédentes.

3 fois sur la période

Le chargé de suivi de la DERI récolecte l'information auprès du rectorat.

2

: 43.8%

fférents acteurs concernés, l'autorité de gestion envisage de fixer cette du programme à renforcer les usages numériques avec la mise en place des favorisant une augmentation des usages.

2019	2020	2021	2022	2023
41,4	42	42,6	43,2	43,8

IR 7	Intitulé et numéro de l'indicateur
AXE 2 – OS 2.1	Promouvoir l'utilisation intelligente des TIC en faveur de la société du numérique
INDICATEUR DE RESULTAT	<p>En quoi consiste précisément l'OS ? Quel est (quels sont) le(s) résultat(s) visé(s) ? Décrire le <b>changement attendu</b>.</p>
	<p>Définition de l'indicateur (si pas suffisamment compréhensible dans l'intitulé)</p>
	<p>Valeur de référence (2013)</p>
	<p>Valeur cible (2023)</p>
	<p>Contextualisation de la donnée</p>
	<p>Sources et origines des données</p>
	<p>Périodicité d'actualisation</p>
	<p>Organisation des données (collecte, stockage,...)</p>

## Part des actes télétransmis (IR7)

Améliorer la qualité et l'accès aux services grâce au numérique

- Amélioration de la qualité et de la proximité de l'action publique et ses relations avec l'utilisateur

Avec un territoire composé de nombreuses communes (1785 communes) dont beaucoup de petite taille, la Franche-Comté est un territoire marqué par la ruralité. Les actions cofinancées par le PO FEDER FSE 2014-2020 doivent appuyer les communes dans leurs démarches de dématérialisation des processus. Celle-ci est au fondement de toutes les améliorations et simplifications administratives que l'on peut attendre du numérique. Dans la mesure où la télétransmission des actes implique la dématérialisation du document dans son état final, cet indicateur est représentatif de l'effort fait par les collectivités pour dématérialiser la chaîne de production de ces documents.

Les actes télétransmis qui composent l'indicateur sont les actes soumis au contrôle de légalité, les actes réglementaires, les actes individuels, les actes contractuels, et les délibérations parmi lesquelles les actes budgétaires (délibérations arrêtant le budget primitif, les décisions modificatives, les comptes administratifs et les budgets supplémentaires).

19,40%

80%

Avec 19,4 % des actes télétransmis en 2013, la Franche-Comté se situe au 24ème rang des régions de métropole et d'outre-mer, loin derrière la Réunion (42,4%), Rhône-Alpes (41,8%), et Pays de la Loire (39,6%). Les obligations qui ont trait à la télétransmission de certains actes devront encourager cette évolution, évolution qui sera renforcée et élargie à d'autres domaines par le soutien du PO FEDER FSE 2014-2020.

Préfecture de région

3 fois sur la période

Le chargé d'évaluation de la Direction Europe du conseil régional de Franche-Comté collecte la donnée auprès de la Préfecture de région.



IR 8	Intitulé et numéro de l'indicateur
AXE 3 – OS 3.1	Assurer un développement durable de la Franche-Comté en limitant sa consommation énergétique
	<p>En quoi consiste précisément l'OS ?          Quel est (quels sont) le(s) résultat(s) visé(s) ? Décrire le <b><u>changement attendu</u></b>.</p>
	Valeur de référence (2008)
	Valeur cible (2023)
	Contextualisation de la donnée
	Sources et origines des données
	Périodicité d'actualisation
	Organisation des données (collecte, stockage,...)

INDICATEUR DE RESULTAT

Commentaires



**Production d'énergie de source renouvelable (bois, méthanisation, géothermie) IR 8**

Développer la production d'énergies renouvelables en Franche-Comté en misant sur son potentiel (bois, méthanisation et géothermie)

- Augmenter la production d'énergies renouvelables en Franche-Comté, conformément aux objectifs du SRCAE

3 979 786 MWh (soit 342.2 Ktep ; SRCAE, valeur 2008)

4 619 000 MWh

Le renseignement des valeurs a été fait autour des informations données par le SRACE, complétées par les scénarios à 2023 proposés par ATMO au regard d'un premier bilan des actions 2008-2014

OPTEER – SRCAE

3 fois sur la période

Le chargé d'évaluation de la Direction Europe du Conseil régional de Franche-Comté collecte la donnée auprès d'ATMO/OPTEER

Valeur de référence : cf p 147 SRACE ; lignes Bois énergie / géothermie / méthanisation (volet « chaleur »)

Valeur cible : cf scénario 2 fourni par ATMO :

**Hypothèses sur le scénario 2 :**

- Gros projets IDEM scénario 1
- Bois énergie :
  - Développement modéré suite aux gros projets dans l'industrie. Application d'une croissance 7 % sur la période 2013-2023 sur la base des 52 ktep estimé en 2012 (consommation)
  
  - Développement sur 2013-2023 au même rythme que 2008-2012 sur les chaufferies auto collectif-tertiaire soit une progression de 45 % sur la base des 22 ktep estimé en 2012 (consommation)
- Méthanisation :
  - Evolution prudente avec un accroissement de 100 % du parc méthaniseur avec cogénération par rapport à 2014 pour la période 2013-2023
  
  - Pas de nouveaux projets d'injection (trop incertain pour le moment, en attente d'information)
- Evaluation des installations de type PAC géothermiques (l'aérothermie étant exclue du SRCAR) via les données nationales fournie par Eurostat en 2014 et progression du parc-production de 15 % à l'horizon 2023.

<b>Scénario 2: objectifs prudents 2023</b>	
Bois énergie - chaleur	4417
Bois énergie - électricité	116
Méthanisation - biogaz injection	30
Méthanisation - électricité	10
Méthanisation - chaleur	12
Géothermie - chaleur PAC sol uniquement	35
<b>Total EnR pour ces trois filières</b>	<b>4619</b>

Rappel ratio de conversion de Ktep à MWh

**1 Ktep = 11630 Mwh**

IR 9	Intitulé et numéro de l'indicateur	<b>Part des logements</b>
IR 9	Définition de l'indicateur (si pas suffisamment compréhensible dans l'intitulé)	On entend par logen diagnostic de perfor
AXE 3 – OS 3.2	Assurer un développement durable de la Franche-Comté en limitant sa consommation énergétique	Réduire la consomm
E RESULTAT	En quoi consiste précisément l'OS ? Quel est (quels sont) le(s) résultat(s) visé(s) ? Décrire le <b><u>changement attendu.</u></b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réduction de la c pour les logements l</li> <li>- Amélioration de d'achat des habitant: énergétique)</li> <li>- Diminution de la</li> </ul>
	Valeur de référence (1 <sup>er</sup> Janvier 2013)	31%
	Valeur cible (2023)	27%
		Sur la base de l'estir programmation 2014 représente 2100 loge rénovations de loger 2500. 2500 logemen logements conduit à nombre de logement

INDICATEUR D'

Contextualisation de la donnée	<p>Le parc de logement 75 800 logements au tiers de ce parc était plus énergivores (cf tableau ci-dessous.</p> <table border="1" data-bbox="1141 571 1402 1019"> <tr><td>DPE Energie</td></tr> <tr><td>A</td></tr> <tr><td>B</td></tr> <tr><td>C</td></tr> <tr><td>D</td></tr> <tr><td>E</td></tr> <tr><td>F</td></tr> <tr><td>G</td></tr> <tr><td>Total</td></tr> </table>	DPE Energie	A	B	C	D	E	F	G	Total
DPE Energie										
A										
B										
C										
D										
E										
F										
G										
Total										
Sources et origines des données	DREAL Franche-Cc									
Périodicité d'actualisation	3 fois sur la période									
Organisation des données (collecte, stockage,...)	Le chargé d'évaluati régional de Franche-DREAL Franche-Cc									



---

**sociaux les plus énergivores (IR 9)**

---

nements énergivores les logements dont le  
manche énergétique est E, F ou G.

---

iation énergétique dans le logement social

---

quantité d'énergie consommée, notamment  
es plus énergivores.

la qualité de vie sans préjudice sur le pouvoir  
s concernés (en termes de classement

production de gaz à effet de serre

---

---

nation de 6300 logements aidés au cours de la  
4-2020, le tiers des logements classés E, F, G  
nements. On estime à environ 400 les  
nements réalisées hors FEDER, soit un total de  
ts sur un parc social total de 75 800  
estimer une baisse de 4 % environ du  
s sociaux classés E, F et G.

---

Les sociaux francs-comtois s'établissent à plus de  
 le 31 décembre 2013. Au 1<sup>er</sup> Janvier 2009, le  
 classé dans les catégories de logements les  
 classes E, F et G) comme indiqué dans le

Franche-Comté	France
0	1
1	4
15	27
53	42
21	19
8	6
2	1
100	100

Comté – SoES - RPLS

de la Direction Europe du Conseil  
 Franche-Comté collecte la donnée auprès de la  
 Comté.

A X E 3 IR 10	Intitulé et numéro de l'indicateur
INDICATEUR DE RESULTAT	Assurer un développement durable de la Franche-Comté
	En quoi consiste précisément l'OS ? Quel est (quels sont) le(s) résultat(s) visé(s) ? Décrire le <b><u>changement attendu</u></b> .
	Valeur de référence (2013)
	Valeur cible (2023)
	Contextualisation de la donnée
	Sources et origines des données
	Périodicité d'actualisation
	Organisation des données (collecte, stockage,...)
	Commentaires



## Consommation énergétique des bâtiments publics d'enseignement supérieur en Gwhep/an (IR10)

### Réduire la consommation énergétique dans les bâtiments publics d'enseignement supérieur

- Réduction de la quantité d'énergie consommée
- Diminution de la production de gaz à effet de serre

Le PO FEDER-FSE par des actions comme le soutien aux éco-campus s'inscrit, à la fois dans une stratégie de développement durable, mais aussi dans une logique d'attractivité et de notoriété de la région Franche-Comté, pour attirer étudiants et chercheurs.

98.72 GWhep/an

(dont 63,51 à l'université de Franche-Comté, 17.25 à l'UTBM, 2.46 à l'ENSMM et 15.50 au CROUS)

85 GWhep/an

(dont 50 GWhep/an pour les bâtiments de l'université de Franche-Comté)

Les bâtiments publics d'enseignement supérieur sont ceux de l'université de Franche-Comté (comptant 5 sites représentant un total de 298 044 m<sup>2</sup>), de l'Université technologique de Belfort Montbéliard (comptant 3 sites représentant un total de 63 177 m<sup>2</sup>), de l'Ecole nationale supérieure de mécanique et des microtechniques (comptant 3 sites représentant un total de 28 069 m<sup>2</sup>), et du CROUS (comprenant 5 sites sur 26 953 m<sup>2</sup>). Remarque : le bénéficiaire CROUS a été ajouté au Comité de suivi du 9 octobre 2015.

Les seuls bâtiments de l'université rejettent 8 304 391 kg de CO<sub>2</sub> par an. Une grande partie de ces bâtiments publics d'enseignement supérieur sont très énergivores (ceux du CROUS consomment en moyenne 575,1 kWhep/m<sup>2</sup>, soit 2 à 6 fois plus que les autres). Le soutien du PO FEDER FSE permettra de diminuer cette part de bâtiments classés comme très énergivores (E, F et G).

Service patrimoine de l'Université de Franche-Comté

Service patrimoine de l'UTBM

Service technique de l'ENSMM

Administration du CROUS

3 fois sur la période

1<sup>ère</sup> valeur = consommation énergétique de l'année 2013 pour les 4 établissements. Valeurs de référence et cible validées au Comité de suivi du 9 octobre 2015

Le chargé d'évaluation de la Direction Europe du Conseil régional de Franche-Comté collecte la donnée auprès des différents services (patrimoine et technique) des trois établissements.

Les quatre structures (université de Franche-Comté, UTBM, ENSMM et CROUS) réalisent un suivi de leur consommation énergétique.

Les consommations énergétiques prises en compte sont celles d'électricité et de gaz, sur la base de leurs factures EDF et GDF.

Remarque : l'unité de cet indicateur est le Gigawatt/heure d'énergie primaire/an (GWhep/an).

Pour l'électricité, contrairement au GWh électrique facturé, le GWhep tient compte de l'énergie nécessaire à la production et au transport de l'électricité. Par convention, 1 kWh facturé par le fournisseur d'électricité correspond à 2,58 kWhep. Ce coefficient varie selon le pays et selon le mode de production de l'électricité.

Pour le gaz, il n'y a pas de facteur de conversion : 1 GWh = 1 GWhep

A X E S	IR 11	Intitulé et numéro de l'indicateur
INDICATEUR DE RESULTAT		Favoriser un développement
		En quoi consiste précisément l'OS ? Quel est (quels sont) le(s) résultat(s) visé(s) ? Décrire le <b><u>changement attendu.</u></b>
		Valeur de référence (2011)
		Valeur cible (2023)
		Contextualisation de la donnée
		Sources et origines des données
		Périodicité d'actualisation
		Organisation des données (collecte, stockage,...)

## **Part de la voiture dans les déplacements domicile-travail (IR11)**

### **Réduire l'utilisation de la voiture dans les déplacements**

Le résultat attendu est une diminution des émissions de carbone par des projets de mobilité alternative à la voiture et d'optimisation des systèmes de transport existants.

Le PO FEDER FSE 2014-2020 en accompagnant des démarches d'élaboration de Plan de Déplacement Entreprises, en promouvant les modes actifs et le covoiturage, via l'aménagement des aires de covoiturage par exemple, en encourageant la création de liaisons douces autour des gares, contribue à la préservation de l'environnement et particulièrement à la préservation de la qualité de l'air.

78,80%

78,80%

Le phénomène de périurbanisation croissant en Franche-Comté, corrélé à une évolution de la population rurale supérieure à celle des autres régions françaises (+ 0,34 % contre 0,2 % entre 1999 et 2008) explique en partie l'augmentation des navettes domicile-travail (+ 17% entre 1999 et 2008). La part de la voiture dans les trajets domicile-travail a augmenté rapidement au cours des années 2000. Elle augmente plus lentement depuis quelques années : elle était de 78,5 % en 2009, 78,65 % en 2010 et 78,8% en 2011. Les experts estiment que cette augmentation ralentit. Ils prévoient un pic à la baisse suivi d'une stagnation qui permettra d'atteindre une valeur cible en 2023 égale à la valeur de référence.

DREAL

3 fois sur la période

Le chargé d'évaluation de la Direction Europe du Conseil régional de Franche-Comté collecte la donnée auprès de la DREAL.



A X E 5 IR 13	Intitulé et numéro de l'indicateur
	Favoriser une approche intégrée du
INDICATEUR DE RESULTAT	<p>En quoi consiste précisément l'OS ?          Quel est (quels sont) le(s) résultat(s) visé(s) ? Décrire le <b><u>changement attendu</u></b>.</p>
	<p>Définition de l'indicateur (si pas suffisamment compréhensible dans l'intitulé)</p>
	Valeur de référence (2014)
	Valeur cible (2023)

	Contextualisation de la donnée
	Sources et origines des données
	Périodicité d'actualisation
	Organisation des données (collecte, stockage,...)

## **SUPERFICIE D'ESPACES DEGRADEES DES ESPACES METROPOLITAINS (IR13)**

**Augmenter la qualité de l'environnement en réhabilitant**

Améliorer l'environnement des ensembles urbains en limitant la consommation de foncier et en réhabilitant les espaces dégradés.

Par les actions qu'il soutient, le PO FEDER FSE vise à limiter la pression foncière et l'étalement urbain via la réhabilitation d'espaces dégradés. Mesurer la superficie d'espaces dégradés des espaces métropolitains permet donc d'illustrer cet objectif spécifique.

Espace dégradé = tout site bâti ou partiellement ayant hébergé par le passé, ou hébergeant encore des activités qui ont potentiellement impacté la qualité paysagère et environnementale (du sol, des eaux et/ou de l'air), économique ou sociale du site. Sa fonction initiale ayant cessé ou étant en cours de cessation, le site de taille extrêmement variable demeure aujourd'hui abandonné ou partiellement abandonné. Sa requalification est rendue délicate par des difficultés à la fois foncière, culturelle, sociale, économique et technique qui peuvent occasionner des incertitudes dans la réalisation même des projets de reconversion ou de revitalisation (restructuration de l'habitat dégradé par exemple).

La valeur de référence est obtenue sur la base d'un recensement des espaces dégradés sur l'ensemble du territoire franc-comtois réalisé par l'agence régionale de développement (ARD) 2015.

Les critères cumulatifs de définition de l'indicateur sont :

- Espace dégradé
- Au sein des pôles
- Renseigné comme espaces dégradés prioritaires ou site d'intervention

1168,16 hectares (octobre 2015)

1000 hectares

Retenir le périmètre des espaces au sein des pôles, et identifiés comme prioritaire / site d'intervention, permet de réduire le risque d'être confronté à un changement de périmètre global, résultant d'une vague de recensement ou d'une extension des bases de données considérées (BASIAS...), en cours de programmation qui mécaniquement ferait augmenter la valeur de référence et rendrait inexploitable la mesure du changement permis par l'intervention des fonds européens.

---

Autorité de gestion – ARD

---

3 fois sur la période

---

L'autorité de gestion travaillera avec l'ARD (sous la forme de commande) pour mettre à jour de régulièrement cette donnée.

Cf calcul IR par extraction de l'extranet. (onglet statistiques)

<http://extranet.ardfc.org/v2/connexion/index.php>

---

IR 14	Intitulé et numéro de l'indicateur
A X E 5	Favoriser une approche intégrée du
DE RESULTAT	<p>En quoi consiste précisément l'OS ?          Quel est (quels sont) le(s) résultat(s) visé(s) ? Décrire le <b><u>changement attendu.</u></b></p>
	<p>Définition de l'indicateur (si pas suffisamment compréhensible dans l'intitulé)</p>
	<p>Valeur de référence (2015) + méthodologie de calcul de la donnée</p>

INDICATEUR

Valeur cible (2023) + méthodologie de calcul de la donnée

Contextualisation de la donnée

Sources et origines des données

Périodicité d'actualisation

Organisation des données (collecte, stockage,...)

Commentaires / **plan d'actions**

## **PERCEPTION DE LA QUALITE DU CADRE DE VIE (IR14)**

### **Augmenter la qualité du cadre de vie dans les quartiers**

Améliorer les conditions de vie des habitants des quartiers prioritaires, notamment par le développement d'activités et de services et par l'amélioration de l'aménagement urbain pour désenclaver les quartiers et rendre leur environnement plus agréable et fonctionnel.

Cette amélioration du cadre de vie peut ainsi être mesurée par le ressenti des habitants des quartiers concernés.

L'indicateur est un pourcentage d'enquêtés déclarant que leur cadre de vie est de bonne qualité.

Cet indicateur est calculé sur la base d'une pondération des réponses à certaines questions de l'enquête de ressenti.

La valeur de référence est de 64.6 %.

Une enquête de ressenti a été réalisée par téléphone auprès de 300 habitants des quartiers prioritaires francs-comtois en septembre 2015. L'échantillon des enquêtés a été construit suivant la méthode des quotas sur les 3 critères - âge, sexe et quartier d'habitation.

Le questionnaire, co-construit en comité technique (réunissant les acteurs de la politique de la ville, les autorités urbaines, les agences d'urbanismes, l'INSEE et le prestataire), aborde les items suivants illustrant le cadre de vie : satisfaction vis-à-vis du logement, des espaces publics du quartier, des équipements et services présents dans le quartier, attachement à son quartier et perception de la qualité de vie dans son quartier. Une question ouverte concerne les changements perçus par les habitants.

Une pondération de certains de ces items (les questions Q3, Q4, Q12, Q13, Q14 et Q15 ont un coefficient 1 et la Q16 a un coefficient 2, en excluant «Ne sait pas/Refus de répondre») est ensuite réalisée pour obtenir la valeur de l'indicateur.

La méthodologie détaillée est décrite dans le rapport final du cabinet COHDA, prestataire de l'enquête 2015.

La valeur cible est de 68 %.

Cette valeur est un choix de l'Autorité de Gestion sur avis du prestataire extérieur ayant mené l'enquête.

Les valeurs de référence et cible ont été validées au Comité de suivi du 9 octobre 2015.

~~En 2015, il s'agit de la première enquête de ressenti auprès d'habitants en Franche-Comté. Il n'existe donc~~

Certaines villes se sont montrées intéressées pour reproduire cette enquête dans d'autres quartiers ou pour approfondir cette enquête dans certains quartiers prioritaires. Ces données complémentaires pourront contextualiser les prochaines données.

Point de vigilance pour les enquêtes à mener en 2018 et 2023 concernant l'échantillonnage : la proportion locataires /propriétaires influe fortement sur le calcul de l'indicateur global (les réponses des propriétaires traduisant un niveau de satisfaction sensiblement plus élevé que celles des ménages logés dans le parc social). Il conviendra, dans les futures enquêtes, de s'assurer que cette proportion (38% de propriétaires et 51% de locataires en HLM en 2015) soit globalement maintenue dans les futurs échantillons.

Autorité de gestion en tant que commanditaire de l'enquête pour obtenir la valeur de référence, l'estimation de la valeur cible, et les valeurs réelles en milieu et en fin de programmation.

3 fois sur la période

Le chargé d'évaluation de la Direction Europe du CR Franche-Comté collectera la donnée, avec éventuellement délégation de la partie enquête à un prestataire extérieur.

Pour obtenir cette donnée, l'autorité de gestion a mis en place un **plan d'actions (CEA G7)** définissant les conditions de réalisation de l'enquête.



IR 15	Intitulé et numéro de l'indicateur
IR 14	Définition de l'indicateur (si pas suffisamment compréhensible dans l'intitulé)
AXE 6 – OS 6.1	Promouvoir un développement touristique durable du massif du Jura
ATEUR DE RESULTAT	En quoi consiste précisément l'OS ? Quel est (quels sont) le(s) résultat(s) visé(s) ? Décrire le <b><u>changement attendu</u></b> .
	Valeur de référence (2013)
	Valeur cible (2023)

INDIC

Contextualisation de la donnée

Sources et origines des données

Périodicité d'actualisation

Organisation des données  
(collecte, stockage,...)

---

**NOMBRE D'HEBERGEMENTS TOURISTIQUES  
(HOTELS, CAMPINGS, VILLAGES VACANCES)  
AYANT LE LABEL QUALITE FRANCE (IR15)**

---

Le label qualité France (qualité Tourisme) est une marque créée par l'État français en 2005 pour labéliser les différents professionnels et institutionnels œuvrant dans le secteur du tourisme. Les critères requis pour obtenir ce label sont les suivants :

- l'information et la communication
  - l'accueil personnalisé
  - la compétence du personnel
  - le confort des lieux
  - la propreté et l'entretien des lieux
  - la valorisation des ressources locales
- 

Augmenter la qualité de l'offre d'hébergement touristique du massif du Jura

---

- Poursuivre l'étalement des séjours en dehors des fortes fréquentations sur les périodes de vacances scolaires d'hiver et d'été, en lien avec l'objectif spécifique 6.2 ;
- Obtenir une montée en gamme de l'hôtellerie et de l'hôtellerie de plein air au niveau du massif avec un développement des 3\* et 4\* nécessaires pour attirer la clientèle, notamment étrangère ;
- Requalifier les centres et les villages de vacances à caractère social qui sont essentiellement tournés vers une clientèle familiale ;
- Développer des établissements d'hébergement touristique à haute valeur ajoutée accompagnant la diversification de l'offre dans les zones à fort enjeu touristique.

L'obtention du label qualité France illustre ainsi l'augmentation de la qualité de l'offre d'hébergement, montée de gamme, gage d'un renforcement de l'attractivité touristique du massif.

---

64

---

84

---

Un diagnostic sur l'hôtellerie indépendante franc-comtoise mené par le Comité régional du tourisme de Franche-Comté constate une forte représentation des hôtels 2\* et une carence d'hôtels 3 et 4\*

nécessaires pour attirer la clientèle, notamment étrangère. Le diagnostic fait apparaître également que 70% des établissements ont réalisé des travaux de rénovation ces 10 dernières années et que 45%

d'entre eux ont des projets dans les 3 ans à venir.

Ces différents constats et les actions qui seront soutenues au titre du PO FEDER FSE conduisent à estimer que 20 établissements supplémentaires obtiendront le label qualité France au cours de la programmation.

---

DGCIS

Schéma interrégional d'aménagement et de développement du massif du Jura (Juillet 2013)

Site de la marque qualité Tourisme

---

annuelle

---

Le chargé d'évaluation de la Direction Europe du Conseil régional de Franche-Comté collectera la donnée auprès de la DGCIS.

---

IR 16	Intitulé de l'indicateur et numéro de l'indicateur
IR 16	Définition de l'indicateur (si pas suffisamment compréhensible dans l'intitulé)
AXE 6 – OS 6.2	Promouvoir un développement touristique durable du massif du Jura
	<p>En quoi consiste précisément l'OS ?          Quel est (quels sont) le(s) résultat(s) visé(s) ? Décrire le <b><u>changement attendu</u></b>.</p> <p>Valeur de référence (2013)</p> <p>Valeur cible (2023)</p>

INDICATEUR DE RESULTAT

Contextualisation de la donnée

Sources et origines des données

Périodicité d'actualisation

Organisation des données (collecte, stockage,...)

**Notoriété spontanée de la destination touristique  
"Montagnes du Jura" (intention de séjourner dans les  
montagnes du Jura) (IR16)**

Cet indicateur comprend les réponses « oui certainement, et  
« oui probablement » à la question « Envisagez-vous, dans  
les deux prochaines années, de séjourner dans les  
montagnes du Jura qu'il s'agisse d'une visite d'un jour ou  
plusieurs jours ? ».

Augmenter l'attractivité du massif du Jura

Il est attendu une plus forte notoriété de la destination  
« massif du Jura », et ceci en développant l'offre d'activités  
touristiques sur toute l'année, en valorisant le patrimoine  
naturel et culturel (y compris le tourisme industriel) et en  
promouvant la destination « Montagnes du Jura ».

54%

60%

59 % en 2009. Nous constatons une faible diminution de la notoriété et de l'attractivité de la destination « Montagnes du Jura ». Le PO FEDER FSE vise à compenser cette érosion par le co-financement d'actions d'aménagement et d'équipement des sites touristiques et des actions de promotion et de communication externe et interne de la destination « Montagnes du Jura ».

Enquête Montagnes du Jura, sur la région Ile de France, qui fait partie des cibles prioritaires de travail pour développer le tourisme dans le Massif.

3 fois sur la période

Les données seront collectées par le chargé d'évaluation du Conseil régional de Franche-Comté auprès du commissariat du massif du Jura.

NB : données disponibles auprès du CRT



**Liste de indicateurs communs FSE**

Code indicateur	Libellé de l'indicateur
<b>Indicateurs communs de réalisation FSE</b>	
CO01	<a href="#">chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée</a>
CO03	<a href="#">Personne inactive : n'appartient pas à la population active (occupée+ chômeurs)</a>
CO05	<a href="#">Personne exerçant un emploi, y compris les indépendants</a>
CO09	<a href="#">Titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE2)</a>
<b>Indicateurs spécifiques de réalisation FSE</b>	
IS7	<a href="#">Participants (sur la base de CO01)</a>
IS8	<a href="#">Participants de plus de 45 ans (demandeurs d'emploi)</a>
IS13	<a href="#">Nombre de journées de formation</a>
IS14	<a href="#">Nombre d'actions de communication</a>
IS15	<a href="#">Nombre d'évaluations thématiques conduites</a>
IS16	<a href="#">Nombre d'ETP financés</a>
<b>Indicateurs de résultat FSE</b>	
IR12	<a href="#">Taux de participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation</a>
CR03	<a href="#">Taux de participants obtenant une qualification au terme de leur participation</a>

Date de dernière mise à jour de l'indicateur	23/03/2015	<a href="#">Retour vers liste</a>
N° de version de l'indicateur	3	

CO01 (FSE)		Participants chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée
Indicateur dans le cadre de performance		
VOLET GÉNÉRAL : agrégation des données disponibles au niveau européen et national		
<b>Définition (UE) : Participants se déclarant sans emploi, immédiatement disponibles pour travailler et cherchant activement un emploi au 1er jour de l'intervention soutenue par le FSE, qu'ils soient ou non inscrits auprès du service public de l'emploi</b>		
<b>Précisions méthodologiques (UE) :</b>		
<b>Participants :</b> personnes bénéficiant directement d'une intervention du FSE, pouvant être identifiées et auxquelles il est possible de demander de fournir des informations sur leurs caractéristiques, et pour lesquelles des dépenses spécifiques sont réservées (annexe I du règlement 1304/2013, alinéa 1)		
<b>Chômeur :</b> toute personne se déclarant sans emploi au moment de son entrée dans l'intervention soutenue par le FSE, immédiatement disponible pour travailler et en recherche active d'emploi, qu'elle soit ou non inscrite auprès du service public de l'emploi. Les participants qui sont inscrits comme demandeurs d'emploi en activité réduite auprès du service public de l'emploi doivent être considérés comme chômeurs (DG EMP, Guidance document. Monitoring and Evaluation of European Cohésion Policy - ESF)		
<b>Définition complémentaire et interprétation (FR) :</b> Sans objet		
Unité de mesure	Nombre	
Fonds	FSE	
Domaine d'intervention (UE)	Participants (FSE)	
Groupe d'indicateurs	COM_REAL_FSE	Indicateurs de réalisation communs FSE
Nature	Quantitatif	
Catégorie	Commun	
Type	Réalisation	
Assistance aux participants	Oui	
Assistance aux entités	Non	
Lien avec d'autres indicateurs	CO02, CO08, CO12, CO13, CR01, CR04, CR05, CR06, CR08, CR09, CR01_IEJ, CR02_IEJ, CR03_IEJ, CR04_IEJ, CR05_IEJ, CR06_IEJ	
Mode de saisie	Automatique	
Méthode de calcul pour l'obtention de la valeur de l'indicateur	Addition du nombre de participants. Données calculées dans le SI via les écrans participants.	
Valeur possible	Sans objet	
Besoins pour le système d'information	Situation sur le marché du travail à l'entrée dans l'opération. Les écrans participants devront s'afficher et être renseignés pour le calcul automatique de cet indicateur.	
Niveau de saisie	Niveau opération	
Stade de saisie <b>de la valeur de l'indicateur (pour info)</b>	Suivi-réalisation	
Risque de double compte dans le SI	Oui	
Risque de double zonage dans le SI	Non	
Règle d'alerte dans le SI	SYNERGIE : vérification assurée par SYNERGIE Cœur De Métier au niveau de la règle d'unicité du participant au niveau de l'opération	
Ratios de référence utilisés <i>(Informations nationales à adapter en fonction de l'indicateur/du programme et à renvoyer dans le volet "programme")</i>	Source : Guide de définition des valeurs cibles des indicateurs FEDER et FSE des PO 2014-2020 (CGET-juin 2014) le cas échéant	
Commentaires	Sans objet	
Valeur intermédiaire (à 2018)	Cf objectif IS7	
Valeur cible (à 2023)	Cf objectif IS7	
Méthode de calcul de la valeur cible		

Date de dernière mise à jour de l'indicateur	30/06/2015
N° de version de l'indicateur	4

[Retour vers liste](#)

### CO03 (FSE)

### Participants inactifs

#### Indicateur dans le cadre de performance

VOLET GÉNÉRAL : agrégation des données disponibles au niveau européen et national

**Définition (UE) : Participants ne faisant pas partie du marché du travail au 1er jour de l'intervention soutenue par le FSE, ni en emploi, ni chômeur**

**Précisions méthodologiques (UE) :**

**Participants :** personnes bénéficiant directement d'une intervention du FSE, pouvant être identifiées et auxquelles il est possible de demander de fournir des informations sur leurs caractéristiques, et pour lesquelles des dépenses spécifiques sont réservés (*annexe I du règlement 1304/2013, alinéa 1*)

**Inactif :** personne n'étant pas en emploi et n'étant pas en recherche active d'emploi ou étant indisponible pour travailler immédiatement (dans les 15 jours). Par exemple : jeunes n'ayant jamais travaillé, étudiants, stagiaires non rémunérés, personnes en incapacité de travailler, personnes en incapacité temporaire de chercher un emploi (problèmes de santé, contraintes de garde d'enfant...), retraités, hommes et femmes au foyer, congé parental à temps complet, CLCA). Les étudiants à temps plein doivent être comptabilisés comme inactifs, même quand ils sont inscrits auprès du service public de l'emploi (DG EMP, Guidance document. Monitoring and Evaluation of European Cohésion Policy - ESF)

**Définition complémentaire et interprétation (FR) :**

Sont considérés comme inactifs les participants qui ont au moins un frein à l'emploi (garde d'enfant, problème de logement, problème de santé, problème de transport...) qui les empêche de travailler ou de chercher un emploi

Unité de mesure	Nombre
Fonds	FSE
Domaine d'intervention (UE)	Participants (FSE)
Groupe d'indicateurs	COM_REAL_FSE Indicateurs de réalisation communs FSE
Nature	Quantitatif
Catégorie	Commun
Type	Réalisation
Assistance aux participants	Oui
Assistance aux entités	Non
Lien avec d'autres indicateurs	CO4, CO08, CO12, CO13, CR01, CR04, CR06, CR08, CR09, CR07_IEJ, CR08_IEJ, CR09_IEJ
Mode de saisie	Automatique
Méthode de calcul pour l'obtention de la valeur de l'indicateur	Addition du nombre de participants. Données calculées dans le SI via les écrans participants.
Valeur possible	Sans objet
Besoins pour le système d'information	Situation sur le marché du travail. Les écrans participants devront s'afficher et être renseignés pour le calcul automatique de cet indicateur.
Niveau de saisie	Niveau opération
Stade de saisie <b>de la valeur de l'indicateur (pour info)</b>	Suivi-réalisation
Risque de double compte dans le SI	Oui
Risque de double zonage dans le SI	Non
Règle d'alerte dans le SI	<b>SYNERGIE : vérification assurée par SYNERGIE Cœur De Métier au niveau de la règle d'unicité du participant au niveau de l'opération</b>
Ratios de référence utilisés <i>(Informations nationales à adapter en fonction de l'indicateur/du programme et à renvoyer dans le volet "programme")</i>	<i>Source : Guide de définition des valeurs cibles des indicateurs FEDER et FSE des PO 2014-2020 (CGET-juin 2014) le cas échéant</i>
Commentaires	Sans objet
Valeur intermédiaire (à 2018)	Cf objectif IS7
Valeur cible (à 2023)	Cf objectif IS7
Méthode de calcul de la valeur cible	

Date de dernière mise à jour de l'indicateur	22/01/2015
N° de version de l'indicateur	2

[Retour vers liste](#)

## CO05 (FSE)

## Participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant

### Indicateur dans le cadre de performance

#### VOLET GÉNÉRAL : agrégation des données disponibles au niveau européen et national

**Définition (UE) : Personne salariée (congés compris), travailleur indépendant (artisan, commerçant, chef d'entreprise ou auto-entrepreneur) ou professions libérales, y compris les emplois aidés, les emplois de courte durée et intérim, aide-familial, au 1er jour de l'intervention soutenue par le FSE**

#### Précisions méthodologiques (UE) :

**Participants** : personnes bénéficiant directement d'une intervention du FSE, pouvant être identifiées et auxquelles il est possible de demander de fournir des informations sur leurs caractéristiques, et pour lesquelles des dépenses spécifiques sont réservés (*annexe I du règlement 1304/2013, alinéa 1*)

**Emploi** : l'expression « emploi » comprend toutes les formes d'emploi (durable ou précaire), y compris les travailleurs indépendants (ex : créateurs d'entreprise, professions libérales, exploitants agricoles, patrons pêcheurs, artisans). L'emploi doit comporter une rémunération (salaire, profit...). Les participants en emploi de courte durée qui sont inscrits comme demandeurs d'emploi en activité réduite auprès du service public de l'emploi doivent être considérés comme chômeurs (*DG EMP, Guidance document. Monitoring and Evaluation of European Cohésion Policy - ESF*). Les participants qui aident un membre de la famille comme travailleur indépendant, doivent être considérés en emploi (aide familial). Les participants en congé maternité, congé paternité, arrêt maladie, congés... occupant un emploi doivent être considérés en emploi.

#### Définition complémentaire et interprétation (FR) : Sans objet

Unité de mesure	Nombre
Fonds	FSE
Domaine d'intervention (UE)	Participants (FSE)
Groupe d'indicateurs	COM_REAL_FSE Indicateurs de réalisation communs FSE
Nature	Quantitatif
Catégorie	Commun
Type	Réalisation
Assistance aux participants	Oui
Assistance aux entités	Non
Lien avec d'autres indicateurs	CR04, CR05, CR06, CR07, CR08, CR09, CR03_IEJ, CR06_IEJ, CR09_IEJ, CR11_IEJ, CR12_IEJ
Mode de saisie	Automatique
Méthode de calcul pour l'obtention de la valeur de l'indicateur	Addition du nombre de participants. Données calculées dans le SI via les écrans participants.
Valeur possible	Sans objet
Besoins pour le système d'information	Situation sur le marché du travail. Les écrans participants devront s'afficher et être renseignés pour le calcul automatique de cet indicateur.
Niveau de saisie	Niveau opération
Stade de saisie de la valeur de l'indicateur (pour info)	Suivi-réalisation
Risque de double compte dans le SI	Oui
Risque de double zonage dans le SI	Non
Règle d'alerte dans le SI	<a href="#">SYNERGIE : vérification assurée par SYNERGIE Cœur De Métier au niveau de la règle d'unicité du participant au niveau de l'opération</a>
Ratios de référence utilisés <i>(Informations nationales à adapter en fonction de l'indicateur/du programme et à renvoyer dans le volet "programme")</i>	<i>Source : Guide de définition des valeurs cibles des indicateurs FEDER et FSE des PO 2014-2020 (CGET-juin 2014) le cas échéant</i>
Commentaires	Sans objet
Valeur intermédiaire (à 2018)	Cf objectif IS7
Valeur cible (à 2023)	Cf objectif IS7
Méthode de calcul de la valeur cible	

Date de dernière mise à jour de l'indicateur	30/06/2015
N° de version de l'indicateur	4

[Retour vers liste](#)

<b>CO09 (FSE)</b>	<b>Participants titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)</b>	
<b>VOLET GÉNÉRAL : agrégation des données disponibles au niveau européen et national</b>		
<b>Définition (UE) : Personnes titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du 1er cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2), au 1er jour de l'intervention soutenue par le FSE</b>		
Précisions méthodologiques (UE) :		
<b>Participants</b> : personnes bénéficiant directement d'une intervention du FSE, pouvant être identifiées et auxquelles il est possible de demander de fournir des informations sur leurs caractéristiques, et pour lesquelles des dépenses spécifiques sont réservés ( <i>annexe I du règlement 1304/2013, alinéa 1</i> )		
<b>CITE 1 et CITE 2</b> : diplôme du cycle primaire ou du 1er cycle du secondaire (collège, jusqu'à la fin de 3ème, ex : brevet des collèges), selon la Classification internationale type de l'éducation (Unesco ; Isced 1 et 2 dans la version anglaise ; DG EMP, Guidance document. Monitoring and Evaluation of European Cohésion Policy - ESF). Les diplômes obtenus à l'étranger doivent être pris en considération au même niveau dans la nomenclature CITE, même en l'absence de reconnaissance dans le pays d'accueil (exemple n°23 de la guidance CE).		
Définition complémentaire et interprétation (FR) : Sans objet <b>Pour AG : sélection des participants ayant au moins les niveau CITE 1 et CITE 2 et en excluant ceux ayant au dessus.</b>		
Unité de mesure	Nombre	
Fonds	FSE	
Domaine d'intervention (UE)	Participants (FSE)	
Groupe d'indicateurs	COM_REAL_FSE	Indicateurs de réalisation communs FSE
Nature	Quantitatif	
Catégorie	Commun	
Type	Réalisation	
Assistance aux participants	Oui	
Assistance aux entités	Non	
Lien avec d'autres indicateurs	CO10, CO11	
Mode de saisie	Automatique	
Méthode de calcul pour l'obtention de la valeur de l'indicateur	Addition du nombre de participants. Données calculées dans le SI via les écrans participants.	
Valeur possible	Sans objet	
Besoins pour le système d'information	Niveau d'éducation atteint à l'entrée de l'opération. Les écrans participants devront s'afficher et être renseignés pour le calcul automatique de cet indicateur.	
Niveau de saisie	Niveau opération	
Stade de saisie <b>de la valeur de l'indicateur (pour info)</b>	Suivi-réalisation	
Risque de double compte dans le SI	Oui	
Risque de double zonage dans le SI	Non	
Règle d'alerte dans le SI	<b>SYNERGIE : vérification assurée par SYNERGIE Cœur De Métier au niveau de la règle d'unicité du participant au niveau de l'opération</b>	
Ratios de référence utilisés <i>(Informations nationales à adapter en fonction de l'indicateur/du programme et à renvoyer dans le volet "programme")</i>	<i>Source : Guide de définition des valeurs cibles des indicateurs FEDER et FSE des PO 2014-2020 (CGET-juin 2014) le cas échant</i>	
Commentaires	Pour chaque participant, c'est le niveau de diplôme le plus élevé qui doit être pris en compte. Les participants qui ne sont jamais allés à l'école obligatoire ou qui sont sortis du système éducatif sans une scolarité complète du niveau Primaire (CITE 0) sont comptabilisés en CO17	
Valeur intermédiaire (à 2018)	Indicateur hors cadre de performance	
Valeur cible (à 2023)	4300 + 3800	
Méthode de calcul de la valeur cible		

Date de dernière mise à jour de l'indicateur	
<b>IS7 (FSE)</b>	<b>Participants</b>
<b>Indicateur dans le cadre de performance</b>	
<p><b>Définition (AG) :</b> Participants se déclarant <u>sans emploi, immédiatement disponibles pour travailler et cherchant activement un emploi</u> au 1er jour de l'intervention soutenue par le FSE, qu'ils soient ou non inscrits auprès du service public de l'emploi. Participants ne faisant pas partie du marché du travail au 1er jour de l'intervention soutenue par le FSE, ni en emploi, ni chômeur. Personne salariée (congrés compris), travailleur indépendant (artisan, commerçant, chef d'entreprise ou auto-entrepreneur) ou professions libérales, y compris les emplois aidés, les emplois de courte durée et intérim, aide-familial, au 1er jour de l'intervention soutenue par le FSE.</p> <p>Participants : personnes bénéficiant directement d'une intervention du FSE, pouvant être identifiées et auxquelles il est possible de demander de fournir des informations sur leurs caractéristiques, et pour lesquelles des dépenses spécifiques sont réservées (annexe I du règlement 1304/2013, alinéa 1).</p>	
<b>Précisions méthodologiques (AG) :</b>	
Unité de mesure	Nombre
Fonds	FSE
Rattachement à la stratégie du PO	Axe 4 / OS 4.1
Intitulé de l'Axe	Mettre la formation et la qualification au service d'une économie locale pourvoyeuse d'emplois
Intitulé de l'OS	Améliorer les connaissances de base des personnes faiblement qualifiées
Groupe d'indicateurs	IS_REAL_FSE Indicateurs de réalisation spécifiques FSE
Nature	Quantitatif
Catégorie	Spécifique
Type	Réalisation
Lien avec d'autres indicateurs	CO01+CO03+CO05
Mode de saisie	Automatique
Méthode de calcul pour l'obtention de la valeur de l'indicateur	Addition du nombre de participants. Données calculées dans le SI via les écrans participants.
Valeur possible	Sans objet
Besoins pour le système d'information	Situation sur le marché du travail à l'entrée dans l'opération. Les écrans participants devront s'afficher et être renseignés pour le calcul automatique de cet indicateur.
Niveau de saisie	Niveau opération
Stade de saisie <b>de la valeur de l'indicateur (pour info)</b>	Dépôt - (conventionnement et suivi)- réalisation (instruction -solde)
Risque de double compte dans le SI	Oui
Risque de double zonage dans le SI	Non
Règle d'alerte dans le SI	<b>SYNERGIE : vérification assurée par SYNERGIE Cœur De Métier au niveau de la règle d'unicité du participant au niveau de l'opération</b>
Ratios de référence utilisés <i>(Informations nationales à adapter en fonction de l'indicateur/du programme et à renvoyer dans le volet "programme")</i>	Source : Guide de définition des valeurs cibles des indicateurs FEDER et FSE des PO 2014-2020 (CGET-juin 2014) le cas échant
Commentaires	Sans objet
Valeur intermédiaire (à 2018)	11 000
Valeur cible (à 2023)	12 600
Méthode de calcul de la valeur cible	Basé sur la programmation 2007 /2013 et les coûts moyens par type de formation

Date de dernière mise à jour de l'indicateur	
<b>IS7 (FSE)</b>	<b>Participants</b>
<b>Indicateur dans le cadre de performance</b>	
<p><b>Définition (AG) :</b> Participants se déclarant <u>sans emploi, immédiatement disponibles pour travailler et cherchant activement un emploi</u> au 1er jour de l'intervention soutenue par le FSE, qu'ils soient ou non-inscrits auprès du service public de l'emploi. Participants ne faisant pas partie du marché du travail au 1er jour de l'intervention soutenue par le FSE, ni en emploi, ni chômeur. Personne salariée (congés compris), travailleur indépendant (artisan, commerçant, chef d'entreprise ou auto-entrepreneur) ou professions libérales, y compris les emplois aidés, les emplois de courte durée et intérim, aide-familial, au 1er jour de l'intervention soutenue par le FSE.</p> <p>Participants : personnes bénéficiant directement d'une intervention du FSE, pouvant être identifiées et auxquelles il est possible de demander de fournir des informations sur leurs caractéristiques, et pour lesquelles des dépenses spécifiques sont réservées (annexe I du règlement 1304/2013, alinéa 1).</p> <p>Précisions méthodologiques (AG) :</p>	
Unité de mesure	Nombre
Fonds	FSE
Rattachement à la stratégie du PO	Axe 4/ OS 4.2
Intitulé de l'Axe	Mettre la formation et la qualification au service d'une économie locale pourvoyeuse d'emplois
Intitulé de l'OS	Augmenter le niveau de qualification des actifs
Groupe d'indicateurs	IS_REAL_FSE Indicateurs de réalisation spécifiques FSE
Nature	Quantitatif
Catégorie	Spécifique
Type	Réalisation
Lien avec d'autres indicateurs	CO01+CO03+CO05
Mode de saisie	Automatique
Méthode de calcul pour l'obtention de la valeur de l'indicateur	Addition du nombre de participants. Données calculées dans le SI via les écrans participants.
Valeur possible	Sans objet
Besoins pour le système d'information	Situation sur le marché du travail à l'entrée dans l'opération. Les écrans participants devront s'afficher et être renseignés pour le calcul automatique de cet indicateur.
Niveau de saisie	Niveau opération
Stade de saisie <b>de la valeur de l'indicateur (pour info)</b>	Dépôt - (conventionnement et suivi)- réalisation (instruction -solde)
Risque de double compte dans le SI	Oui
Risque de double zonage dans le SI	Non
Règle d'alerte dans le SI	<b>SYNERGIE : vérification assurée par SYNERGIE Cœur De Métier au niveau de la règle d'unicité du participant au niveau de l'opération</b>
Ratios de référence utilisés <i>(Informations nationales à adapter en fonction de l'indicateur/du programme et à renvoyer dans le volet "programme")</i>	Source : Guide de définition des valeurs cibles des indicateurs FEDER et FSE des PO 2014-2020 (CGET-juin 2014) le cas échéant
Commentaires	Sans objet
Valeur intermédiaire (à 2018)	11 000
Valeur cible (à 2023)	18 300
Méthode de calcul de la valeur cible	Basé sur la programmation 2007 /2013 et les coûts moyens par type de formation

Date de dernière mise à jour de l'indicateur	
<b>IS8 (FSE)</b>	<b>Participants de plus de 45 ans (demandeurs d'emploi)</b>
<p><b>Définition (AG) :</b> Participants se déclarant sans emploi, immédiatement disponibles pour travailler et cherchant activement un emploi au 1er jour de l'intervention soutenue par le FSE, qu'ils soient ou non inscrits auprès du service public de l'emploi.</p> <p>Participants : personnes bénéficiant directement d'une intervention du FSE, pouvant être identifiées et auxquelles il est possible de demander de fournir des informations sur leurs caractéristiques, et pour lesquelles des dépenses spécifiques sont réservées (annexe I du règlement 1304/2013, alinéa 1).</p> <p>Demandeurs d'emploi/ Chômeur : toute personne se déclarant sans emploi au moment de son entrée dans l'intervention soutenue par le FSE, immédiatement disponible pour travailler et en recherche active d'emploi, qu'elle soit ou non inscrite auprès du service public de l'emploi. Les participants qui sont inscrits comme demandeurs d'emploi en activité réduite auprès du service public de l'emploi doivent être considérés comme chômeurs (DG EMP, Guidance document. Monitoring and Evaluation of European Cohésion Policy - ESF).</p>	
<p><b>Précisions méthodologiques (AG) :</b> Il convient de noter que le critère "âge" est pris en compte à l'entrée en formation.</p>	
Unité de mesure	Nombre
Fonds	FSE
Rattachement à la stratégie du PO	Axe 4/ OS 4.2
Intitulé de l'Axe	Mettre la formation et la qualification au service d'une économie locale pourvoyeuse d'emplois
Intitulé de l'OS	Augmenter le niveau de qualification des actifs
Groupe d'indicateurs	IS_REAL_FSE Indicateurs de réalisation spécifiques FSE
Nature	Quantitatif
Catégorie	Spécifique
Type	Réalisation
Lien avec d'autres indicateurs	
Mode de saisie	Automatique
Méthode de calcul pour l'obtention de la valeur de l'indicateur	Addition du nombre de participants. Données calculées dans le SI via le tableau d'import des participants.
Valeur possible	Sans objet
Besoins pour le système d'information	Situation sur le marché du travail à l'entrée dans l'opération. Les écrans participants devront s'afficher et être renseignés pour le calcul automatique de cet indicateur.
Niveau de saisie	Niveau opération
Stade de saisie <b>de la valeur de l'indicateur (pour info)</b>	Dépôt - (conventionnement et suivi)- réalisation (instruction -solde)
Risque de double compte dans le SI	Oui
Risque de double zonage dans le SI	Non
Règle d'alerte dans le SI	<b>SYNERGIE : vérification assurée par SYNERGIE Cœur De Métier au niveau de la règle d'unicité du participant au niveau de l'opération</b>
Ratios de référence utilisés <i>(Informations nationales à adapter en fonction de l'indicateur/du programme et à renvoyer dans le volet "programme")</i>	<i>Source : Guide de définition des valeurs cibles des indicateurs FEDER et FSE des PO 2014-2020 (CGET-juin 2014) le cas échant</i>
Commentaires	Sans objet
Valeur intermédiaire (à 2018)	Indicateur hors cadre de performance
Valeur cible (à 2023)	1 600
Méthode de calcul de la valeur cible	Basé sur la programmation 2007 - 2013 et les coûts moyens par type de formation



Date de dernière mise à jour de l'indicateur	
<b>IS13 (FSE)</b>	<b>Nombre de journées de formation</b>
<b>Définition (AG) :</b> Nombre de journées de formation. La valeur de l'indicateur est le résultat de la somme des journées de formation - information à destination des agents en charge du FSE.	
<b>Précisions méthodologiques (AG) :</b> La direction des ressources humaines nous communique le nombre de journées de formation pour tous les agents en charge des fonds UE.	
Unité de mesure	Nombre
Fonds	FSE
Rattachement à la stratégie du PO	Axe 8 / OS 8.1
Intitulé de l'Axe	Assistance technique FSE
Intitulé de l'OS	Garantir une mise en œuvre efficace et de qualité du programme opérationnel FSE
Groupe d'indicateurs	IS_REAL_FSE Indicateurs de réalisation spécifiques FSE
Nature	Quantitatif
Catégorie	Spécifique
Type	Réalisation
Lien avec d'autres indicateurs	Aucun
Mode de saisie	Automatique
Méthode de calcul pour l'obtention de la valeur de l'indicateur	Annuellement : comptabiliser le nombre de jours de formation
Valeur possible	Sans objet
Besoins pour le système d'information	Non
Niveau de saisie	Niveau opération
Stade de saisie <b>de la valeur de l'indicateur (pour info)</b>	Dépôt - (conventionnement et suivi)- réalisation (instruction -solde)
Risque de double compte dans le SI	Oui
Risque de double zonage dans le SI	Non
Règle d'alerte dans le SI	Non
Ratios de référence utilisés <i>(Informations nationales à adapter en fonction de l'indicateur/du programme et à renvoyer dans le volet "programme")</i>	Aucun
Commentaires	
Valeur intermédiaire (à 2018)	Indicateur hors cadre de performance
Valeur cible (à 2023)	30
Méthode de calcul de la valeur cible	Basé sur l'expérience de l'Autorité de gestion en 2007/2013

Date de dernière mise à jour de l'indicateur	
<b>IS14 (FSE)</b>	<b>Nombre d'actions de communication</b>
<p><b>Définition (AG) :</b> Nombre d'actions de communication. La valeur de l'indicateur est le résultat de la somme des actions de communication.</p> <p>Exemples d'actions possibles :</p> <p>Animation, information et communication sur les potentialités offertes par le Programme Opérationnel</p> <p>Stratégie de communication, élaboration de plan de communication</p> <p>Outils et actions de communication</p> <p>Organisation de séminaires</p>	
<p><b>Précisions méthodologiques (AG) :</b> Le nombre d'actions de communication et d'animation est communiqué respectivement par la chargée de mission communication et la chargée de mission animation.</p>	
Unité de mesure	Nombre
Fonds	FSE
Rattachement à la stratégie du PO	Axe 8/ OS 8.1
Intitulé de l'Axe	Assistance technique FSE
Intitulé de l'OS	Garantir une mise en œuvre efficace et de qualité du programme opérationnel FSE
Groupe d'indicateurs	IS_REAL_FSE Indicateurs de réalisation spécifiques FSE
Nature	Quantitatif
Catégorie	Spécifique
Type	Réalisation
Lien avec d'autres indicateurs	Aucun
Mode de saisie	Automatique
Méthode de calcul pour l'obtention de la valeur de l'indicateur	Annuellement : comptabiliser le nombre d'actions de communication
Valeur possible	Sans objet
Besoins pour le système d'information	Non
Niveau de saisie	Niveau opération
Stade de saisie de la valeur de l'indicateur (pour info)	Dépôt - (conventionnement et suivi)- réalisation (instruction -solde)
Risque de double compte dans le SI	Non
Risque de double zonage dans le SI	Non
Règle d'alerte dans le SI	Non
Ratios de référence utilisés <i>(Informations nationales à adapter en fonction de l'indicateur/du programme et à renvoyer dans le volet "programme")</i>	Aucun
Commentaires	
Valeur intermédiaire (à 2018)	Indicateur hors cadre de performance
Valeur cible (à 2023)	5
Méthode de calcul de la valeur cible	Basé sur l'expérience de l'Autorité de gestion en 2007/2013

Date de dernière mise à jour de l'indicateur	
<b>IS15 (FSE)</b>	<b>Nombre d'évaluations thématiques conduites</b>
<b>Définition (AG) :</b> Nombre d'évaluations thématiques conduites. Il s'agit des dépenses liées au suivi et à l'évaluation du programme comprenant notamment le recours à des prestataires externes...	
<b>Précisions méthodologiques (AG) :</b> Le nombre d'évaluations thématiques conduites est communiqué par les chargés de mission évaluation.	
Unité de mesure	Nombre
Fonds	FSE
Rattachement à la stratégie du PO	Axe 8/ OS 8.1
Intitulé de l'Axe	Assistance technique FSE
Intitulé de l'OS	Garantir une mise en œuvre efficace et de qualité du programme opérationnel FSE
Groupe d'indicateurs	IS_REAL_FSE Indicateurs de réalisation spécifiques FSE
Nature	Quantitatif
Catégorie	Spécifique
Type	Réalisation
Lien avec d'autres indicateurs	Aucun
Mode de saisie	Automatique
Méthode de calcul pour l'obtention de la valeur de l'indicateur	Annuellement : comptabiliser le nombre d'évaluations thématiques conduites
Valeur possible	Sans objet
Besoins pour le système d'information	Non
Niveau de saisie	Niveau opération
Stade de saisie <b>de la valeur de l'indicateur (pour info)</b>	Dépôt - (conventionnement et suivi)- réalisation (instruction -solde)
Risque de double compte dans le SI	Oui
Risque de double zonage dans le SI	Non
Règle d'alerte dans le SI	Non
Ratios de référence utilisés <i>(Informations nationales à adapter en fonction de l'indicateur/du programme et à renvoyer dans le volet "programme")</i>	Aucun
Commentaires	
Valeur intermédiaire (à 2018)	Indicateur hors cadre de performance
Valeur cible (à 2023)	2
Méthode de calcul de la valeur cible	Basé sur l'expérience de l'Autorité de gestion en 2007/2013

Date de dernière mise à jour de l'indicateur	
<b>IS16 (FSE)</b>	<b>Nombre d'ETP financés</b>
<p><b>Définition (AG) :</b> L'ETP c'est l'Equivalent Temps Plein, qui est proportionnel à l'activité du salarié.  Exemple :  1 salarié à temps plein présent toute l'année correspond à 1 ETP  1 salarié à temps partiel (80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETP</p>	
<p><b>Précisions méthodologiques (AG) :</b> La valeur n'est pas cumulative, il convient de l'exprimer annuellement.  Le nombre d'ETP financés nous est communiqué par le chargé de mission assistance technique et financier.</p>	
Unité de mesure	ETP
Fonds	FSE
Rattachement à la stratégie du PO	Axe 8/ OS 8.1
Intitulé de l'Axe	Assistance technique FSE
Intitulé de l'OS	Garantir une mise en œuvre efficace et de qualité du programme opérationnel FSE
Groupe d'indicateurs	IS_REAL_FSE Indicateurs de réalisation spécifiques FSE
Nature	Quantitatif
Catégorie	Spécifique
Type	Réalisation
Lien avec d'autres indicateurs	Aucun
Mode de saisie	Automatique
Méthode de calcul pour l'obtention de la valeur de l'indicateur	Annuellement : comptabiliser le nombre d'ETP financés
Valeur possible	Sans objet
Besoins pour le système d'information	Non
Niveau de saisie	Niveau opération
Stade de saisie <b>de la valeur de l'indicateur (pour info)</b>	Dépôt - (conventionnement et suivi)- réalisation (instruction -solde)
Risque de double compte dans le SI	Oui
Risque de double zonage dans le SI	Non
Règle d'alerte dans le SI	Non
Ratios de référence utilisés <i>(Informations nationales à adapter en fonction de l'indicateur/du programme et à renvoyer dans le volet "programme")</i>	Aucun
Commentaires	
Valeur intermédiaire (à 2018)	Indicateur hors cadre de performance
Valeur cible (à 2023)	4
Méthode de calcul de la valeur cible	Basé sur l'expérience de l'Autorité de gestion en 2007/2013

IR 12	Intitulé et numéro de l'indicateur
AXE 4 – OS 4.1	Mettre la formation et la qualification au service d'une économie locale pourvoyeuse d'emplois.
INDICATEUR DE RESULTAT	En quoi consiste précisément l'OS ? Quel est (quels sont) le(s) résultat(s) visé(s) ? Décrire le <b><u>changement attendu</u></b> .
	Valeur de référence (2013)
	Valeur cible (2023)
	Sources et origines des données
	Périodicité d'actualisation
	Organisation des données (collecte, stockage,...)

**TAUX DE PARTICIPANTS SUIVANT UN ENSEIGNEMENT  
OU UNE FORMATION AU TERME DE LEUR  
PARTICIPATION (IR12)**

Améliorer les connaissances de base des personnes faiblement  
qualifiées

- Augmenter les chances d'intégration dans une action qualifiante et/ou diminuer le risque d'échecs, de sorties anticipées des parcours de formation par apprentissage pour les demandeurs d'emploi, les apprentis et les détenus de niveau de qualification CITE 1 à 4.
- Intégrer les dispositifs mis en place dans le cadre de l'OS 4.2 dans des conditions satisfaisantes

19%

23%

Autorité de gestion

3 fois sur la période

Le chargé d'évaluation de la Direction Europe du Conseil régional de Franche-Comté collecte la donnée auprès de la Direction de la formation tout au long de la vie du CR Franche-Comté.

CR 03	Intitulé et numéro de l'indicateur
AXE 4 – OS 4.2	Mettre la formation et la qualification au service d'une économie locale pourvoyeuse d'emplois.
INDICATEUR DE RESULTAT	En quoi consiste précisément l'OS ? Quel est (quels sont) le(s) résultat(s) visé(s) ? Décrire le <b><u>changement attendu</u></b> .
	Valeur de référence (2013)
	Valeur cible (2023)
	Sources et origines des données
	Périodicité d'actualisation
	Organisation des données (collecte, stockage,...)

**TAUX DE PARTICIPANTS OBTENANT UNE QUALIFICATION  
AU TERME DE LEUR PARTICIPATION (CR 03)**

Augmenter le niveau de qualifications des actifs

- Adapter les compétences et les qualifications des demandeurs d'emploi, détenus et apprentis aux besoins des entreprises pour faciliter leur insertion sur le marché du travail

38%

40%

Autorité de gestion

3 fois sur la période

Le chargé d'évaluation de la Direction Europe du Conseil régional de Franche-Comté collecte la donnée auprès de la Direction de la formation tout au long de la vie du CR Franche-Comté.